

RAPPORT D'EXECUTION
2006 DE LA LOI
DE PROGRAMMATION
MILITAIRE 2003-2008



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le Ministre

27 septembre 2006

Le présent rapport rend compte au Parlement de l'exécution de la Loi de programmation militaire 2003-2008. Afin d'assurer la sécurité des Français face aux nouvelles menaces, de doter la France d'une défense à la hauteur de ses ambitions internationales et de contribuer à la construction de l'Europe de la défense, le gouvernement a décidé, dès 2002, conformément à la volonté du Président de la République, de rehausser notre effort en faveur de notre outil militaire.

Cet effort s'est concrétisé par l'élaboration d'un projet de loi de programmation militaire visant à doter la communauté de défense des moyens de remplir ses missions. Ce projet entendait également répondre aux attentes légitimes de femmes et d'hommes motivés par le service de la Nation et détenteurs de toutes les compétences exigées d'une armée professionnelle.

Approuvée par le Parlement, mise en oeuvre par le gouvernement, strictement respectée depuis 2003, la loi de programmation militaire 2003-2008 nous a permis de mettre nos forces au niveau d'équipement et d'entraînement des armées les plus modernes et nous a redonné une crédibilité opérationnelle incontestable. Les déploiements français en République de Côte-d'Ivoire, en République démocratique du Congo, dans les Balkans et en Afghanistan ainsi que notre engagement récent en faveur du Liban témoignent de la réalité et de la cohérence de notre effort de défense dont la continuité, souhaitée par le Président de la République, est une nouvelle fois vérifiée dans le projet de loi de finances pour 2007.

Les efforts entrepris ont permis de redresser notre outil de défense et lui donner les moyens de faire face aux nouveaux enjeux. Ils ont notamment conforté la crédibilité de notre dissuasion, « garantie fondamentale de notre sécurité », grâce à un effort de modernisation et d'adaptation de nos capacités aux mutations stratégiques.

Plus largement, la loi de programmation militaire contribue à la réalisation du modèle d'armée 2015 actualisé en accélérant la modernisation des équipements tout en stimulant l'effort national en matière de recherche et technologie. Elle conforte ainsi la démarche d'ensemble engagée par le gouvernement visant la consolidation de domaines stratégiques tels que le renseignement et l'autonomie d'appréciation de situation, les moyens de commandement, de projection et d'engagement-action. La loi de programmation militaire 2003-2008 répond notamment aux besoins accrus de souplesse et de précision des capacités de frappe dans la profondeur, ainsi qu'aux exigences de protection des populations et des forces déployées. En matière d'opérations extérieures, une ligne budgétaire spécifique a été créée conformément aux dispositions de la loi de programmation ; elle est abondée à hauteur de 375 M€ dans le projet de loi de finances 2007. La loi de programmation maintient un flux adapté de recrutement de personnels civils et militaires. Elle permet le respect des normes d'activité et d'entraînement opérationnel.

Fidèle aux objectifs initiaux, qui ont été ajustés à partir des retours d'expériences des engagements opérationnels de notre pays depuis 2002, la loi de programmation militaire 2003-2008 permet la réalisation des commandes et livraisons prévues. De fait :

- la pérennisation de la capacité de dissuasion se poursuit ;
- les capacités de commandement et de maîtrise de l'information permettent à la France d'assurer un rôle de nation-cadre aux niveaux stratégique et opératif ;
- les capacités de projection et de soutien se renforcent progressivement ;
- les capacités d'engagement sont en phase de modernisation ;
- un effort particulier a été consenti au profit de la protection, notamment radiologique, biologique et chimique ;
- la rationalisation du maintien en condition opérationnelle des équipements progresse ;
- le niveau d'activité des forces est en accroissement constant.

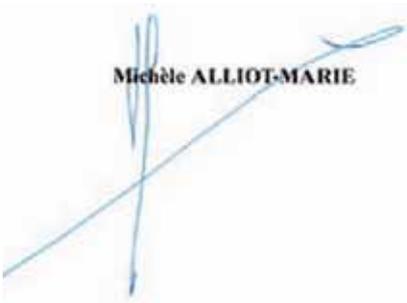
La loi de programmation militaire 2003-2008 a permis à la France de renforcer la construction de l'Europe de la défense. La création de l'Agence européenne de défense ainsi que le développement du Plan européen sur les capacités (ECAP) ont été des étapes majeures de cette période. La création du comité militaire et de l'état-major de l'Union européenne, la mise sur pied de groupements tactiques interarmées et multinationaux, de la force de gendarmerie européenne et le renforcement de la coopération civilo-militaire, consolident les capacités d'action autonome de l'UE. Cela permet également à la France de tenir son rôle dans l'Alliance atlantique.

La loi de programmation 2003-2008 a également contribué à la consolidation de l'armée professionnelle. Afin que nos forces soient en mesure de répondre aux impératifs opérationnels de projection, un nombre suffisant de personnel hautement qualifié leur est nécessaire. Des dispositions ont été prises pour fidéliser certaines catégories de personnels et assurer les recrutements nécessaires, tout en favorisant la reconversion. Les progrès des réserves ont été majeurs, la réserve opérationnelle dispose de personnels capables de suppléer ou de compléter les effectifs d'active en cas de crise sur le territoire national ou d'engagements lourds sur les théâtres d'opérations extérieurs. Un dispositif législatif et réglementaire ambitieux a été mis en place à cet effet, permettant d'atteindre en 2006 un effectif de 56 000 réservistes. Enfin, la loi de programmation a permis de reconnaître par une juste compensation les contraintes spécifiques du statut de militaire au regard des avancées sociales générales. Trois plans pluriannuels ont ainsi été financés, confortant le positionnement social des militaires et accroissant l'attractivité du métier militaire comme la fidélisation des effectifs.

Le strict respect des engagements financiers de la loi de programmation militaire 2003-2008 a accéléré la construction d'une base industrielle et technologique de défense compétitive, garante de notre autonomie stratégique. Il permet à la Défense de jouer un rôle économique et social majeur, notamment par la création de richesses et le recrutement annuel de 30 000 personnes et de contribuer à l'intégration de jeunes en difficulté à travers le dispositif « Défense deuxième chance ».

La réalisation des objectifs fixés par la loi de programmation militaire et l'ampleur des moyens consentis dans un contexte de forte tension des finances publiques ont conduit le ministère de la défense à une plus grande rigueur de gestion pour une efficacité budgétaire accrue. Une politique ambitieuse et cohérente avec les orientations gouvernementales définies en juin 2003 dans le cadre de la stratégie ministérielle de réforme a ainsi été mise en place. Cette stratégie est complétée par l'organisation du budget en programmes en application de la Lolf et par la mise en œuvre des audits de modernisation.

Démarche ambitieuse, qui traduit la volonté du Président de la République de doter la France d'une défense conforme aux intérêts, aux ambitions et au rang de notre pays, l'exécution scrupuleuse de la loi de programmation militaire 2003-2008 répond à ses objectifs et témoigne d'une continuité sans précédent de l'effort de défense. Elle reflète aussi le niveau élevé de confiance de la Nation en ses forces armées.



Michèle ALLIOT-MARIE

Sommaire

TITRE 1 : REDRESSER L'EFFORT DE DÉFENSE POUR FAIRE FACE À UN ENVIRONNEMENT INSTABLE	6
Introduction	7
Chapitre 1 : Consolider la politique européenne de sécurité et de défense dans un environnement instable	10
Chapitre 2 : Faire converger les efforts de défense des Européens	22
Chapitre 3 : Promouvoir l'autonomie stratégique en développant la base industrielle et technologique de défense en Europe	30
TITRE 2 : ASSURER LA RÉALISATION DU MODÈLE D'ARMÉE 2015	46
Introduction	47
Chapitre 4 : Réaliser les progrès capacitaires	50
Chapitre 5 : Conduire les opérations d'armement conformément à la LPM	68
Chapitre 6 : Accroître la disponibilité des matériels et l'activité des forces	86
TITRE 3 : ATTEINDRE UNE EXÉCUTION FINANCIÈRE EXEMPLAIRE TOUT AU LONG DE LA LPM	92
Chapitre 7 : Atteindre une exécution financière exemplaire tout au long de la LPM	93

TITRE 4 : REVALORISER LA CONDITION MILITAIRE ET GARANTIR DES EFFECTIFS ADAPTÉS AUX MISSIONS	98
Introduction :	99
Chapitre 8 : Garantir le contrat capacitaire tout en stabilisant les effectifs	102
Chapitre 9 : Conforter la professionnalisation par une politique moderne et dynamique de ressources humaines	106
Chapitre 10 : Mobiliser la réserve, composante indispensable et reconnue de l'armée professionnelle	114
TITRE 5 : MODERNISER LA DÉFENSE, FER DE LANCE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT	118
Introduction :	119
Chapitre 11 : Clarifier les responsabilités	122
Chapitre 12 : Fédérer et interarmiser les soutiens	128
Chapitre 13 : Innover en modernisant les modes de gestion	132

TITRE 1
RAPPORT
D'EXÉCUTION 2006
DE LA LOI DE
PROGRAMMATION
MILITAIRE
2003-2008

**REDRESSER L'EFFORT DE DÉFENSE
POUR FAIRE FACE
À UN ENVIRONNEMENT INSTABLE**

La Loi de programmation militaire (LPM) 2003-2008 a pour objectif de permettre à la France de faire face aux exigences de sa sécurité et de sa défense dans un contexte international caractérisé par la multiplication des crises et la diversification permanente des menaces, tout en favorisant le développement d'une politique européenne de sécurité et de défense. Elle permet en outre à l'institution militaire de s'adapter aux évolutions économiques et sociales nationales, de contribuer à l'action de l'Etat en matière d'intégration et de cohésion sociale et de préparer l'avenir en favorisant la compétitivité des entreprises, notamment dans les secteurs de haute technologie. Le rapport d'exécution de la LPM présente les conditions dans lesquelles ces objectifs ont été atteints.

Les menaces actuelles sont multiples et interagissent le plus souvent :

- L'arsenal croissant des armes de destruction massive (nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques) constitue un risque permanent qui fonde la modernisation et l'adaptation des composantes de la dissuasion et conduit la France à jouer un rôle actif dans le processus international de lutte contre la prolifération.
- La pression du terrorisme international ne se dément pas. Comme ses autres partenaires, la France constitue une cible potentielle. Elle doit donc consentir les efforts nécessaires de prévention et de protection tout en participant activement, aux côtés de ses alliés, au renforcement des mécanismes internationaux de défense contre le terrorisme.
- Les foyers de crise se multiplient, prenant notamment la forme de conflits ethno-religieux ou de différends territoriaux. Ils sollicitent notre pays dont le rang impose un engagement diplomatique fort et la possession de capacités militaires de projection significatives.
- Enfin, l'accès aux matières premières, dans un contexte de hausse structurelle des prix, est devenu un enjeu de pouvoir et une dimension à part entière de la politique de défense.

Ce contexte mobilise l'ensemble des services de l'Etat et justifie le redressement de l'effort de défense pour la préservation des intérêts nationaux, au premier rang desquels la protection des Français dans le monde et la sécurité des approvisionnements énergétiques.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'Europe de la défense et du développement de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). La Loi de programmation permet à la France de consentir un effort financier significatif, continu et adapté aux objectifs de la PESD, confortant ainsi l'émergence d'une défense européenne crédible. Cela se traduit très concrètement par :

- la mise en cohérence des instruments diplomatiques et militaires, et la mutualisation de capacités de planification et de gestion de crises. Cette démarche a permis d'accélérer la réflexion capacitaire des 25 et a facilité les premiers engagements militaires de l'Union européenne au profit de la sécurité et de la paix dans le monde ;
- une coordination civilo-militaire renforcée et la construction d'une base industrielle et technologique de défense compétitive et garante de notre autonomie stratégique.

La France, membre permanent du Conseil de sécurité, milite par ailleurs pour que l'ONU reste l'enceinte privilégiée et légitime de la prévention et du règlement des conflits. Elle promeut activement le projet de réforme de l'Organisation et soutient les processus régionaux de résolution des conflits placés sous mandat des Nations-Unies.

La transformation militaire de l'OTAN, fondement de la défense collective, doit permettre à l'Alliance d'adapter son organisation au contexte de la gestion de crises. Cette approche nouvelle, à laquelle la France participe pleinement, complète l'action d'autres organisations internationales au premier rang desquelles l'Union européenne et la PESD.

Attachée au multilatéralisme, la France, souvent attentive à l'évolution des rapports de puissance qui modifie les équilibres régionaux mais aussi globaux, développe dans le cadre de partenariats stratégiques une diplomatie de défense ouverte et constructive pour contribuer à la stabilité et au renforcement de la paix et de la sécurité.

De plus, la politique de défense constitue un enjeu économique majeur, générateur de croissance, d'emplois et de progrès scientifique, qui assure à notre pays un rayonnement international reconnu.

Cette politique est à la fois :

- dynamique en matière d'emploi, par le recrutement annuel de plus de 30000 personnes, autant que par l'effort de recherche qu'elle mobilise ;
- innovante par sa contribution à l'intégration et à la formation professionnelle des jeunes ;
- efficiente par une convergence de plus en plus étroite entre performance opérationnelle et performance administrative.

La mise en œuvre de la loi de programmation a contribué à la maîtrise des dépenses publiques. L'effort d'innovation, d'adaptation et de rationalisation mis en œuvre par le ministère dans le cadre de la modernisation de l'Etat a permis l'exécution rigoureuse et réaliste de la LPM 2003-2008. Les acquis de cette programmation témoignent de la priorité donnée à la sécurité de nos compatriotes et à la protection des nos intérêts vitaux, confirmant le bien-fondé de la continuité de l'effort de défense décidée depuis 2002.

Chapitre 1

TITRE 1

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**CONSOLIDER LA POLITIQUE
EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ
ET DE DÉFENSE
DANS UN ENVIRONNEMENT
INSTABLE**

Depuis le vote de la loi de programmation 2003-2008, l'évolution du contexte géostratégique reste caractérisée par une situation internationale durablement dégradée et marquée par l'irruption rapide et brutale d'événements majeurs pouvant mettre en cause directement nos intérêts et ceux de nos partenaires, comme la crise du Moyen-Orient en juillet 2006.

La diversité croissante des menaces, en particulier le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, la persistance de nombreux foyers de crises et les tensions exercées sur l'accès aux ressources naturelles justifient le maintien de notre posture de défense. Il n'y a plus de menaces à nos frontières, mais il n'y a plus non plus de frontières à nos menaces.

L'analyse du contexte géostratégique confirme la pertinence des choix opérés à l'occasion de l'adoption de la loi de programmation : maintenir une dissuasion nucléaire crédible et assurer la protection du territoire et des populations, renforcer nos capacités de projection des forces, avoir la capacité de jouer le rôle de nation-cadre lors d'opérations extérieures, accroître notre efficacité dans la prévention et la gestion des situations de conflits et post-confliktuelles.

Depuis mai 2002, la France a joué un rôle moteur dans la construction de l'Europe de la Défense. Sa contribution à la création et au développement de l'Agence européenne de défense, et à la montée en puissance du caractère opérationnel de la PESD a été déterminante. Souvent à l'initiative de la France, l'Union européenne a vu s'élargir son champ d'action : renforcement de la coordination civilo-militaire, approfondissement des efforts engagés en Afrique, définition d'un plan de renforcement des capacités militaires de l'Union, activation des chaînes de planification et de décision militaire dont l'Union est désormais dotée : comité politique et de sécurité (COPS), comité militaire de l'Union Européenne (CMUE), état-major de l'Union Européenne (EMUE).

Assumant les responsabilités que lui confère notamment sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, la France reste fidèle à ses engagements internationaux et à ses alliés. Attachée au multilatéralisme, la France développe, dans le cadre de la diplomatie de défense, des relations stratégiques pour contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité.

UN CONTEXTE INTERNATIONAL CARACTÉRISÉ PAR DES RISQUES ET DES MENACES ACCRUS

La permanence de la menace terroriste en France et dans le monde

Les attaques du 11 septembre 2001 ont fait entrer le monde dans l'ère du terrorisme de masse, caractérisée par des nébuleuses terroristes transnationales, organisées en réseaux difficilement saisissables, disposant de moyens financiers considérables. La menace principale réside dans l'existence de groupes islamistes radicaux, comme ceux affiliés à l'idéologie d'*Al Qaeda*.

Le terrorisme, aux objectifs politiques souvent idéologiques et messianiques, est désormais essentiellement transnational au regard des implantations, des cibles et des moyens utilisés (facilité de déplacement, des transferts de fonds, des échanges de savoirs, de techniques et de matériels). Membre permanent du Conseil de sécurité, véhiculant un message de démocratie et de tolérance, participant activement à la traque des réseaux terroristes, quelle qu'en soit l'origine, la France constitue une cible potentielle pour le terrorisme mondial d'inspiration islamiste¹.

Depuis l'intervention en Afghanistan, les coups portés militairement à *Al Qaeda* ont réduit ses capacités à organiser des opérations d'une ampleur comparable à celles du 11 septembre. Parallèlement, de nombreux réseaux ont été démantelés en Europe. Mais la multiplication des attentats, ou tentatives d'attentats² au cours des dernières années rappelle que la lutte contre le terrorisme est loin d'être gagnée. Des entités terroristes d'inspiration islamiste semblent se recomposer autour de groupuscules plus flexibles, disséminés dans le monde. Des initiatives spontanées et sporadiques peuvent être récupérées a posteriori. Ainsi, n'importe quel acte terroriste peut être perpétré par un groupuscule se réclamant d'une mouvance terroriste d'inspiration islamiste.

¹ Quatre déclarations de leaders terroristes ont menacé spécifiquement les intérêts français ; la France est qualifiée "d'ennemi numéro un" par l'émir du Groupe salafiste de prédication et combat.

² Attentats de Londres, Madrid, Bali, Casablanca, Bombay, golfe d'Aqaba, Karachi, Amman ; exemple récent de la tentative d'attentat multiple sur plusieurs avions effectuant la liaison entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

Confrontée au terrorisme international depuis trois décennies, la France mène une action déterminée. Elle s'est dotée d'une législation et d'un dispositif opérationnel cohérents. Le ministère de la défense est un acteur de premier plan dans les domaines de la prévention et de la lutte contre le terrorisme. Il est capable d'engager des capacités importantes et spécifiques face à un événement de grande ampleur. Les armées, la gendarmerie nationale et les services de renseignement veillent de façon permanente à la sécurité des Français, qu'il s'agisse du territoire, de notre espace aérien ou de nos approches maritimes. Le ministère de la défense participe à la mise en œuvre de l'ensemble des plans gouvernementaux (Vigipirate, Biotox, Piratox, Piratome, Piratair-Intrusair, Pirate-mer, Piranet, Pirate-ext) et à la réflexion sur la stratégie de l'Etat dont le "livre blanc sur la sécurité intérieure face au terrorisme", publié en mars 2006, définit l'action³.

A l'extérieur de nos frontières, le ministère de la défense est engagé quotidiennement dans la lutte contre le terrorisme, notamment au travers de sa participation aux opérations extérieures (Afghanistan : participation des forces spéciales française à la Combined joint tasked force 76 parallèlement au contingent français de la FIAS⁴) et du pré-positionnement de ses forces.

La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs

Depuis 2002, la menace représentée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs a pris une nouvelle dimension : révélations sur le réseau A.Q. Khan au Pakistan (02/2004) ; annonce par la Corée du Nord de son intention de se retirer du TNP (01/2003) et revendication de la possession d'armes nucléaires ; saisine et vote d'une résolution du Conseil de sécurité sur le programme nucléaire iranien et débat sur les perspectives de sanctions contre l'Iran. De plus, les pays ayant acquis une capacité ADM deviennent eux-même proliférants en favorisant le développement de coopérations par la mise en commun des connaissances et des ressources avec des Etats souhaitant également disposer d'une capacité semblable. Enfin, la prolifération de missiles ouvre à un nombre accru d'Etats et d'acteurs non étatiques, la capacité à délivrer des engins à fort potentiel de destruction.

Notre pays joue un rôle de premier plan dans la démarche internationale visant à lutter contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques, radiologiques et chimiques. Au sein de l'AIEA et de l'ONU, la France a œuvré à la condamnation de ces activités proliférantes et au règlement de ces crises par la négociation. Elle a également contribué à l'élaboration de nouvelles normes internationales. Le ministère de la défense est étroitement et activement associé à l'élaboration des propositions de ces nouvelles normes internationales et des décisions nationales.

Ainsi, la France s'est engagée depuis 2002 au sein du Partenariat mondial incarné par le G8. Il y est notamment prévu des actions visant à sécuriser et éliminer les matières fissiles, favoriser la destruction d'armes chimiques, et réduire ainsi les risques d'acquisition d'armes de destruction massive illicites. La France contribue à hauteur de 750 M€ à ce programme de 20 milliards de dollars sur 10 ans. Le ministère de la défense finance la moitié de la contribution française.

Enfin la Marine nationale participe à l'interception de trafics illicites de matières proliférantes dans le cadre de la *Proliferation Security Initiative* mise en place en 2003. La France contribue également à l'organisation de trois grands exercices internationaux d'interception : *Basilic* en 2003, *Aspe* en 2004, *Hades* en 2006.

La persistance de nombreux foyers de crise

En **Iraq**, le gouvernement de "consensus national" incarne l'aboutissement du processus politique avalisé par l'ONU, depuis la chute du régime de Saddam Hussein le 9 avril 2003. L'unité politique mise à mal par une communautarisation croissante et la reconstruction de l'économie du pays restent des défis majeurs pour le gouvernement irakien. Son échec poserait la question de l'avenir d'un Irak unifié et favoriserait le développement de mouvements terroristes, qui ont prospéré depuis.

³Cf également le document « La défense contre le terrorisme » - ministère de la défense - mai 2006

⁴Force internationale d'assistance et de sécurité

La France ne s'est pas engagée militairement en Irak, estimant que la restauration de la souveraineté du pays et l'amélioration du dialogue national devait impliquer le plein exercice de ses fonctions régaliennes par le gouvernement iraquien. En revanche, conformément aux engagements du sommet d'Istanbul de juin 2004, le ministère de la défense a proposé de former hors d'Irak des éléments des forces de sécurité iraqiennes dans le cadre de l'OTAN.

Le **conflit israélo-palestinien** continue de s'exacerber. L'absence de toute avancée sur le dossier de paix et les problèmes d'organisation de l'Autorité palestinienne n'ont pas permis de concrétiser les espoirs de changement incarnés par M. Abbas et ont conduit à la victoire du Hamas aux dernières élections. Parallèlement, la scène politique israélienne s'est recomposée et a donné naissance à un gouvernement d'union nationale. La gestion unilatérale de la crise par Israël (retrait de Gaza, construction du mur, volonté d'éradication du Hezbollah) tranche avec les velléités arabes de relance du plan de Beyrouth. Dans ce contexte, un haut niveau de violence persiste dans la région, à la fois dans les territoires occupés, mais aussi au Liban. L'action diplomatique de la France a contribué au vote de la résolution 1701 du Conseil de sécurité pour trouver une solution à la crise libanaise de l'été 2006. Le ministère de la défense a immédiatement engagé des moyens supplémentaires pour appuyer la politique française et notamment protéger, par leur évacuation, les ressortissants étrangers souhaitant quitter le Liban à partir du 15 juillet. 14 000 personnes ont été ainsi évacuées, dont près de 10 000 Français, les moyens militaires ayant assuré 56% de ces départs. En plus des 1 700 hommes mobilisés pour l'opération *Baliste*, la décision d'envoyer deux bataillons supplémentaires a fourni une impulsion décisive pour le renforcement de la FINUL au sud-Liban. 2 000 soldats français contribueront dans ce cadre à la cessation des hostilités et au déploiement de l'armée libanaise.

En **Afghanistan**, la France contribue activement aux efforts de la communauté internationale en faveur de la stabilisation et de la reconstruction du pays. Des progrès notables ont été accomplis depuis 2002 mais la situation demeure fragile⁵. Les objectifs du processus de Bonn, lancé en 2001, ont été globalement atteints. La conférence de Londres⁶ a été marquée par l'adoption du « Pacte pour l'Afghanistan »⁷ dont les objectifs sont d'assurer une meilleure sécurité, promouvoir la bonne gouvernance et soutenir le développement économique et social du pays.

L'environnement sécuritaire s'est dégradé au cours de l'année 2006. En province, la reconstruction des structures étatiques reste très difficile. La reprise de la culture de l'opium et le trafic de drogue perturbent la reconstruction politique de l'Afghanistan, et menacent le nouvel Etat d'une véritable dérive mafieuse.

La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a été placée sous le commandement de l'OTAN en août 2003. Elle a pour mission d'assurer la sécurité de Kaboul, puis du Nord et de l'Ouest du pays. L'extension géographique de la FIAS au sud du pays est effective depuis le 31 juillet 2006.

Dans le cadre de sa contribution à la FIAS, la France a pris le commandement de la région de Kaboul pour huit mois au 6 août 2006. Au terme de sa montée en puissance, la contribution française s'élèvera à 1 100 militaires. Les actions de la France en Afghanistan sont également ciblées sur la formation de l'armée afghane.

Le **continent africain** reste structurellement marqué par de nombreuses crises. L'apparition de nouvelles tensions contrebalance l'apaisement de quelques conflits anciens, résultat des efforts de la communauté internationale en faveur de ce continent.

Au **Soudan**, malgré les progrès relevés au Sud, la crise du Darfour interfère avec les tensions au Tchad. La situation en Somalie et le différend entre l'Éthiopie et l'Érythrée restent des sujets de préoccupation. Le basculement de la Côte d'Ivoire dans la guerre civile et l'évolution de la Guinée Conakry pèsent sur l'avenir de cette région. Le géant régional nigérian est également confronté à des tensions internes qui ont un impact sur la sécurisation des champs pétroliers. Les perspectives d'apaisement demeurent à court terme improbables. En Afrique centrale, outre les remous récurrents en République Centrafricaine et en République démocratique du Congo, des tensions subsistent dans la région des Grands Lacs.

⁵ Adoption de la Constitution en janvier 2004, élection de son président en octobre 2004, mise en place d'un Parlement en septembre 2005.

⁶ Les 31 janvier et 1^{er} février 2006.

⁷ Soutien à la stabilisation des institutions démocratiques naissantes, promesses de dons de 10,5 Md de dollars.

L'instabilité chronique du continent et les enjeux à venir sont pris en considération par les grands acteurs internationaux. La stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique (19 décembre 2005) considère ainsi que les logiques de développement social et économique sont indissociables des aspects de paix et sécurité, et qu'il est important de soutenir l'appropriation de ces enjeux par les Africains.

L'Union africaine et d'autres organisations régionales africaines ont décidé de développer les capacités africaines de prévention et de gestion des crises. La France, en lien avec ses partenaires européens, s'associe à cet effort au travers du programme RECAMP⁸, destiné à renforcer les forces africaines en attente (FAA). La paix et la sécurité du continent africain passent également par le soutien aux opérations des Nations Unies. Deux opérations sont ainsi menées, en République démocratique du Congo dans le cadre de la PESD, et en Côte d'Ivoire.

Avec près de 4 000 hommes, le soutien au processus de paix ivoirien représente depuis 2002 la plus grande mission extérieure française. Le processus de réconciliation nationale dépend de la tenue d'élections. Le report répété des scrutins témoigne d'une situation politique complexe. Le maintien du soutien français à l'ONUCI est déterminant car il participe directement à l'efficacité de l'effort des Nations Unies.

Enfin, en **Haïti**, la France est intervenue dès le début de la crise. Le 24 février 2004, suite aux émeutes exigeant le départ du Président Aristide, la France a déclenché l'opération *Carbet* qui a mobilisé 1 000 militaires et des moyens aériens et maritimes conséquents. En juillet 2004, comme prévu, la mission des Nations unies en Haïti (MINUSTAH) a pris le relais de l'opération de sécurisation menée par la France, les Etats-Unis et le Canada.

Actuellement, la France participe à la MINUSTAH à hauteur de 2 officiers d'état-major, 39 policiers et 40 gendarmes, soit 81 personnes engagées notamment dans la formation des forces de l'ordre.

La recherche de la stabilisation au voisinage de l'UE

La situation dans les **Balkans occidentaux** reste depuis 2002 fragile. La France continue de participer de façon conséquente, avec ses alliés de l'UE et de l'OTAN, à la consolidation de cette région qui a vocation à rejoindre, à terme, ces deux institutions. Cet engagement militaire et sécuritaire de la France poursuit deux objectifs : achever le processus de sortie de cette crise née au début de la décennie 1990 et favoriser la stabilisation de la situation intérieure afin de mieux lutter en amont contre la criminalité organisée et le terrorisme, notamment islamiste. Cet effort doit être poursuivi sous peine de voir renaître de nouvelles crises, consécutives à un désengagement prématuré.

Dans le voisinage oriental de l'UE subsistent des crises politiques, aux règlements desquels contribue la France conjointement avec ses partenaires de l'UE. Une politique de sanctions est poursuivie par l'UE à l'égard du régime Loukachenko. En Ukraine, les États membres de l'UE encouragent la mise en place d'un gouvernement démocratique, efficace et solide, pour poursuivre les réformes engagées en 2004. En Moldavie, la France a contribué à la mise en place de la mission d'assistance de l'UE pour le contrôle des frontières de la Transnistrie (mission opérationnelle depuis 2006).

Dans la région du **Caucase**, les États membres de l'UE sont désireux de contribuer à la stabilisation politique, économique et sécuritaire. Cette région concentre des conflits non réglés. Les tensions politiques fortes ne sont pas dissipées entre la Russie et la Georgie à propos des conflits d'Ossétie du sud et d'Abkhazie. En perdurant, les divers conflits du Caucase, notamment celui de Tchétchénie, profitent aux groupes criminels et nuisent à la stabilisation de la région.

Des tensions croissantes liées à la pression sur les matières premières

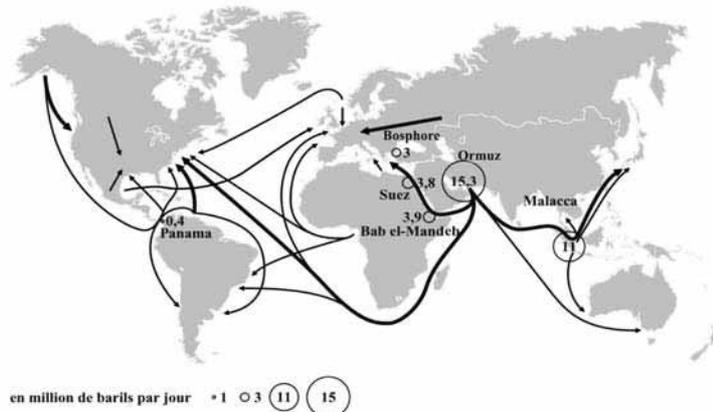
L'accès aux matières premières devient un enjeu de pouvoir central dans les affaires internationales. La conjugaison entre les tensions politiques et sociales dans les principales régions productrices⁹, une demande en énergie en forte croissance et un niveau insuffisant d'investissement ont entraîné, depuis 2002, une hausse structurelle des cours. La question du risque énergétique de nature géopolitique est ainsi devenue une dimension essentielle de la politique de défense. Cette dimension a d'ailleurs été soulignée par le Président de la

⁸ Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix.

⁹ Voir annexe 1 titre 1.

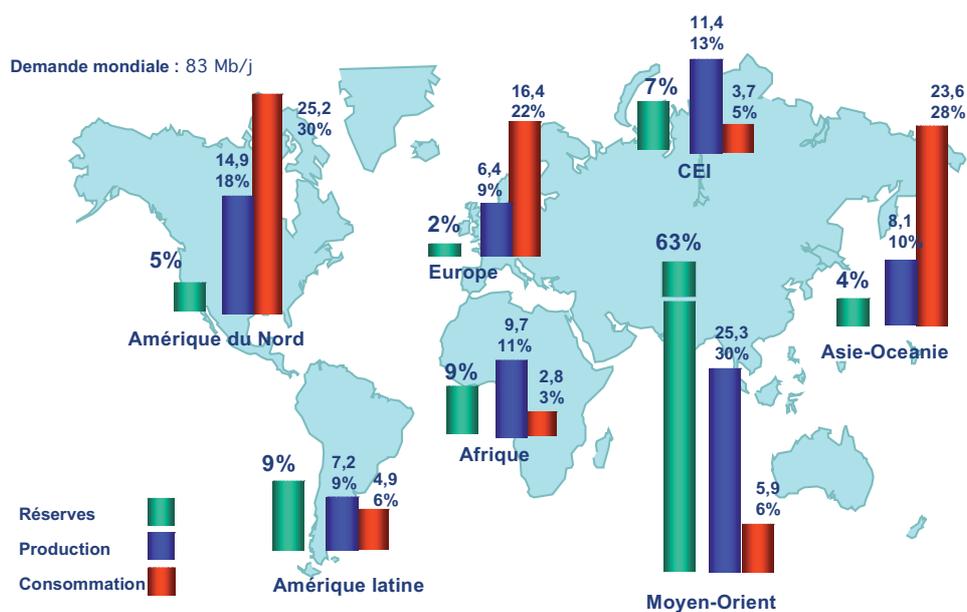
République lors de son discours de l'Île Longue du 19 janvier 2006 qui rappelle toute l'importance de la sécurité de nos approvisionnements. Dans ce contexte, l'analyse de défense sur les questions de sécurité énergétique s'est résolument orientée autour de trois axes majeurs :

Les flux énergétiques en 2006 et les détroits stratégiques



Source : Observatoire Économique de la Défense, 2006

Pétrole brut : une forte interdépendance entre les zones géographiques du monde



Source : Observatoire Économique de la Défense, 2006

- l'évaluation des risques et des menaces qui pèsent sur notre sécurité d'approvisionnement en hydrocarbures et en matières premières, comme l'uranium. Les différents services du ministère de la défense assurent cette évaluation au travers de la collecte et de l'analyse d'informations destinées à mieux cerner les enjeux les plus stratégiques pour les pays producteurs et consommateurs, comme pour les entreprises clefs pour l'autonomie industrielle et technologique d'un pays ;
- la participation à la sécurité de nos approvisionnements. Les forces françaises assurent la sécurisation de ces approvisionnements d'intérêt stratégique par leur présence sur les mers et les continents (surveillance des flux maritimes côtiers, des grands terminaux d'hydrocarbures, des raffineries et des oléoducs de l'OTAN en France, ...)

- un effort accru en matière de R&D pour faire face à l'augmentation de la facture énergétique et anticiper un pic énergétique à l'horizon de 2030. La Défense a renforcé son effort en faveur de la recherche de sources d'économies d'énergie et de nouvelles formes d'énergie. La part des carburants de synthèse devra atteindre 30% des carburants consommés par les armées d'ici 2030.

L' ESSOR DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE (PESD)

L'objectif de la PESD est d'organiser les convergences entre les outils de défense des Etats membres et de contribuer à l'affirmation du rôle de l'Union européenne sur la scène internationale. Depuis mai 2002, la PESD s'est affirmée comme l'une des politiques les plus dynamiques de la construction européenne. Grâce notamment à l'engagement résolu de la France en faveur de l'Europe de la défense, le développement de la PESD s'est poursuivi en dépit du blocage du processus de ratification du traité constitutionnel¹⁰.

L'adoption en décembre 2003 de la **Stratégie européenne de sécurité** a permis de doter l'Union Européenne (UE) d'une doctrine stratégique mettant en cohérence les instruments diplomatiques, civils et militaires de gestion de crise économiques et humanitaires à sa disposition. Depuis 2003, quinze opérations civiles et militaires ont été engagées dans le cadre de la PESD sur trois continents. Treize sont actuellement en cours et contribuent à renforcer la capacité de gestion de crise de l'UE. Pour chacune de ces opérations, le ministère de la défense a joué un rôle moteur.

La PESD, une politique opérationnelle

Depuis 2003, l'UE a acquis la capacité de mener des opérations aussi bien dans le cadre dit de « Berlin plus » (avec soutien de moyens de l'OTAN), que de façon autonome.

Quatre opérations extérieures militaires :

Deux opérations dans le cadre des accords "Berlin +" dans les Balkans (*Concordia* en Macédoine en 2003 - *Althéa* en Bosnie-Herzégovine depuis 2004)

Deux opérations autonomes (en République démocratique du Congo : *Artémis* en 2003 et, depuis juillet 2006, *Eufor RD Congo* pour soutenir le processus démocratique).

Douze opérations extérieures civiles lancées parfois en complément des opérations militaires :

- quatre opérations de police (Bosnie, Macédoine, RDC, Palestine) ;
- deux missions dans le domaine de l'Etat de droit (Géorgie et Iraq) ;
- deux missions d'observation (Balkans occidentaux et Aceh en Indonésie) ;
- deux missions d'assistance au contrôle des frontières au sud de Gaza (Rafah) et en Moldavie ;
- une action de soutien civil et militaire à l'Union africaine au Darfour ;
- une mission dans le domaine de la sécurité en RDC.

Une planification de mission est engagée afin que l'UE assure la relève de la mission "police-justice-État de droit" de l'ONU au Kosovo à l'horizon fin 2006 début 2007.

Dans le domaine des procédures et des structures de gestion de crises, des progrès considérables ont été obtenus grâce au volontarisme de la France depuis 2003. Ces avancées ont été notamment marquées par la création de la cellule civilo-militaire, la montée en puissance du centre d'opérations au sein de l'état-major de l'Union et la mise en place, en février 2004, du mécanisme de financement en commun des opérations civiles et militaires (*Athéna*). L'ensemble de ces démarches contribue à l'émergence progressive d'une autonomie stratégique de l'Union européenne. Ces efforts se poursuivent dans le cadre des conclusions du sommet informel de Hampton Court de décembre 2005 qui a fixé les grandes orientations et les perspectives de la PESD pour les prochaines années.

¹⁰ La plupart des dispositions prévues par le projet de constitution avaient déjà été introduites dans le dispositif européen.

La Force de Gendarmerie Européenne (FGE) est le fruit d'une initiative française lancée à Rome en 2003 à laquelle se sont joints l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas. La FGE répond à la nécessité de disposer d'un instrument de police de gestion de crise, sous commandement militaire ou sous autorité civile, afin de répondre aux situations de crise particulières qui ne nécessitent pas une intervention des forces armées classiques (maintien de l'ordre, police judiciaire, formation...). Déclarée opérationnelle en avril 2006, la FGE devrait être engagée en 2007 au Kosovo.

S'agissant du processus capacitaire et du comblement des lacunes identifiées, l'adoption en 2004 du nouvel **objectif global 2010** présente une approche plus qualitative en cohérence avec la Stratégie européenne de sécurité. L'accent est mis sur la réaction rapide, le développement de groupements de forces déployables et l'interopérabilité. Ces priorités se sont concrètement traduites par la mise en œuvre de vingt groupements tactiques **GT 1 500** d'ici 2010. La France participera à six d'entre eux.

Au delà des opérations engagées dans les Balkans dans le cadre des missions "Berlin plus", le caractère opérationnel de la PESD a été mis en évidence en République démocratique du Congo grâce à un engagement constant de la France. Après une première opération européenne autonome de sécurisation des populations de Bunia (opération *Artémis* en 2003), notre pays participe toujours aux missions de sécurité et de police (EUSEC et EUPOL). L'année 2006 marque la montée en puissance de l'engagement français dans le cadre de la PESD, avec la mission *Eufor* destinée à sécuriser les premières élections démocratiques depuis 40 ans. Aux côtés de l'Allemagne, nation cadre du dispositif, l'armée française a déployé près de 900 hommes – le plus important contingent de l'opération. L'articulation entre l'état-major déployé à Kinshasa et la force de réaction et d'attente basée au Gabon a démontré son efficacité en août 2006.

Tableau de planification des permanences des GT 1500

		SEMESTRE	PAYS CONTRIBUTEURS	PAYS CADRE
Capacité opérationnelle initiale	ENGAGEMENTS FERMES	2006-1	Allemagne, France	Allemagne
			Italie, Espagne, Portugal, Grèce	Espagne
Plaine capacité opérationnelle	ENGAGEMENTS FERMES	2006-2	France, Allemagne, Belgique	France
		2007-1	France, Belgique	France
	Allemagne, Pays-Bas, Finlande		Allemagne	
	2007-2	Italie, Hongrie, Slovaquie	Italie	
		Grèce, Bulgarie, Chypre, Roumanie	Grèce	
	ENGAGEMENTS	2008-1	Suède, Finlande, Estonie, Norvège	Suède
			Espagne, France, Allemagne, Portugal	Espagne
		2008-2	Allemagne, France, Espagne, Belgique, Luxembourg	À préciser
	Royaume-Uni		Royaume-Uni	
	2009-1	Italie, Espagne, Portugal, Grèce	Italie	
		2009-2	République Tchèque, Slovaquie	République Tchèque
	(Belgique, France) à confirmer		À préciser	
	PROPOSITIONS INITIALES	2010-1	Pologne, Allemagne, Lituanie, Lettonie, Slovaquie	Pologne
			Royaume-Uni, Pays-Bas	Royaume-Uni
2010-2		Italie, Roumanie, Turquie	Italie	
2011-1				

Les missions militaires et civiles de la PESD

Sur le plan militaire, l'UE doit disposer d'une capacité d'action autonome soutenue par des forces crédibles pour remplir les missions de la PESD :

- gestion des crises (missions de Petersberg) ;
- missions humanitaires et d'évacuation ;
- maintien de la paix et rétablissement de la paix ;
- missions de forces de combat pour la gestion des crises.

La composante civile de la PESD s'articule autour des domaines suivants :

- la protection civile afin d'assister les ONG humanitaires ou conduire des opérations de secours d'urgence ;
- la coopération policière, du rétablissement de l'ordre public à la formation des policiers ;
- le renforcement de l'Etat de droit avec la possibilité de mobiliser des magistrats ;
- le soutien à la reconstitution des capacités administratives des institutions publiques.

Créée en juillet 2004 et opérationnelle depuis 2005, **l'Agence européenne de défense** a pour objectif le développement des capacités de défense de l'UE en adéquation avec les besoins et les priorités de la PESD. Elle contribue aussi à l'émergence d'un marché européen des équipements de défense et participe au renforcement du pôle recherche et technologie de la défense européenne. Une étape importante a été franchie avec l'adoption du code de conduite intergouvernemental pour les acquisitions de défense entré en vigueur le 1^{er} juillet 2006. La vision à long terme de l'agence devrait favoriser l'harmonisation des besoins capacitaires des Etats membres. A l'origine de cette initiative, le ministère de la défense s'implique pleinement dans les activités de l'Agence.

Les nouvelles priorités pour asseoir la crédibilité de la PESD concernent la coordination civilo-militaire, afin de répondre en urgence aux crises humanitaires, et le renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité. L'Afrique devient un terrain d'action privilégié de la PESD. Les missions de la PESD sur le continent africain et le futur programme européen de renforcement des capacités africaines de maintien de la paix ont pour objectif de contribuer à la construction de l'architecture africaine de paix et de sécurité conformément à la stratégie européenne pour l'Afrique adoptée en décembre 2005.

L'objectif poursuivi par la France reste le développement de synergies entre les différentes politiques relevant du traité des communautés européennes et les missions mises en œuvre dans le cadre de la PESD. La France vise une meilleure cohérence de l'action extérieure de l'Union et le renforcement du caractère opérationnel de la PESD. Elle plaide pour que les Etats membres se fixent des objectifs ambitieux et réalistes en ce qui concerne leur effort de défense.

L'ÉVOLUTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DES PRINCIPALES ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les organisations internationales

L'ONU, un acteur essentiel

La France œuvre afin que l'ONU reste l'enceinte privilégiée et légitime de la prévention et du règlement des conflits. L'ONU poursuit son adaptation aux évolutions de l'environnement géostratégique au travers de ses réformes et de la conduite d'opérations de paix de plus en plus complexes. Suite à la relance du processus de réforme initié par le Secrétaire général en septembre 2003, des étapes importantes dans la prévention et la gestion des crises viennent d'être franchies avec la création du conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix.

Les opérations de maintien de la paix de l'ONU atteignent un niveau inégalé après une période de repli, conséquence des échecs en Somalie ou au Rwanda. 80 000 hommes sont actuellement engagés sous la bannière de l'ONU partout dans le monde. Plusieurs missions de très grande ampleur voient la participation de plus de 10 000 hommes : Sud-Soudan (et potentiellement la région du Darfour), République démocratique du Congo, Libéria. Les

décisions prises lors de l'élaboration du plan d'opération de la Finul renforcée sont l'occasion d'améliorer l'efficacité des forces des casques bleus : la mise en place d'une structure militaire de conduite stratégique à New York, et celle d'une chaîne de commandement courte et réactive sont de nature à corriger les difficultés rencontrées lors d'opérations antérieures.

Les contributions à ces opérations sont majoritairement apportées par les pays en développement. La France joue un rôle tout à fait significatif, à la mesure de l'importance qu'elle accorde à l'ONU. Elle participe à 10 opérations de maintien de la paix sur les 18 en cours, et représente le deuxième pays de l'Union européenne contributeur de personnels militaires et de police auprès de l'ONU. L'aide française au financement des opérations de maintien de la paix représente plus de 7,3% du budget alloué par l'ONU.

L'OTAN, une organisation en transformation

Tout en demeurant le fondement de la défense collective, l'Alliance se positionne de plus en plus comme un acteur important de règlement des crises. Elle se transforme en une organisation de sécurité à vocation géographique élargie en raison de l'accroissement du nombre de ses membres, de l'approfondissement des différents partenariats avec de nouveaux pays, et du développement de nouveaux champs d'actions notamment dans le domaine civilo-militaire. Au cours des quatre dernières années, les opérations de l'OTAN se sont diversifiées en termes de missions et de zones d'actions : opérations de stabilisation au Kosovo et en Afghanistan, participation à la formation de la nouvelle armée iraquienne, participation à la lutte contre le terrorisme en Méditerranée, soutien logistique à l'opération de l'Union africaine au Darfour, assistance humanitaire au Pakistan et aux Etats-Unis (cyclone Katrina) ... De plus, la force de réaction rapide dote l'OTAN de capacités susceptibles d'être utilisées sur l'ensemble du spectre et sur différents continents.

La problématique consiste donc essentiellement à conjuguer les domaines d'action de chacun des partenaires, l'OTAN apportant une valeur ajoutée dans le domaine purement militaire, d'autres organisations internationales (ONU, OSCE, UE...) offrant leur légitimité et leur expertise pour la conduite de missions à caractère civil.

Les dynamiques régionales

Les Etats-Unis, une superpuissance

Alors que la perception américaine des menaces demeure inchangée depuis plusieurs années, la posture adoptée par les Etats-Unis a sensiblement évolué au cours des deux dernières années, passant de l'unilatéralisme à la recherche d'une plus grande concertation. Si le primat du leadership américain demeure fermement ancré au sein des élites américaines, le ton à l'égard des alliés, notamment européens, s'est ainsi montré plus conciliant, les Américains recherchant des partenaires "utiles et efficaces". L'amélioration sensible des relations franco-américaines notamment à l'occasion de l'examen de la question libanaise par le Conseil de sécurité en est l'illustration.

Si les Etats-Unis n'excluent pas de reformer des coalitions ad hoc, ils travaillent à la transformation de l'OTAN. Cette évolution répond au souhait de former un "front démocratique" dont Européens et Américains seraient les principaux piliers. Ainsi, l'OTAN serait l'illustration de la "solidité stratégique des Etats démocratiques" (Quadriennal Defense Review 2006) qui devrait leur permettre de remporter la "longue guerre" contre le terrorisme et l'extrémisme islamique. Dans cette perspective, les Etats-Unis s'attachent à lutter non seulement contre les entités terroristes mais aussi contre les Etats définis comme "Etats voyous".

A plus long terme, la relation transatlantique pourrait revêtir un intérêt moindre pour les Etats-Unis. L'émergence de la Chine et de l'Inde comme puissances mondiales a provoqué un glissement du centre de gravité des préoccupations américaines vers l'Asie. L'incertitude quant à l'évolution de la Chine a conduit les Etats-Unis à procéder à un renforcement de l'alliance avec le Japon, un rapprochement avec l'Inde, et une présence accrue sur les voies d'approvisionnement énergétiques.

L'Asie orientale, une zone à nouveau dynamique

Depuis 2002, l'Asie orientale est affectée par l'émergence de la Chine dont l'économie tend à façonner celle des pays de la région. La 4ème génération des dirigeants chinois, arrivée au pouvoir au terme d'une transition en douceur, a pris des mesures pour limiter les conséquences sociales et environnementales d'une croissance économique soutenue (8 à 10% par an). Les événements du 11 septembre et la relance du programme nucléaire nord-

coréen ont contribué à un rapprochement avec les Etats-Unis. Le dossier iranien manifeste une implication politique chinoise nouvelle qui reflète une diplomatie globale, soucieuse de satisfaire des besoins exponentiels en matières premières. La France, consciente de l'importance stratégique croissante de la Chine, conduit une politique visant à son intégration sur la scène internationale. La période écoulée a été marquée par un renforcement notable des relations politiques bilatérales, matérialisé par l'établissement d'un dialogue stratégique de haut niveau entre les ministères de la défense.

Depuis 2002, le Japon a vu son économie rebondir et confirmé son ambition de peser sur la scène régionale et internationale. La France a soutenu sans réserve la candidature japonaise à un siège de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et a également établi avec le Japon un dialogue stratégique de haut niveau.

Les pays d'Asie du Sud-Est sont parvenus pour la plupart à relancer leurs économies après la crise financière de la fin des années 1990. Le développement des économies asiatiques confère à la zone des détroits une importance stratégique grandissante pour les pays de la zone alors que pèsent dans cette partie de l'Asie des menaces liées à la piraterie maritime et au terrorisme. La France est attentive à la stabilité de l'Asie du Sud-Est et a décidé d'adhérer au Traité d'Amitié et de Coopération de l'ASEAN.

L'émergence d'un nouveau géant en Asie du sud

Ces dernières années, l'Inde s'est affirmée comme un pôle de stabilité et de croissance. Elle exerce, aujourd'hui, une influence grandissante sur son environnement régional. La France entretient une coopération étroite et ancienne en matière de défense. Elle s'impose ainsi comme un partenaire de premier plan. Un nouvel accord de coopération de défense a été signé en février 2006. Il vise à étendre la coopération militaire et de défense en y associant des transferts de technologie, la coopération dans le secteur de l'armement (recherche et développement, achats, production, etc.), les exercices communs et les échanges entre les deux ministères de la défense. L'Inde entretient également une étroite coopération militaire avec Israël pour la modernisation de son appareil de défense.

L'alternance gouvernementale de mars 2004 n'a pas entraîné d'infléchissements majeurs en matière de politique économique. L'équipe de Manmohan Singh poursuit de fait les grands axes diplomatiques définis par le gouvernement précédent : amélioration des relations avec la Chine ; accélération du rapprochement avec les Etats-Unis avec le projet d'accord de coopération dans le nucléaire civil. Delhi s'emploie aussi à promouvoir une politique active de rayonnement régional. Elle s'efforce de mettre sur pied une diplomatie énergétique qui lui permette de répondre à des besoins croissants.

L'Inde pourrait être affectée par l'instabilité de son environnement. Le dialogue composite lancé avec le Pakistan début 2004 marque le pas et la défiance entre les deux voisins demeure forte. Du point de vue pakistanais, le sentiment de marginalisation est réel, à voir le voisin indien bénéficier de nouvelles faveurs en vertu de son statut de puissance émergente alors qu'Islamabad continue de subir les pressions de la communauté internationale pour s'engager davantage dans la lutte contre le terrorisme¹¹. Les autres pays de l'Asie du Sud sont confrontés à une situation plus précaire. Si la crise népalaise semble, pour l'heure, évoluer vers l'apaisement, le Sri Lanka s'enfonce à nouveau dans le conflit civil. Le Bangladesh montre des signes inquiétants, combinant un jeu politique de confrontation, la présence du fondamentalisme religieux et un climat de tensions sociales et de violences endémiques.

La Russie réaffirme sa place sur la scène internationale

Face au poids croissant de la Chine et de l'Inde et au pouvoir d'attraction et d'intégration de l'Union européenne, la Russie a éprouvé des difficultés pour peser sur les dynamiques régionales dans l'ancien espace soviétique. En effet, la région a connu des évolutions stratégiques notables depuis 2000 : transformations politiques, économiques et sociales en Russie ; changement de régime en Géorgie et en Ukraine ; désenclavement du Caucase et de l'Asie centrale ; contestation politique et sociale en Biélorussie.

La Russie demeure la puissance prédominante de la région. Elle a bénéficié d'une conjoncture économique exceptionnelle, due essentiellement à la hausse des prix des hydrocarbures. Pour autant, la rente pétrolière et gazière a eu des effets pervers sur les

¹¹ L'Inde subit régulièrement des attentats terroristes attribués à des mouvances d'inspiration islamiste basées au Pakistan. La dernière série d'attentats s'est produite à Mumbai en juin 2006.

transformations politiques et sociales. Les incertitudes demeurent quant aux capacités de la Russie à relever les défis immenses posés par la modernisation du pays ainsi que par la globalisation. Il reste que les partenariats mis en place avec Moscou sur les grandes questions de défense et de sécurité internationales ont abouti à des résultats satisfaisants, en particulier au regard de la dynamique créée par la lutte contre le terrorisme (par exemple, autorisations de survols notamment pour nos aéronefs).

En Asie centrale, c'est avec le Tadjikistan que les relations en matière de défense ont été les plus suivies depuis 2002. L'aéroport de Douchanbé constitue un point-clé pour le soutien des forces françaises sur l'ensemble du territoire afghan. Les coopérations que la France a établies avec le Tadjikistan en compensation des facilités militaires mises à la disposition de ses forces ont donné de bons résultats. Enfin, c'est aussi dans un cadre européen que la France cherche à développer les coopérations avec la Russie, l'Ukraine, la Moldavie, la Biélorussie, les pays du Caucase et d'Asie centrale, notamment dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union européenne.

L'Amérique latine, un continent en pleine évolution

Les relations de défense entre la France et les pays d'Amérique latine se sont intensifiées ces dernières années, dans le cadre d'une stratégie d'influence globale et régionale. En dépit des grandes difficultés internes auxquelles elle est confrontée (répartition inégale des richesses, insécurité, instabilité politique), la région s'est pleinement intégrée à un monde globalisé et entend bien occuper sa place sur la scène internationale, notamment en s'affranchissant des anciennes allégeances et en diversifiant ses interlocuteurs. Dans ce contexte, la France trouve des partenaires avec lesquels elle partage les mêmes défis (lutte contre le narcotrafic et le terrorisme avec la Colombie, le Venezuela, les pays d'Amérique centrale) et promeut des valeurs communes telles l'intégration régionale (Conférence des forces armées centre-américaines), le multilatéralisme et la participation à la sécurité internationale (Argentine, Brésil, Chili). L'intensification des activités de la France répond également aux menaces croissantes à la sécurité de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane, devenues une zone importante pour les trafics illicites à destination de l'Europe, et à la stabilité de leur environnement régional (bassins caraïbéen et amazonien, crise haïtienne). Enfin, l'Amérique latine est un terrain propice pour entretenir les contacts et mener des coopérations avec d'autres partenaires de la zone (Etats-Unis, Espagne, Royaume-Uni, Pays-Bas).

Avec la stabilisation de son régime politique, son implication dans les crises régionales en tant que modérateur, son attachement au multilatéralisme et sa volonté de participer à la sécurité mondiale, le Brésil est devenu un moteur de l'Amérique latine et un partenaire prioritaire de la France dans la région. La France soutient ainsi l'entreprise brésilienne de leadership régional (appui à la candidature brésilienne à un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations unies) et intensifie les actions de coopération bilatérale afin de permettre au Brésil d'acquiescer les moyens de ses ambitions.

Chapitre 2

TITRE 1

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**FAIRE CONVERGER
LES EFFORTS DE DÉFENSE
DES EUROPÉENS**

LA FRANCE ET LA GRANDE-BRETAGNE, MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT DE L'EUROPE DE LA DÉFENSE

Fruit d'une vision ambitieuse et d'un effort continu auquel la France a donné une impulsion déterminante, la construction de l'Europe de la défense est aujourd'hui une réalité. Elle se concrétise notamment par la multiplication des interventions de l'Union au service de la paix, de la justice, de la solidarité et du droit.

Pour autant les efforts de défense et de sécurité ne font pas l'objet d'une approche toujours convergente et l'Union révèle de fortes disparités budgétaires, qu'il s'agisse de fonctionnement, d'équipement ou de recherche et développement (R&D).

En effet, parmi les 25 pays de l'Union européenne, un groupe de cinq nations (France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et Espagne) représente en moyenne 77 % de l'ensemble des budgets de défense de l'Union européenne. Mais seuls trois pays (Royaume-Uni, France et Grèce) consacrent de l'ordre de 2 % de leur PIB à la défense, ce ratio s'élevant à 3,3 % pour les Etats-Unis. Au cours de la période 2001-2006, le poids du budget de défense en Italie, par rapport au PIB, a décliné tandis que celui des budgets de défense allemand et espagnol restait stable, aux niveaux respectifs de 1 % et 0,9 % du PIB.

En France, le budget global de la défense a progressé de 7,2 % entre 2002 et 2006 (en euros constants, avec pensions, hors anciens combattants). Sur la même période, la progression des 25 Etats membres de l'UE s'établit à 0,7 %. L'Italie et l'Allemagne enregistrent respectivement une diminution de l'ordre de 7,9 % et de 20 %. L'accroissement continu en France, adossé à une volonté politique forte, place notre pays à la tête du développement de l'Europe de la défense. Pour autant, celle-ci ne sera durablement garantie que si notre effort de défense rejoint, à l'instar de la Grande-Bretagne, et dans la durée, la proportion de 2 % du PIB.

En matière de budgets d'équipement rapporté au PIB, la Suède se positionne en première place en 2006 (7,9 % en 2005), soit un ratio proche de celui des Etats-Unis (9,8 % en 2006). Le Royaume-Uni et la France s'établissent respectivement à 7 % et 6 % entre 2004 et 2006. Les autres Etats membres sont nettement en retrait, l'Espagne (2,9 %), l'Allemagne (2,5 %) et l'Italie (2,1 %) conservant des ratios significatifs.

En capital, la progression des dépenses de la France s'établit à 21 % au cours des 5 dernières années. La moyenne des Etats membres s'élève à 12 % et à 11,5 % concernant les cinq premières nations européennes. Le poids des dépenses de la France en capital au sein du budget d'équipement est ainsi passé de 24 % à 27 %, tandis que celui du Royaume-Uni se maintient à 25 %.

L'effort européen de R&D repose principalement sur l'axe franco-britannique qui représente à lui seul 70 % de l'ensemble des crédits de R&D de l'Union. L'Espagne, l'Allemagne, la Suède et l'Italie affichent à un degré moindre des performances toutefois significatives. Si l'on prend pour référence le poids de la R&D dans la dépense globale de défense, l'Espagne arrive en tête avec 18,7 % devant la Suède (12,1%), la France et le Royaume-Uni s'établissent respectivement à 11,7 % et 10,2 %.

L'Europe de la défense exige des efforts ambitieux de la plupart des pays européens

Une projection montre que si chaque Etat membre parvenait à consentir un effort financier équivalent à celui réalisé par la France et le Royaume-Uni¹², la dépense globale de l'Union affectée aux dépenses d'investissement de défense se serait élevée à 78 Md€ en 2005 (contre 43 aujourd'hui). Cette ressource équivaldrait alors aux deux tiers du budget d'équipement américain, fixé à 113 Md€.

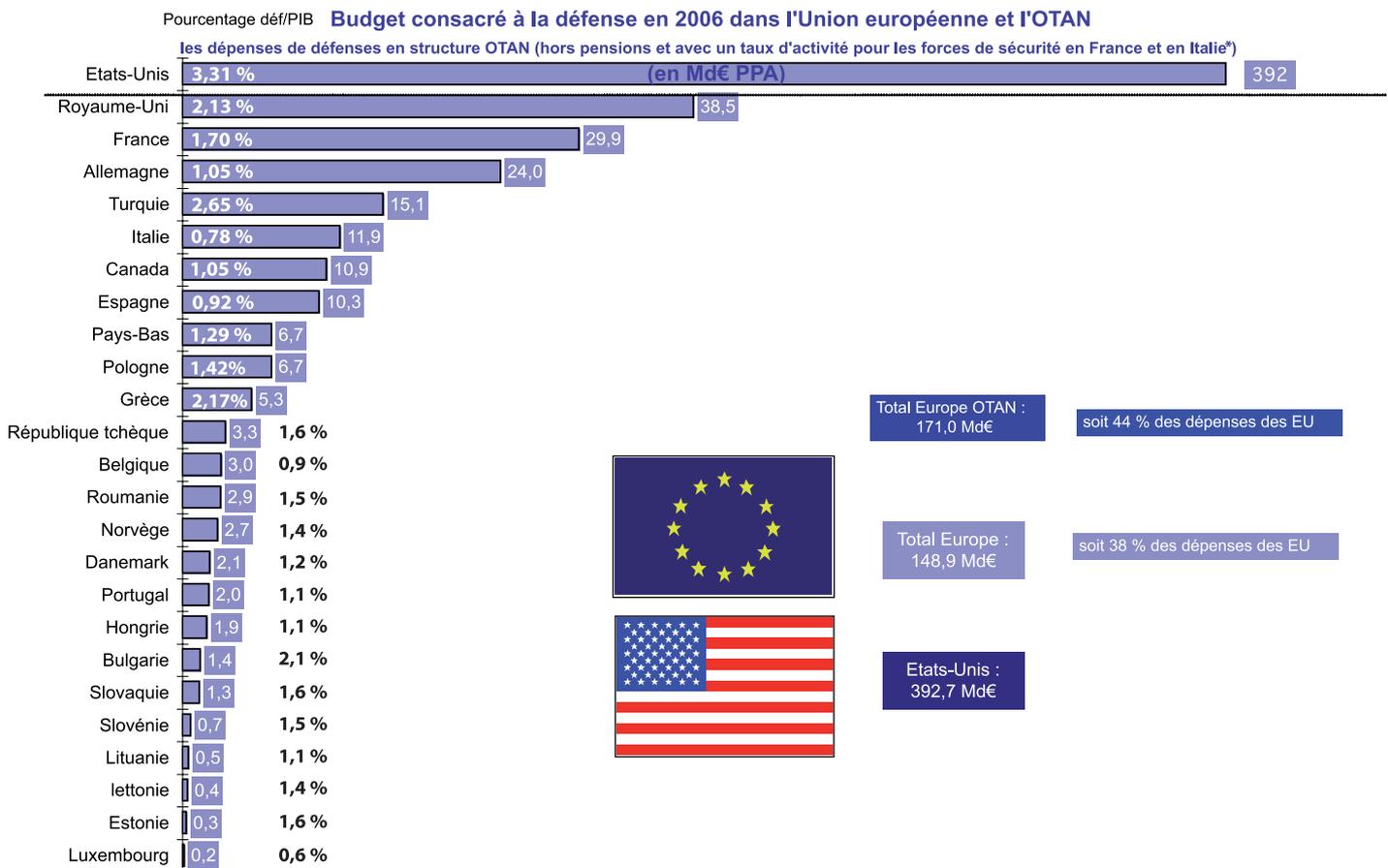
De même, un effort des pays européens généralisé au niveau de celui de la France et du Royaume-Uni permettrait d'allouer une enveloppe de 24 à 28 Md€ à la recherche de défense, contre 12 actuellement. Ce budget représenterait alors deux cinquièmes du budget américain de recherche militaire (66 Md€) contre un cinquième aujourd'hui.

La réalisation d'un tel objectif impliquerait par ailleurs une coopération accrue entre Etats membres, assortie d'un effort de rationalisation des industries de défense, des outils militaires et du fonctionnement des administrations. Les retombées prévisibles en matière d'emploi sont prometteuses, notamment dans les secteurs technologiques. De fait les projections font état de la création possible¹³ de 100 000 à 250 000 emplois directs et de 80 000 à 150 000 emplois indirects¹⁴.

¹² Un budget global à 2% du PIB (taux moyen actuel de 1,46%), des budgets d'équipement à 7% du PIB (taux moyen actuel de 3,9%), une recherche proprement militaire de 2,2 à 2,5% du PIB (taux moyen actuel de 1,1%).

¹³ La fourchette s'explique par la disparité des montants de production par emploi selon les secteurs (recherche ou production, aéronautique, électronique, construction navale, armement).

¹⁴ Selon le compte satellite de la défense, 42% de la production des industries de défense irrigue le reste de l'économie en 2004.



* avec un taux d'activité militaire des forces de sécurité de 5% pour les gendarmes et de 15% pour les carabiniers
 Source : Memorandum OTAN - Edition juin 2006

COMPARAISON FRANCO-BRITANNIQUE

Le cadre général des finances publiques

Membre de l'Union économique et monétaire, la France s'astreint à respecter les critères du pacte de stabilité et de croissance, limitant le déficit à 3 % et la dette à 60 % du PIB. Afin de respecter ces critères, la construction budgétaire est réalisée depuis 2003 en « zéro volume », soit au taux de la hausse du PIB. Après 3 années (de 2002 à 2004) au-dessus du seuil de 3% du PIB, la France a réussi en 2005 à faire revenir son déficit public à 2,9%.

En revanche, l'amélioration observée sur le déficit public n'a pas encore d'effet sur la dette publique, qui continue de s'accroître sensiblement en pourcentage du PIB, bien au-delà du plafond de 60%. Elle atteint en effet en 2005 plus de 1 000 Md€ (1 138,4 Md€), soit 66,8% du PIB.

Pour sa part, le Royaume-Uni applique depuis plusieurs années une « règle d'or » budgétaire, consistant à ne recourir à la dette que pour financer l'investissement public. La dette publique britannique ne représente en 2005 « que » 42% du PIB. Le déficit dépasse cependant les 3% en 2005 (3,6 %), mais le Royaume-Uni n'est pas astreint par le pacte de stabilité et de croissance auquel il n'a pas adhéré.

La réforme budgétaire a conduit l'Etat britannique non seulement à passer en comptabilité patrimoniale, mais aussi à réaliser la construction budgétaire dans ce cadre (*Resource Accounting and Budgeting*). Les données budgétaires britanniques ne sont plus directement comparables à celles des autres pays européens. Pour répondre à ses différentes obligations internationales (OCDE, mémorandum Otan, UE...), le Royaume-Uni doit reconstituer des flux budgétaires en comptabilité de caisse (*near cash*).

Les ministères britanniques appliquent à leurs dépenses en capital un coût des fonds publics de 3,5 %, égal au taux d'actualisation de l'Etat. La France s'est engagée récemment et de façon partielle dans cette voie, avec la mise en place de loyers budgétaires pour le patrimoine immobilier public.

Les spécificités budgétaires de la Défense

En matière de programmation des dépenses de Défense, le cycle britannique est triennal. Les budgets sont alloués par le Trésor pour trois ans et renégociés tous les deux ans. Il s'agit donc d'un budget sur trois années glissantes. Ce rythme va être altéré lors de l'année budgétaire 2007-2008, où la revue des dépenses sera reportée. Ce report est lié à l'absence de marges de manœuvre budgétaires au niveau de l'Etat.

Au Royaume-Uni, le surcoût des OPEX est financé par le Trésor, à partir d'une réserve interministérielle. Seuls les achats d'urgence d'équipements restent à la charge du *MoD*. Le Trésor recommande toutefois au *MoD* de conserver une réserve pour dépenses imprévues. Normalement, cette dernière est constituée par les reports de crédits (de l'ordre de 450 à 600 M€).

La délégation de gestion du Trésor au profit du *MoD* est la plus étendue de tous les ministères, le *MoD* n'étant obligé de soumettre à son approbation que les projets de plus de 400 M£. Dans le cadre de ce processus d'approbation, le *MoD* a institué un *Investment Appraisal Board* (IAB). Ce comité réunit sous la présidence du conseiller scientifique du *MoD* (*Chief Scientific Adviser*), le major général des Armées (*Vice-chief of the Defence Staff*), le *2nd Permanent Under-Secretary*, le *Chief of Defence Procurement* et le *Chief of Defence Logistics*. L'ensemble des projets d'investissement sont examinés par l'IAB, les PFI indépendamment de leur montant, les projets immobiliers de plus de 100 M£ et les contrats dont le coût du cycle de vie dépasse les 400 M£ (projets dits de « catégorie A ») étant de plus soumis à l'approbation du Trésor.

Comparaison France/Royaume-Uni pour l'année 2005

		FRANCE	ROYAUME-UNI
Budget de défense	en M€	28 645	37 938
	en % PIB	1,68	2,18
Dépense en capital de défense	en M€	10 751	10 844
	en % PIB	0,65	0,62
RSD de défense	en M€	3 836	3 870
	en % PIB	0,23	0,22
Déficit public	en % PIB	2,9	3,6
Dette publique	en % PIB	66,8	42,0

Source : MINEFI Perspectives économiques 2006-2007 - mars 2006

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

L'exécution de la LPM 2003-2008 s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire marqué par l'objectif pluriannuel de désendettement des administrations publiques, fondé sur un effort accru de maîtrise des dépenses.

La France a récolté en 2005 les premiers fruits de cette stratégie : ainsi, malgré un contexte économique peu porteur (croissance du PIB limitée à 1,2%), la France est en effet parvenue à ramener le niveau du déficit public sous la barre des 3% du PIB, à 2,9% exactement, contre 3,2% en 2004. Elle est ainsi le seul des 4 plus grands pays de l'Union européenne (Allemagne, Royaume-Uni, Italie) à être parvenu à ramener son déficit sous le seuil limite fixé par le pacte de stabilité et de croissance.

En 2006, l'objectif du gouvernement est d'accentuer la consolidation des finances publiques, en ramenant le déficit à - 2,8 points de PIB, puis à -2,5 % en 2007 afin de créer les conditions d'un retour à l'équilibre des comptes publics à l'horizon 2010.

Stratégie nationale de désendettement 2006-2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Déficit public						
(en % du PIB)	-2,9	-2,8	-2,5	-1,7	-1,0	0,0

Source : débat d'orientation budgétaire 2006

La dette publique a atteint en 2005 plus de 1 000 Md€ (1 138,4 Md€), soit 66,6 % du PIB. Le retour à l'équilibre des comptes publics en 2010 doit permettre au ratio d'endettement de passer sous la barre des 60 % à cet horizon. Une première étape de ce processus sera franchie dès 2006 avec une diminution du ratio de dette de 2 points de PIB, à 64,6 % du PIB. Le ratio d'endettement poursuivra sa décline en 2007 grâce à la poursuite de la baisse des déficits.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dettes publiques (en % du PIB)	66,6	64,6	64,2	63,1	61,3	58,7

Source : débat d'orientation budgétaire 2006

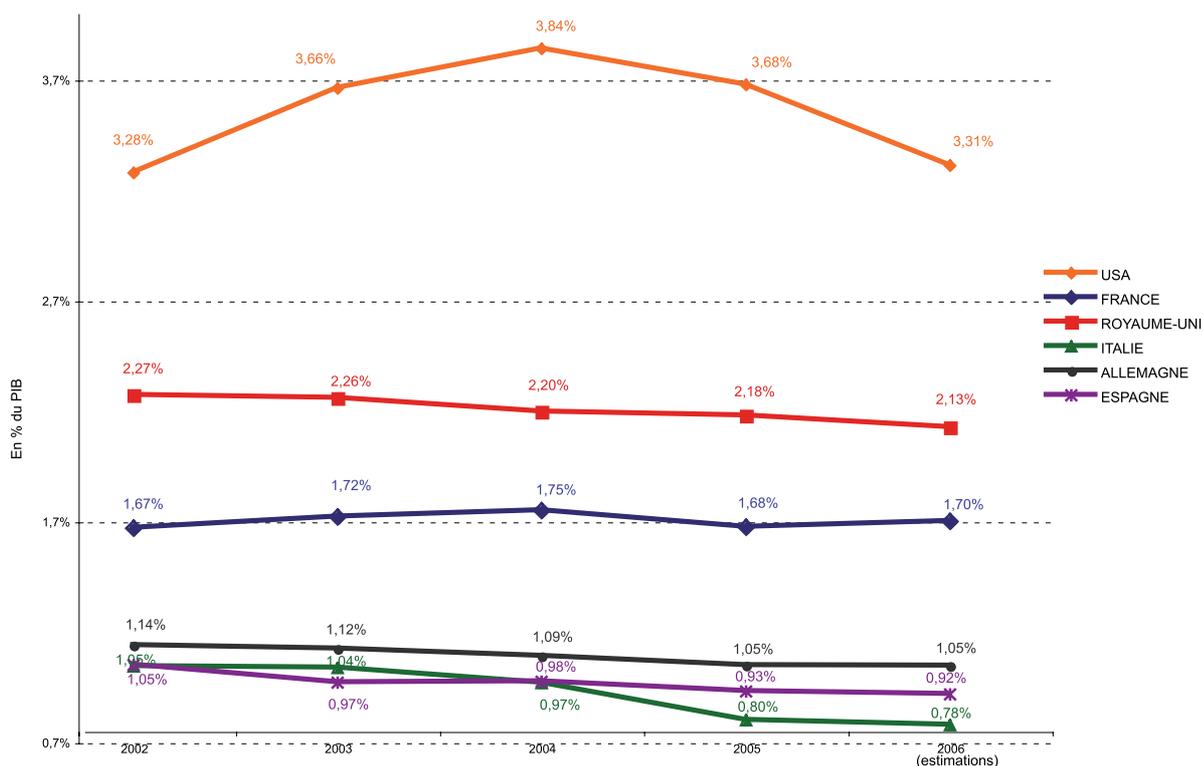
Le respect de ces objectifs implique un effort accru de maîtrise de la dépense publique et ce pour chacune des composantes de la sphère publique (Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités locales). L'Etat montre l'exemple dans ce processus : grâce notamment aux audits de modernisation, ses dépenses diminueront de 1% en volume en 2007.

Ainsi, la priorité accordée par le gouvernement au redressement de notre effort de défense s'est traduite à la fois par la volonté d'exécuter la loi de programmation militaire de façon nominale, tout en intégrant la nécessité d'une participation à l'effort national de maîtrise des dépenses publiques. L'atteinte de ces deux objectifs doit permettre à la France de jouer un des rôles moteurs pour l'émergence et le développement de l'Europe de défense.

EVOLUTION DES DEPENSES MILITAIRES

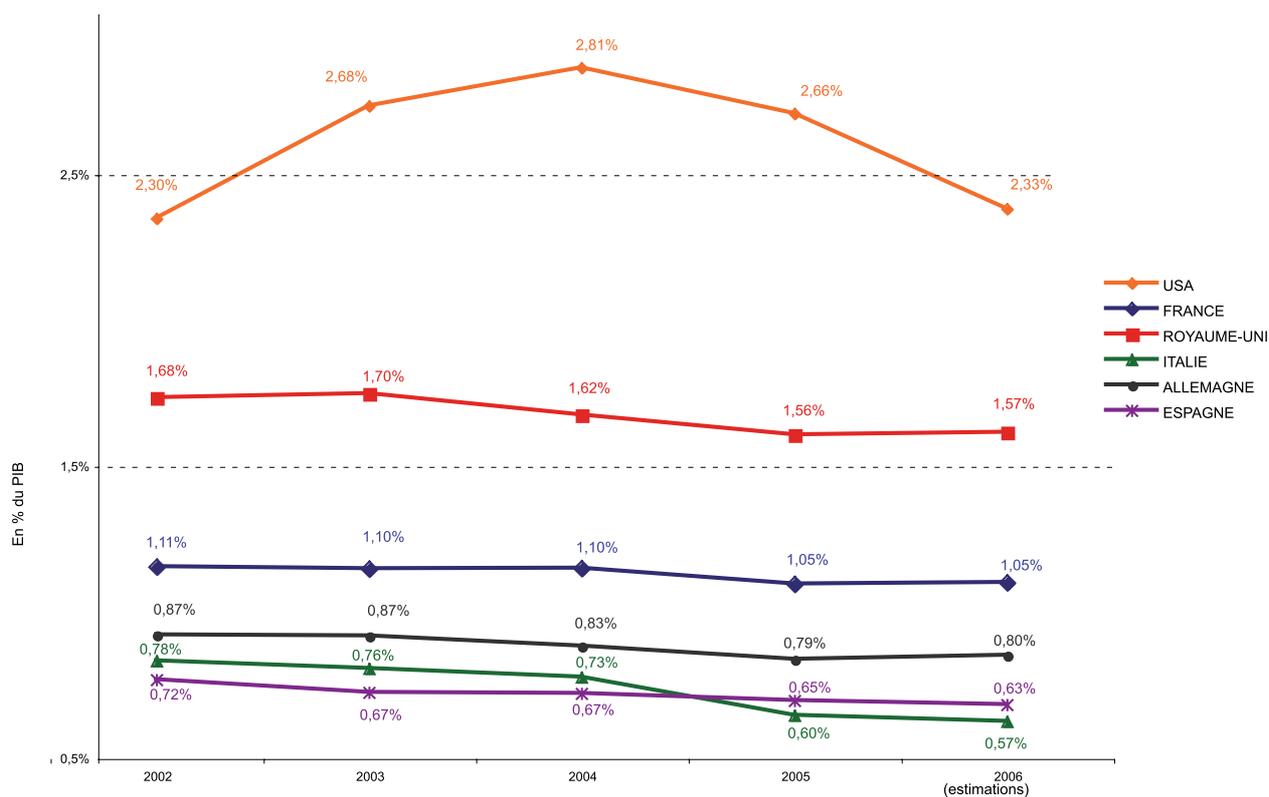
(nomenclature OTAN, hors pensions et avec un coefficient d'activité militaire des forces de sécurité en France et en Italie*)

Plus que leur évolution globale, c'est la **priorité donnée à la croissance des dépenses d'équipement** qui caractérise l'évolution des dépenses militaires de la France depuis 2002.



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MILITAIRES

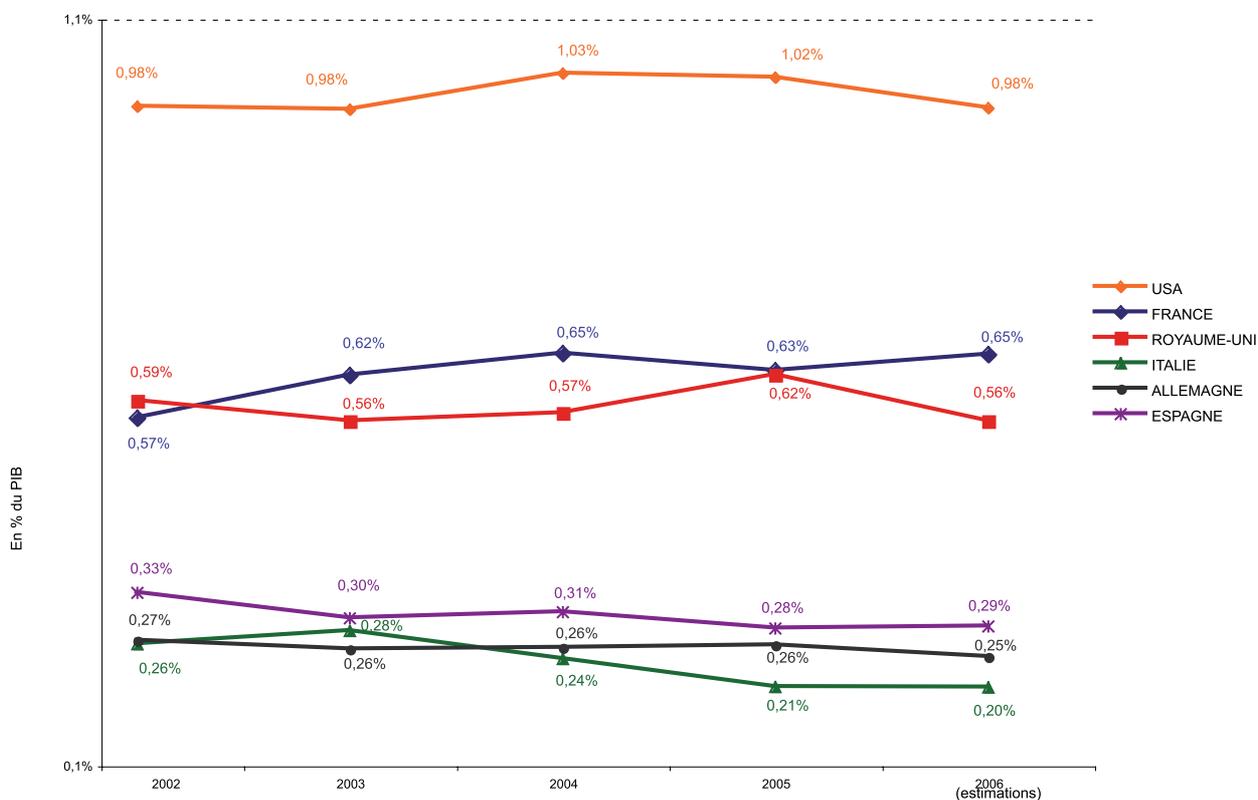
(nomenclature OTAN, hors pensions et avec un coefficient d'activité militaire des forces de sécurité en France et en Italie*)



*taux d'activité militaire des forces de sécurité de 5% pour les gendarmes et de 15% pour les carabiniers
Source : Memorandum OTAN - Edition juin 2006

EVOLUTION DES DEPENSES MILITAIRES EN CAPITAL

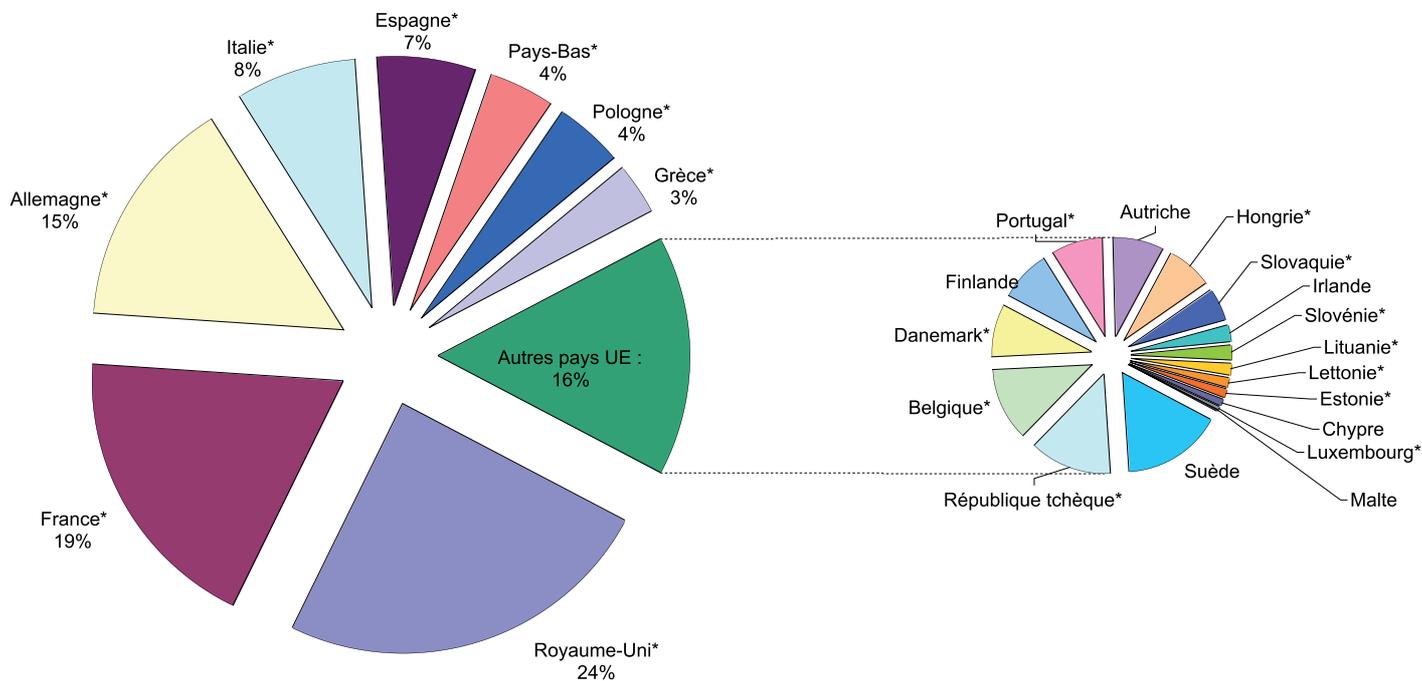
(nomenclature OTAN, hors pensions et avec un coefficient d'activité militaire des forces de sécurité en France et en Italie*)



*taux d'activité militaire des forces de sécurité de 5% pour les gendarmes et de 15% pour les carabiniers
Source : Memorandum OTAN - Edition juin 2006

**Part des dépenses de défense (hors pensions) dans l'Union Européenne à 25
et avec un coefficient d'activité militaire des forces de sécurité en France et en Italie****

**taux d'activité militaire des forces de sécurité de 5% pour les gendarmes et de 15% pour les carabiniers
Source : Memorandum OTAN - Edition juin 2006



* membre de l'OTAN

Chapitre 3

TITRE 1

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**PROMOUVOIR L'AUTONOMIE
STRATÉGIQUE EN DÉVELOPPANT
LA BASE INDUSTRIELLE
ET TECHNOLOGIQUE
DE DÉFENSE EN EUROPE**

UNE INDUSTRIE AU CŒUR DU CONTEXTE EUROPÉEN

L'industrie européenne de défense, au sein de laquelle la France occupe une place importante, représente un chiffre d'affaires d'environ 55 Md€ sur un marché mondial de l'armement évalué à 300 Md€, largement dominé par l'industrie américaine (140 Md€). En Europe, l'activité industrielle est pratiquement concentrée exclusivement sur les 6 pays de la Lol (Letter of Intent regroupant La Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Suède, l'Espagne), soit 50 Md€ sur les 55Md€.

D'importantes consolidations industrielles sont intervenues ces dernières années en Europe, qui ont confirmé ou suscité l'émergence d'acteurs européens de niveau mondial. Ainsi quatre groupes européens figurent désormais au nombre des dix premiers mondiaux en matière d'activités de défense (BAE Systems, EADS, Thales, Finmeccanica).

Le mouvement des consolidations de l'industrie de défense en Europe peut être considéré comme relativement avancé dans les secteurs de l'aéronautique, de l'espace, de l'électronique ; il est engagé dans les secteurs naval et terrestre. Dans ce contexte qui s'annonce évolutif dans les années à venir, la commande publique nationale et les perspectives budgétaires établies par la LPM jouent un rôle particulièrement important en influant sur le positionnement des acteurs français par rapport à leurs partenaires européens.

L'aéronautique commerciale et de transport militaire est aujourd'hui largement consolidée autour d'EADS. Le rôle de premier plan du groupe européen dans ce secteur a été encore renforcé depuis que BAE Systems a confirmé la cession à EADS de sa part de 20 % au capital d'Airbus. A l'inverse, le paysage européen des avions de combat reste dispersé, de même que celui de la propulsion aéronautique. En 2004/2005, l'ouverture de capital de Snecma puis le rapprochement avec Sagem ont fait émerger un nouveau groupe de taille mondiale, Safran, dans le secteur des équipements aéronautiques, électroniques et de défense. Le secteur des voilures tournantes est relativement intégré autour d'Eurocopter, premier hélicoptériste mondial, et d'Agusta-Westland, devenu filiale à 100% du groupe Finmeccanica depuis le rachat en 2004 des parts de GKN. La consolidation du secteur des missiles tactiques s'est poursuivie, le groupe MBDA ayant repris récemment l'allemand LFK. **En matière spatiale**, la consolidation du secteur des lanceurs spatiaux a été engagée autour d'EADS et d'Arianespace. Dans le domaine des satellites, la fusion en 2005 d'Alcatel Space avec Alenia Spazio a fait du nouvel ensemble le numéro un européen du secteur devant EADS/Astrium.

En électronique de défense, les opérations de ces dernières années ont porté sur :

- la création de Safran (fusion Sagem-Snecma en 2005), consolidant Sagem Défense et Sécurité dans un ensemble plus vaste ;
- la reprise par Finmeccanica de certaines activités de BAE Systems en 2004/2005, faisant du groupe italien le 2^e électronicien européen ;
- la cession par BAE d'Atlas Electronik à un groupement EADS/ThyssenKrupp en 2005 puis la reprise d'Ericsson Microwave Systems par Saab en 2006.

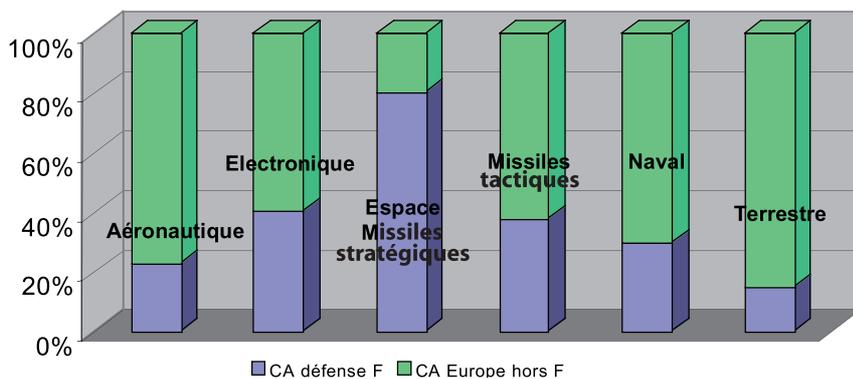
Thales, premier électronicien de défense européen, vient de conclure un accord majeur avec Alcatel dont la participation dans le capital de l'électronicien va passer de 9,5% à 21,6% en échange d'un apport à Thales de 2 Md€ d'activités dans les domaines sécurité/transport et espace. D'autres étapes de rationalisation continueront certainement d'intervenir au niveau européen : elles dépendront notamment de la stratégie d'EADS, de Safran et de l'évolution des relations entre Thales et Finmeccanica, lesquelles vont s'intensifier dans le secteur spatial.

Dans le secteur naval, il n'existe pas d'acteur dominant en Europe. La perspective d'une consolidation industrielle européenne est désormais bien ouverte, après une année 2005 qui aura vu en Europe la poursuite des consolidations des industries navales : rationalisation en Allemagne avec la fusion de HDW et des chantiers de Thyssen Werften, premier exercice de Navantia en Espagne, issu de la séparation des activités militaires du chantier espagnol Izar, ce dernier ayant conservé les chantiers civils, et concrétisation du projet Convergence en France avec le rapprochement entre DCN et Thales, finalisé d'ici la fin 2006. Ces mouvements, effectués à ce stade chacun dans une sphère nationale, apparaissent comme une étape préliminaire à la consolidation européenne, dans laquelle le futur ensemble DCN/Thales a vocation à jouer un rôle de premier plan.

Dans le domaine terrestre, la base industrielle européenne, jusqu'alors dispersée, a été marquée depuis 5 ans par deux grands mouvements de consolidation :

- le premier du fait de l'américain General Dynamics qui a racheté entre 2001 et 2003 plusieurs sociétés européennes de rang moyen mais à fort contenu technologique, et qui s'est porté candidat sans succès à la reprise d'Alvis ;
- le second sur l'initiative de BAE Systems Land Systems qui, en rachetant successivement l'ensemble du groupe Alvis en 2004 puis l'américain United Defense en 2005, est devenu un acteur majeur du domaine terrestre en Europe et aux Etats-Unis.

Part de la France dans la BITD européenne



Ces mouvements ont incité les autres industriels de ce secteur à relancer une réflexion sur l'intérêt de rapprochements entre acteurs européens restants : de possibles opérations nationales sont étudiées en Allemagne, et la restructuration de Giat Industries ouvre la voie à des alliances futures.

On notera par ailleurs la cession de Panhard à Auverland en 2005, qui a permis de créer le leader européen des véhicules de moins de 10 tonnes, et la création d'Eurengo en 2004 à partir des compétences françaises, suédoises et finlandaises dans le domaine des poudres. Eurengo constitue un modèle de rationalisation en Europe, seuls les moyens les plus compétitifs étant conservés dans chaque pays. Il s'accompagne d'un accord de mutuelle dépendance entre pays.

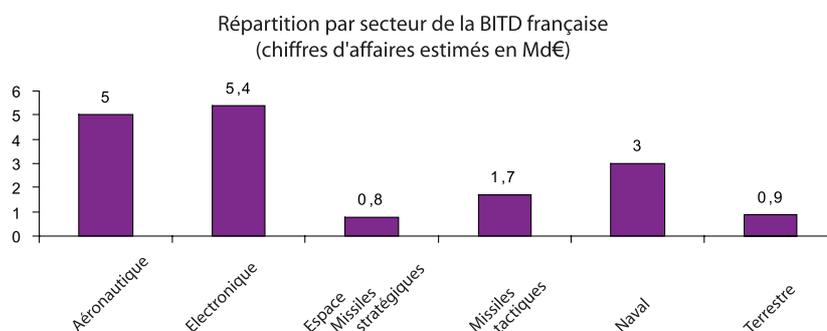
Au sein de cette base industrielle européenne, la France dispose d'un nombre important de pôles d'excellence industriels lui conférant une position de premier plan incontestable, notamment dans les secteurs de l'électronique, de l'espace et des missiles, de pôles d'excellence au meilleur niveau technologique pour l'aéronautique et le naval et de compétences fortes dans le secteur terrestre. Ces capacités ont donc vocation à trouver leur juste place au sein d'un ensemble industriel européen consolidé.

LA DÉFENSE : UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

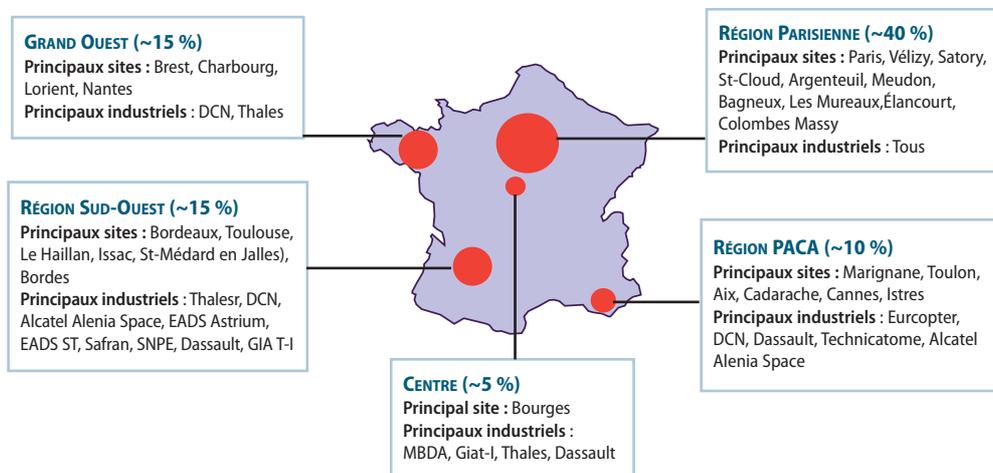
Premier acheteur et premier investisseur public en France, le ministère de la défense représente plus des deux tiers du montant des marchés publics passés par l'Etat et plus du quart du montant des marchés passés par l'ensemble des administrations publiques. Cet investissement en équipements de défense détermine la santé du tissu industriel de l'armement qui compte plusieurs milliers d'entreprises industrielles, des plus grands groupes aux PME, et représente au total près de 180 000 emplois avec un chiffre d'affaires consolidé d'un ordre de grandeur actuel estimé à une quinzaine de milliards d'euros (25 à 30 % du CA de la Base Industrielle et technologique de Défense (BITD) européenne).

Le ministère de la défense finance environ 10 % de la dépense nationale de R&D, qui mesure l'ensemble des dépenses de R&D réalisées par les administrations et les entreprises. La part de la dépense de recherche militaire par rapport aux dépenses publiques civiles de R&D est évaluée en 2006 à 15 % (source PLF2006). Elle bénéficie tout spécialement aux entreprises en suscitant et en accompagnant l'innovation industrielle et technologique nécessaire aux systèmes d'armes futurs. En ce qui concerne la R&D, celle-ci représente 10 à 20 % du chiffre d'affaires des 10 plus grands groupes de défense présents en France et de l'ordre de 20 000 personnes pour leurs seuls bureaux d'études.

La BITD française actuelle forme un ensemble regroupant l'ensemble des secteurs :



En ce qui concerne les principaux acteurs industriels (Alcatel, Dassault Aviation, DCN, EADS, GIAT Industries, MBDA, Safran, SNPE, Thales), l'activité de défense représente environ 70 000 personnes en France. Leur implantation géographique structure en grande partie la répartition de la BITD sur le territoire national. Ainsi, le Sud-Ouest est principalement tourné vers les secteurs aéronautique, espace et missiles, le Grand Ouest vers le naval et l'électronique, la région PACA vers l'aéronautique et le naval, le Centre principalement vers le terrestre et les missiles et enfin, la région parisienne concentre tous les secteurs et dispose des effectifs les plus nombreux.



Par conséquent, la Défense participe directement à la mise sur pied et au développement des pôles de compétitivité retenus par le gouvernement.

Les compétences industrielles interviennent à différents niveaux, du maître d'œuvre global, aux détenteurs de technologies particulières, qui sont très souvent des PME-PMI fournissant des composants élémentaires, en passant par les maîtres d'œuvre intégrateurs et les équipementiers responsables de sous-systèmes.

Les capacités industrielles et technologiques de défense dépendent pour une large part de la solidité du tissu industriel des PME-PMI, qui grâce à leur dynamisme et leur réactivité, ont la capacité de développer des innovations de rupture et de productivité. Souvent détentrices de technologies de haut niveau, les PME-PMI sont des fournisseurs stratégiques pour la défense. Elles jouent un rôle essentiel aux côtés des grands maîtres d'œuvre industriels et équipementiers.

LA DÉFENSE CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DE LA BITD NATIONALE ET EUROPÉENNE

S'agissant d'industrie de défense, la mission du ministère consiste à s'assurer du maintien et du développement des compétences industrielles qui garantissent à long terme notre autonomie stratégique, en tenant compte de l'évolution des besoins militaires et des exigences de la construction de l'Europe de la défense.

Conformément à la politique d'autonomie compétitive formulée par le ministre de la défense en 2004¹⁷, l'objectif visé est la rationalisation de la BITD européenne, autour de centres d'excellence et de champions européens en mesure d'apporter des réponses efficaces et compétitives au besoin militaire. Aujourd'hui, les compétences françaises sont souvent au meilleur niveau européen et ont vocation à prendre toute leur place dans un processus déjà bien engagé.

Un cadre renouvelé pour la politique d'acquisition du ministère de la défense

Le ministère de la défense est responsable de la performance de l'outil de défense et de sa cohérence avec les choix stratégiques exprimés par le Président de la République. Il conduit dans ce cadre une politique d'acquisition qui contribue au développement de la BITD nationale et européenne.

L'autonomie compétitive

Cette politique d'acquisition est fondée sur un principe d'autonomie compétitive, qui s'articule autour de deux objectifs complémentaires :

- garantir la meilleure efficacité économique des investissements réalisés par le ministère de la défense pour satisfaire les besoins des forces armées ;
- assurer un accès aux capacités industrielles et technologiques qui conditionnent la satisfaction, à long terme, des besoins des forces armées.

Le montant des investissements réalisés pour la défense et l'effort qu'ils représentent pour la nation, conduisent à placer l'efficacité économique au cœur des priorités du ministère. Chaque euro dépensé doit permettre le meilleur retour sur investissement en terme d'efficacité de notre outil de défense. A cet effet, le recours aux mécanismes du marché et à la mise en concurrence constituent de puissants leviers au service de la compétitivité et de l'innovation.

La maîtrise par la France des capacités technologiques et industrielles de défense, conditionne non seulement son efficacité militaire, mais aussi ses marges de manœuvre diplomatiques et, partant, son autonomie de décision et d'action. Le ministère de la défense doit donc veiller au maintien et au développement d'une base industrielle et technologique dont le degré d'autonomie, sur les plans national et européen, permette de garantir la sécurité d'approvisionnement des forces armées, la liberté d'emploi des équipements dont elles sont dotées et la possibilité d'exporter les matériels d'armement auprès de pays amis et alliés.

Le principe d'autonomie compétitive s'applique de manière adaptée en fonction de la nature des équipements considérés :

¹⁷ Cf « La politique d'acquisition du ministère de la défense » - DICOd - Ministère de la défense - Août 2004

Le code de conduite européen des acquisitions de défense

Au travers du code de conduite sur les acquisitions de défense, les États s'engagent à ouvrir les appels d'offres à toutes les entreprises possédant une base industrielle ou technologique dans un des pays adhérant au code. Ce code n'est pas juridiquement contraignant mais il constitue un engagement de nature politique. Approuvé par les ministres de la défense des pays adhérents lors du comité directeur de l'AED du 21 novembre 2005, son application sera contrôlée par l'Agence européenne de défense. L'objectif est d'encourager les meilleures pratiques.

Ce code ne s'applique pas aux équipements de souveraineté, que sont les armes et systèmes de propulsion nucléaires, les fournitures et services relatifs aux domaines chimique, bactériologique et radiologique, et la cryptographie. Il ne s'applique pas non plus aux projets menés en coopération internationale ni à la recherche et technologie.

Il autorise des dérogations dans des cas spécifiques (urgence opérationnelle, contrats de suite, impératifs de sécurité nationale), sous réserve d'une déclaration à l'Agence. De plus, le code autorise l'utilisation du critère de sécurité des approvisionnement pour le choix des fournisseurs. Son application est ainsi compatible avec les principes de notre politique d'autonomie compétitive.

Une première catégorie regroupe les équipements qui peuvent être acquis par le biais d'une coopération avec des pays partenaires ou alliés. Cette approche constitue le cadre de référence d'un nombre croissant d'investissements.

Ces équipements peuvent en particulier être approvisionnés sur le marché européen ou réalisés en coopération européenne. Une telle coopération permet de partager les investissements entre pays partenaires et de faciliter l'interopérabilité des matériels. Elle a plus largement pour effet de favoriser la construction de l'Europe de la défense dans sa double dimension institutionnelle et industrielle, et de renforcer la contribution des États de l'Union aux capacités militaires de l'Alliance Atlantique. Elle va de pair avec le renforcement des liens de solidarité entre les États membres, dans le cadre d'une interdépendance mutuellement acceptée s'appuyant sur des pôles d'excellence reconnus.

Cette dimension de la politique d'acquisition du ministère bénéficie du développement des instances et instruments de coopération européenne : OCCAR (Organisation conjointe de coopération en matière d'armement créée en 1996), accord-cadre Lol (signé en 1998) et Agence européenne de défense, constituée depuis 2004.

L'acquisition des équipements appartenant à cette première catégorie peut également faire l'objet de coopérations transatlantiques équilibrées, notamment dans le cadre de l'OTAN, lorsque les conditions requises en matière de transfert de technologie et d'accès réciproque aux marchés peuvent être réunies.

Une deuxième catégorie d'équipement a trait aux domaines de souveraineté relevant des intérêts vitaux du pays. La dissuasion nucléaire constitue l'un de ces domaines, dans lesquels la France entend conserver, au niveau national, la maîtrise des technologies et la capacité de concevoir, fabriquer et soutenir les matériels, en veillant à ce que ces activités s'insèrent dans un tissu industriel compétitif.

Une troisième catégorie regroupe les équipements pour lesquels le ministère de la défense recourt au marché mondial. Cette catégorie comprend les matériels courants susceptibles d'être approvisionnés auprès de nombreux fournisseurs (matériel roulant, dispositifs de camouflage, etc.). Elle comprend également quelques systèmes spécialisés à acquérir en petites quantités en recourant à des équipements déjà existants.

L'échelle européenne est donc, pour le ministère de la défense, le cadre d'acquisition le plus pertinent pour :

- d'une part garantir la compétitivité de l'industrie par le recours à la compétition sur un marché plus ouvert. A cet égard, l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2006 du code de conduite sur les acquisitions de défense, élaboré dans le cadre de l'Agence européenne de défense et adopté par 22 des 24 États participants (exceptés l'Espagne et la Hongrie), vise au décloisonnement et à la défragmentation des marchés de défense nationaux. Il doit être considéré comme un premier pas vers la création d'un marché européen des équipements de défense plus intégré et plus fluide, susceptible de favoriser le renforcement de la BITD européenne ;
- d'autre part permettre la sécurité des approvisionnements nécessaires à la préservation des intérêts nationaux qui, dans le cadre de compétences industrielles partagées en Europe, doit s'appuyer sur des dépendances mutuelles consenties entre les pays.

L'application du principe d'autonomie compétitive permet d'arrêter pour chacun des programmes d'armement un mode d'acquisition cohérent avec le degré d'autonomie souhaité, notamment en termes de sécurité d'approvisionnement et de sécurité de l'information. L'acquisition des matériels d'armement implique le plus souvent de disposer d'un maître d'œuvre assurant une responsabilité industrielle d'ensemble. Les modes d'acquisition mis en œuvre par le ministère de la défense reposent sur :

- le recours à la concurrence, chaque fois que possible ;
- la responsabilisation des maîtres d'œuvre sur des engagements de résultats.

La mise en œuvre de nouveaux modes d'acquisition et de financement est par ailleurs encouragée.

Le recours au marché et à la concurrence constitue un puissant facteur d'émulation technique et économique ainsi qu'un moyen d'améliorer le service rendu ; il conditionne ainsi pour une large part, la compétitivité de la base industrielle et technologique de défense. La

responsabilisation des maîtres d'œuvre donne à l'industrie la capacité d'action nécessaire à la recherche des meilleures solutions techniques dans le cadre d'un engagement sur le prix, les délais de réalisation et les performances d'ensemble du système d'armes concerné ainsi que sur les conditions du soutien en service. Cette responsabilisation s'accompagne, lorsque c'est possible, du regroupement des commandes, afin de donner aux maîtres d'œuvre une meilleure visibilité sur leur plan de charge futur et leur permettre de mieux organiser leurs activités sur plusieurs années. Cette approche bénéficie aux deux parties, et s'accompagne, pour le ministère de la défense, de diminutions de prix substantielles.

Encourager et accompagner les mutations de l'industrie de défense

L'armement terrestre : la pérennité de Giat Industries est organisée sur un modèle économique compétitif et viable

Face à la situation délicate dans laquelle se trouve le groupe Giat Industries en 2002, l'Etat, client principal et actionnaire unique, initie une démarche de rénovation profonde du groupe afin d'en garantir la pérennité et de maintenir des savoir faire et des capacités industriels propres à satisfaire les besoins de la défense.

Le 7 avril 2003, la direction de Giat Industries présente à son conseil d'administration et aux partenaires sociaux un projet de restructuration baptisé « Projet Giat 2006 ». Adopté en 2004, après une phase active de concertation sociale, ce plan organise jusqu'en 2008, une mutation profonde et progressive du groupe dont l'avenir est ainsi préservé.

Ce processus de redressement industriel, économique et financier vise à rétablir dès 2006, la rentabilité et la compétitivité du groupe. A cet effet, Giat Industries se recentre sur son cœur de métier autour de trois activités principales et complémentaires : les systèmes d'armes, les munitions et le maintien en condition opérationnelle.

L'Etat et le groupe ont formalisé leurs engagements dans un contrat d'entreprise couvrant toute la période de mutation. Ce document précise les objectifs stratégiques de Giat Industries ainsi que les intentions de commande de l'Etat. Il détaille également les modalités de prise en charge par l'Etat, des coûts humains et financiers de la transition.

Le contrat d'entreprise : des engagements de commande tenus

Les engagements du contrat d'entreprise sont globalement tenus, notamment pour les commandes de l'Etat essentielles à la sécurité du redressement de l'entreprise. En valeur cumulée sur la période 2003-2005, les commandes de l'Etat s'élèvent ainsi à 1 135 M€ HT. Compte tenu des 400 M€ de commandes prévus en 2006, le cumul 2003-2006 sera supérieur à 1 500 M€, pour un montant de commandes fixé à 1 325 M€ par le contrat d'entreprise. Parmi les commandes de cette période revêtant une importance particulière pour l'avenir et la pérennité de l'entreprise, on peut relever l'avenant de consolidation du programme VBCI, la commande de 72 systèmes d'artillerie 155 mm CAESAR, la commande pluriannuelle de munitions de moyen calibre.

En 2006, le montant des prises de commandes de l'Etat comprend une première commande pluriannuelle de munitions de gros calibre, conformément à l'engagement de principe du contrat d'entreprise. A l'instar des munitions de moyen calibre, cette disposition permet de conférer toute la visibilité nécessaire à une activité fragile.

Au total, en matière de commandes de l'Etat (tableau ci-dessous), la première période quadriennale du contrat d'entreprise 2003-2006 sera excédentaire en raison, notamment, des commandes en pièces de rechanges et de réparation sur les programmes hors Leclerc (agrégat en excédent de 99 % par rapport aux prévisions). Le domaine du maintien en condition opérationnelle, priorité ministérielle, vise donc à garantir, au-delà de la capacité des forces, la pérennité du groupe industriel.

En terme d'exportation, le redressement constaté de l'entreprise incite à l'optimisme, ainsi que l'illustrent les ventes du système CAESAR à la Thaïlande et à l'Arabie Saoudite depuis la notification de la commande française destinée à l'armée de terre.

Commandes (juillet 2006)	Réalisé 2003 – 2005	Prévisionnel 2006	Cumul réalisé + prévu 2003-2006	Objectif du contrat d'entreprise 2003-2006
Total	1135 M€ HT	Supérieur à 400 M€ HT	supérieur à 1500 M€ HT	1325 M€ HT

La situation économique de l'entreprise : une évolution encourageante avec un premier résultat positif en 2005

Le résultat consolidé du groupe Giat Industries est positif de 12 M€ en 2005 alors qu'il était en déficit de 80 M€ en 2004. Il constitue le premier résultat positif dans l'histoire du groupe. Le chiffre d'affaires consolidé de Giat Industries s'établit à des niveaux satisfaisants, reposant sur la poursuite des livraisons des derniers chars Leclerc, soit 731 M€ en 2005, en net progrès par rapport à 2004 (590 M€) et avec une prévision de 765 M€ pour 2006.

Ainsi, en offrant une image nouvelle, Giat Industries est en mesure d'aborder le défi à venir, celui de la consolidation de l'industrie d'armement terrestre européenne. Ses atouts résident dans la rationalisation de son outil industriel, dans l'importance des contrats en cours et dans une offre de systèmes de défense terrestre renouvelée, visionnaire et globale, comprenant le maintien en condition opérationnelle.

L'industrie navale : DCN, des services étatiques à l'entreprise de taille européenne

Le changement de statut de DCN, jusque-là administration du ministère de la défense, était une nécessité tant pour améliorer l'efficacité de son fonctionnement industriel que pour lui permettre d'être un acteur majeur des restructurations des systèmes navals de défense en Europe. Ce chantier de grande ampleur a conduit, en juin 2003, à l'émergence d'une entreprise détenue par l'Etat. Le bilan d'ouverture, la dotation en capital, le plan d'activités ont fait l'objet d'une attention particulière, et un contrat d'entreprise, signé par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la défense et le président directeur général de DCN en fin d'année 2003 a été élaboré. Il prévoit les engagements réciproques de l'entreprise et de l'Etat ; son avancement fait l'objet d'un document annuel transmis au Parlement. D'ores et déjà, cette réforme bénéficie aux deux parties, l'Etat, client et actionnaire, et l'entreprise. La qualité des prestations de l'entreprise est en progrès, notamment pour le maintien en condition opérationnelle ; les résultats économiques sont supérieurs aux prévisions. L'Etat actionnaire en tire des dividendes, et l'entreprise dispose des capacités d'investir dans son outil industriel, de recruter les compétences dont elle a besoin et d'autofinancer les études et développements préparant l'avenir.

Le carnet de commandes de DCN comprend les frégates multi-missions, objet en 2005 d'un contrat historique par son ampleur, dans le cadre d'une coopération franco-italienne, et le contrat de réalisation des sous-marins Barracuda, en cours de finalisation. Ces deux contrats sécurisent les deux principaux domaines de compétence en construction neuve de DCN pour de nombreuses années.

Dans le domaine du MCO, où DCN réalise près de 30 % de son activité, l'Etat et DCN ont mis en œuvre dès 2004 un principe de commandes globales pluriannuelles avec engagement de disponibilité des navires et non plus des commandes sur la réalisation ponctuelle d'opérations d'entretien. Ces contrats d'un nouveau type donnent de la perspective à l'entreprise pour investir dans l'activité de MCO, et rémunèrent la performance obtenue que traduit le nombre de jours de disponibilité des navires de la flotte. La disponibilité technique de la flotte a de ce fait été améliorée de 58% à 71% entre 2003 et 2005, tandis que DCN a profondément rénové ses méthodes, outils et moyens.

A l'exportation, qui représente entre un tiers et un quart de son l'activité, DCN réalise des programmes ou est présente dans des compétitions illustrant tous ses domaines de compétences ; le dernier contrat majeur en date est celui des sous-marins *Scorpène* en Inde, d'autres perspectives existent en matière de sous-marins, ou de différents bâtiments de surface (Fremm, BPC) et systèmes de combat. L'amélioration de l'efficacité économique permise par le changement de statut va dans le sens de la compétitivité de l'entreprise sur les marchés internationaux.

Les principaux résultats économiques du groupe en 2005 attestent de la santé de DCN :

- le chiffre d'affaires consolidé, à 2 833 M€, en hausse de 8,6 % par rapport à l'exercice 2004 ;
- le résultat d'exploitation consolidé, positif à 222 M€ (contre 187 M€ en 2004) soit environ 7,8 % du chiffre d'affaires. Le résultat consolidé net est lui aussi positif à 273 M€ (contre 209 M€ en 2004) soit environ 9,7 % du chiffre d'affaires ;
- les capitaux propres, à 738 M€
- endettement nul ;
- la trésorerie nette consolidée, à 1,6 Md€.

L'ouverture du capital et le rapprochement avec Thales dans une perspective européenne

Le changement de statut finalisé en 2003 a permis de renforcer durablement la productivité et la compétitivité de DCN. Il doit lui permettre aussi de participer à la consolidation européenne du secteur, en vue de créer des champions à l'échelle mondiale.

L'ouverture du capital de DCN a été rendue possible par une loi de 2004. La volonté de l'Etat est de favoriser l'extension du partenariat de longue date entre DCN et Thales. Selon les termes d'une déclaration commune d'intention signée en décembre 2005, DCN acquerrait les activités navales pertinentes de Thales situées en France, et Thales entrerait au capital de DCN à hauteur de 25 %, devenant de fait son actionnaire industriel de référence. La finalisation de ce projet est prévue avant la fin 2006.

Cette prise de participation ouvre naturellement la voie à d'autres rapprochements incluant des partenaires européens.

Les industries électronique, aéronautique et spatiale

L'Etat a participé à la création de Safran en 2005, société née de la fusion de Snecma et Sagem, qui a conduit à la privatisation de Snecma. Il a aussi veillé à l'évolution du partenariat entre Alcatel et Thales, décidée en 2006, et conduisant à l'apport à Thales des activités spatiales et sécurité d'Alcatel accompagnée d'une montée d'Alcatel au capital de Thales, Alcatel fusionnant au même moment avec l'américain Lucent.

Dans ces deux cas, l'Etat s'est prononcé en tant qu'actionnaire, et a pris en même temps les dispositions lui permettant de protéger les intérêts stratégiques de la Nation, compte tenu de la sensibilité des activités concernées. A cette fin, une convention a été établie, s'agissant de Safran, et des conventions sont en cours de finalisation s'agissant d'Alcatel et Thales. Elles permettent de s'assurer des conditions de contrôle et de dévolution des activités sensibles. Elles prennent en compte, pour Alcatel, le contexte particulier du rapprochement avec Lucent.

Veiller à la compétitivité et l'autonomie de l'industrie spatiale nationale dans un cadre européen

Les technologies et techniques spatiales sont, par nature, largement duales. Les moyens techniques de mise et de maintien en orbite des satellites, la majeure partie des éléments des structures des satellites (plate-forme, énergie embarquée, panneaux solaires, propulsion, etc.) et une grande partie des charges utiles embarquées à bord des satellites pour communiquer ou observer trouvent des applications civiles.

Le recours aux technologies duales concerne spécialement le domaine des lanceurs (ARIANE), de la météorologie (Météosat), de l'océanographie (Topex-Poseidon, JASON), de la géographie (SPOT5 HRS), mais également dans le domaine des télécommunications, de l'observation de la terre (SPOT et dans un futur proche PLEIADES) ou de la navigation par satellites.

Toutefois, certaines exigences de la défense ne peuvent pas être satisfaites par des moyens civils, soit qu'il n'existe pas de marché civil (en matière d'écoute des signaux électromagnétiques des radars, d'antibrouillage de télécommunications cryptées, de très forte protection de données, de missiles balistiques), soit que le prix de la prestation serait trop élevé pour un marché civil (ex : imagerie spatiale à très haute résolution), soit encore que des exigences de confidentialité ou de disponibilité rendent nécessaire l'acquisition d'un moyen propre.

En 2005, le chiffre d'affaires consolidé de l'industrie spatiale européenne a atteint 4,4 Md€ dont 1,5 Md€ pour les télécommunications, 1,1 Md€ pour les lanceurs, 1,1 Md€ pour l'observation de la terre et 0,2 Md€ pour la navigation. La défense représente 20 % du chiffre d'affaires de l'industrie européenne et la France est le premier client du secteur spatial de la défense en Europe avec environ 50 % du financement des satellites militaires européens et 100% des missiles balistiques.

Avec près de 50% du chiffre d'affaires européen, l'industrie française des satellites est très bien positionnée. Dans le domaine des missiles balistiques et des lanceurs spatiaux, l'industrie française représente 70% du chiffre d'affaires européen et occupe une place déterminante avec plus de 50% de l'investissement et du retour géographique d'*Ariane*. Dans le domaine militaire, la France est le seul pays européen à développer des missiles balistiques.

Ce positionnement industriel fort a permis la mise en orbite en 2005 et 2006 des satellites militaires opérationnels HELIOS IIA, SYRACUSE IIIA et SYRACUSE IIIB, et le lancement de plusieurs démonstrateurs technologiques spatiaux dans les domaines des communications optiques, de l'écoute des signaux électromagnétiques ou de l'alerte avancée. Le ministère de la défense consacre un budget annuel d'environ 500 M€ à ce domaine.

La nécessité de pérenniser ce positionnement favorable constitue l'une des motivations des travaux conduits par le Groupe d'Orientations Stratégiques de la Politique Spatiale de Défense (GOSPS), sous l'autorité de François Bujong de l'Estang, à la demande du ministre de la défense. Le rapport des travaux du GOSPS a été remis au ministre de la défense fin 2004. Il dessine les axes principaux d'une politique spatiale militaire nationale qu'il invite à réaliser dans un cadre à la fois dual et européen. Il démontre la nécessité de lancer de nouveaux programmes opérationnels, par exemple dans le domaine de l'interception des signaux électromagnétiques. Le rapport insiste aussi sur l'importance du maintien d'une base industrielle et technologique spatiale autonome et compétitive en Europe et en France et appelle à la mise en place d'une véritable vision stratégique interministérielle de l'utilisation de l'espace, dans la continuité des relations étroites qui existent entre le centre national d'études spatiales (CNES) et le ministère de la défense. Il conclut qu'ayant joué un rôle déterminant dans le développement et l'acquisition de la technologie spatiale en Europe, la France doit consacrer un effort financier suffisant afin de conserver son rôle structurant et sa capacité d'entraînement en Europe.

Le ministère de la défense est fermement engagé dans l'ambition de préserver en France et en Europe le niveau de compétences élevé nécessaire pour maintenir la capacité opérationnelle attendue dans le domaine spatial. La poursuite des travaux des différents programmes de démonstrations technologiques, la mise en place d'un futur programme d'observation de la terre (projet MUSIS) conduit à l'échelle européenne en totale coordination avec l'Agence européenne de défense, le lancement d'une initiative franco italienne et duale dans le domaine des télécommunications par satellites (projet ATHENA FIDUS) sont autant de témoignages concrets de cet engagement.

Renforcer les PME stratégiques pour la Défense

Le développement de la base industrielle de défense passe par un tissu étendu et pérenne de PME détentrices de technologies et de savoir-faire de haut niveau.

Les PME/PMI du domaine de l'armement ont des caractéristiques spécifiques par rapport aux entreprises de plus grande taille ou aux grands groupes internationaux :

- elles dépendent en général fortement du client domestique, en raison du coût élevé de la représentation commerciale dans les pays étrangers qui, de fait, leur est inaccessible ;
- ces petites structures doivent se positionner sur une niche, produit ou marché, pour se développer ou pour survivre. Compte tenu de la spécificité des marchés de défense, les entreprises dans le domaine de l'armement doivent donc être porteuses d'innovations technologiques.

On constate alors une forte disparité économique en fonction du secteur d'activité (émergent, croissant ou mature) sur lequel sont positionnées ces PME/PMI :

- sur les secteurs émergents (drones, biotechnologies, robotique ...) ou à forte croissance (électronique, satellites,...), de petites structures porteuses d'une technologie prometteuse peuvent apparaître. Elles peuvent également disparaître assez rapidement si la technologie en question ne se révèle pas aussi porteuse que prévu. Le renouvellement des sociétés sur ces segments d'activité est donc plus important ;
- sur les secteurs d'activité matures - ceux qui relèvent schématiquement de la conception ou de la réalisation des plates-formes (avions de combat, de transport, chars, bâtiments de surface ...), les entreprises sont en général établies depuis un certain temps et celles qui survivent sont porteuses d'une compétence-clé nécessaire à la réalisation des systèmes d'armes. Mais elles subissent les cycles d'activité des programmes d'armement sans parfois pouvoir se diversifier sur d'autres secteurs d'activité.

Les actions de soutien du ministère en faveur des PME sont multiples, notamment en faveur de l'innovation. L'enjeu est de susciter des champions des technologies et de préparer les capacités industrielles et technologiques des systèmes d'armes de demain :

- **Le soutien à la recherche et technologie.**

La Défense a engagé une politique de soutien de la commande publique vis-à-vis des PME en matière d'accès direct aux crédits de recherche et technologie (R&T). Le montant des commandes directes aux PME s'est élevé respectivement en 2004 et 2005 à 30M€ et 47 M€ et devrait s'élever en 2006 à 60 M€, soit 10% des crédits de R&T.

- **La procédure Recherche Exploratoire et Innovation (REI)**

La procédure REI - Recherche Exploratoire et Innovation - mise en place fin 2004 est ouverte aux projets spontanés de laboratoires de recherche du monde académique ou industriel et aux PME innovantes, seuls ou préférentiellement en partenariat. Elle a pour but de maintenir l'effort d'innovation technologique sur des thèmes d'intérêt pour la défense et de stimuler l'ouverture de voies nouvelles de recherche en favorisant l'identification de ruptures techniques. Cette procédure permet d'apporter un soutien maximum de 300 000€ TTC par projet, avec un objectif de délai de contractualisation inférieur à 6 mois. Un budget de 12 M€ lui est consacré en 2006 (9 M€ en 2005).

- **Partenariat DGA avec Oseo - Anvar**

Le ministère de la défense soutient également les PME innovantes développant des technologies duales au travers un partenariat signé avec OSEO-ANVAR. Basé sur le principe d'un cofinancement, ce dispositif fonctionne sous la forme d'avances remboursables en cas de succès (au maximum 50% du montant du projet). Les technologies visées sont susceptibles, en plus de leurs applications civiles, d'être utilisées dans les applications militaires, même si ces dernières ne sont que sous-jacentes dans les projets présentés. A ce titre, 14 projets ont été retenus en 2005 représentant un montant de 13 M€.

- **Mission PME**

Les petites et moyennes entreprises représentent plus de 60 % des fournisseurs de la défense. Le ministère met à leur disposition une mission PME-PMI relevant directement du cabinet du ministre. Cette mission aide les PME-PMI à résoudre leurs difficultés commerciales, financières ou procédurales : problèmes d'accès à la commande publique, retards de paiement, pénalités de retard, réfections, procédures d'exportation des matériels de guerre, etc.

- **Dispositif de renforcement en fonds propres**

La délégation générale pour l'armement conduit également depuis plusieurs années des actions destinées à soutenir les PME par des mesures d'accompagnement en matière d'accès aux fonds propres.

Cette initiative a été reprise par le gouvernement sous la responsabilité du Haut responsable pour l'intelligence économique (HRIE) dans le cadre de la politique nationale d'intelligence économique. En effet, début 2005, le HRIE a encouragé la création d'un dispositif de fonds d'investissement destiné à soutenir les PME de secteurs identifiés comme stratégiques. Le ministère de la défense, par l'intermédiaire de la DGA, participe activement à la mise en œuvre de ce dispositif.

Les sociétés cibles concourent en particulier aux besoins du secteur de la défense, de l'aéronautique et de la sécurité globale. Elles se situent sur un créneau, un savoir-faire, une technologie ou un marché porteur, et sont structurellement aptes à se développer et à dégager une rentabilité à terme compatible avec les exigences d'un investisseur minoritaire. Elles sont confrontées à un besoin en fonds propres lié à des perspectives de croissance, de développement de leur portefeuille d'activités et/ou à des opérations de croissance externe, ainsi qu'à des opérations de restructuration de capital ou de redressement.

En mars 2006, au travers d'un nouveau partenariat, la DGA a renforcé ses liens avec le groupe Défense Conseil International (DCI) dont les sociétés d'investissement en capital tiennent une place éminente dans le dispositif mis en place par le HRIE.

- **Soutien des PME à l'export.**

Exporter vers de nouveaux marchés est devenu une nécessité pour toutes les entreprises. En ce sens la DGA propose aux PME différents dispositifs de soutien qui visent à faciliter leurs démarches à l'exportation :

- aide à la promotion industrielle à l'exportation. Le but est de soutenir l'effort d'exportation des entreprises françaises d'armement par la prise en charge partielle du coût de leurs prospections commerciales à l'étranger. Sous la forme de convention entre

l'Etat et les entreprises, des aides, remboursables en cas de succès, sont accordées par la prise en charge des dépenses exceptionnelles directement liées à l'action de prospection (frais de transport des matériels et des personnels, frais d'hébergement, ...) et s'adressent en priorité aux PME ;

- Article 90. Issues de la loi de finances de 1968, ses dispositions permettent l'attribution d'avances remboursables destinées à couvrir partiellement certaines dépenses, en principe liées à l'industrialisation des matériels aéronautiques et d'armement complexes destinés à l'exportation. Ces avances sont ultérieurement remboursées sur les produits des ventes des matériels afin de financer de nouvelles avances remboursables au profit d'autres entreprises.

Les ressources proviennent aujourd'hui exclusivement du remboursement des avances antérieures, des intérêts et également des redevances versées par les industriels après remboursement total des prêts. Cette procédure, relevant d'une commission interministérielle présidée par le SGDN, a permis la distribution de 29,9 M€ en 2005.

- Autres procédures de soutien export

Le ministère de la défense contribue à l'analyse et à la décision s'agissant des dossiers présentés par des entreprises du secteur de la défense dans deux domaines :

- 1 - la prise en charge des dépenses liées à la prospection des marchés export par des entreprises françaises ;
- 2 - la couverture par la COFACE (compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) des risques liés à la conclusion de contrats d'exportation d'armements conclus entre des entreprises françaises et des pays éligibles à la couverture COFACE.

Dans ces deux cas, la décision finale est prise par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie après consultation d'une commission (commission de prospection ou commission des garanties) à laquelle le ministère de la défense est partie prenante.

Développer l'action en matière d'intelligence économique

De par la nature de ses missions, notamment la conception et l'acquisition des capacités de défense, le ministère de la défense est un acteur économique essentiel. La maîtrise des évolutions de son environnement représente donc des enjeux importants notamment en termes de compétitivité, de sécurité et d'influence.

Aussi, la Défense s'est pleinement mobilisée sur ces questions en intégrant rapidement l'intelligence économique dans ses préoccupations et dans son organisation. L'action du ministère de la défense s'inscrit dans le cadre de la politique publique nationale d'intelligence économique conduite par le Haut Responsable pour l'Intelligence Economique (HRIE), Alain Juillet. Son action contribue activement à la surveillance et au renforcement de la BITD, à l'instruction des investissements étrangers et à la mise en place des capitaux, propres à soutenir des entreprises des secteurs stratégiques. La DGA apporte son expertise technique et industrielle et son assistance opérationnelle à la gestion du dispositif.

La prévention et la mise en œuvre du dispositif de contrôle des investissements étrangers dans le domaine de la défense sont particulièrement importants à l'égard des PME. Ils s'exercent par une veille accrue, par le recours éventuel aux fonds d'investissement mis en place dans le cadre du dispositif gouvernemental d'intelligence économique et par la nature des engagements demandés aux repreneurs qui peuvent faire, le cas échéant, l'objet de conventions pérennes.

La Défense prépare l'avenir en renforçant l'effort de recherche et technologie (R&T) et l'innovation au service de la croissance et de la compétitivité françaises

Avec un objectif de 700 M€ en 2008, l'actuelle loi de programmation militaire 2003-2008 permet une augmentation très significative du budget consacré aux programmes d'études amont. Cet effort conforte la place de la France dans le concert des pays capables de produire des armements de haut niveau : en 2008, l'effort de R&T de la France sera de même niveau que celui du Royaume-Uni. La DGA a en conséquence lancé dès 2003 une série importante de nouveaux programmes d'acquisition de technologies et a développé une politique basée sur le lancement de démonstrateurs technologiques d'envergure. Ceux-ci ont pour objet principal de fédérer tout un ensemble d'opérations élémentaires de

développement de technologie, afin de s'assurer que les performances attendues pour les futurs matériels pourront être atteintes, et ainsi de réduire les risques technologiques pris pour le développement des futurs programmes d'armement. Ils permettent également de donner une bonne visibilité sur les actions conduites par les industriels et de motiver leurs équipes autour de projets ambitieux.

Ces démonstrateurs donnent enfin l'opportunité de susciter des coopérations avec d'autres pays européens, en premier lieu au niveau des technologies, mais aussi dans la perspective des futures capacités opérationnelles à développer en coopération européenne.

Parmi les démonstrateurs d'envergure lancés ou en cours de lancement, le projet d'avion de combat sans pilote (UCAV) a suscité l'adhésion de cinq pays européens (Suède, Italie, Espagne, Suisse, Grèce). Cette initiative pourrait contribuer à une recomposition du paysage industriel pour la conception des futurs avions de combat en Europe.

Dans le domaine spatial, il est prévu la réalisation d'un ensemble de microsattellites qui seront placés en orbite vers la fin de l'année 2008 pour évaluer la capacité de détecter les émissions électromagnétiques depuis une plate-forme en orbite. Cette opération ELINT est réalisée en partenariat avec le CNES. Toujours dans le domaine spatial, une capacité d'alerte depuis un satellite est actuellement en préparation pour évaluer les capteurs susceptibles de détecter le tir d'un missile balistique depuis l'espace.

Les ressources budgétaires apportées par la LPM 2003-2008 permettent actuellement le lancement des démonstrateurs indiqués ci-dessus sans porter préjudice au maintien de la recherche technologique de base, qui reste essentielle pour préparer les armements de demain.

Il apparaît en effet nécessaire de maintenir un haut niveau d'activités dans les recherches technologiques de base, dans la mise au point d'équipements expérimentaux ou encore dans l'évaluation de sous-ensembles innovants, sans préjudice des engagements de l'Etat auprès des organismes de recherche sous tutelle tels que l'ONERA (Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales), le CNES et l'ISL (Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis). Un contact étroit doit aussi être conservé avec le monde académique et avec la recherche civile, tout comme doit être soutenu le tissu industriel des petites et moyennes entreprises, dans lequel se trouvent des gisements importants d'innovation.

Avion de combat sans pilote ou UCAV (Neuron)

Les enjeux techniques principaux du démonstrateur Neuron se situent au niveau de la discrétion de la plate-forme aéronef et du largage d'un armement emporté en soute, dans le cadre d'une mission d'attaque au sol, en liaison avec un centre de commandement et de contrôle. Il s'y ajoute la recherche de solutions technologiques de rupture pour réduire les coûts de possession. Il s'agit en général de porter les compétences industrielles au niveau suffisant pour la réalisation des systèmes de combat aérien à l'horizon 2020.

Le projet, initié par la France a été ouvert à la coopération. Dassault Aviation en assure la maîtrise d'œuvre avec les industriels des 6 pays européens coopérants en sous-traitance (environ 30 % du montant de cette phase). Le premier vol est actuellement prévu en 2010.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 430 M€ TTC dont 230 M€ pour la France.

Ensemble de microsattellites de détection des émissions électromagnétiques (ELINT)

Le démonstrateur ELINT permettra de démontrer la capacité à détecter et localiser les émetteurs de radars grâce aux performances du vol en formation d'un essaim de satellites. Le marché correspondant a été notifié en janvier 2006 à EADS Astrium et Thales. Le lancement est actuellement envisagé fin 2008.

D'un montant de 120 M€, financé à environ 50% par le CNES, ce démonstrateur offrira pendant quelques années une capacité opérationnelle limitée d'interception des signaux radar, qui palliera l'absence de moyens opérationnels. Ce projet n'a pas été ouvert à la coopération entre États.

Satellite de détection de tirs de missiles balistiques (ALERTE)

Le démonstrateur ALERTE, qui comprend 2 microsattellites équipés de télescopes, permettra d'acquérir des données de fonds de terre et de signatures de missiles. Ces données, acquises au cours de tirs coopératifs ou d'opportunité, sont nécessaires pour préparer un futur système d'alerte avancée par détection et trajectographie des missiles balistiques dans leur phase propulsée. Ce projet est réalisé dans un contexte exclusivement national.

Le contrat d'un montant de 124 M€, a été notifié en janvier 2004 à EADS Astrium avec Alcatel Space comme sous-traitant. EADS Astrium assure la maîtrise d'œuvre industrielle, Alcatel Space est responsable du développement des microsattellites.

Le lancement est prévu en 2008 sur un lanceur Ariane V. L'exploitation des microsattellites sera effectuée par l'industriel. Elle est prévue pour durer au moins un an.

Bulle opérationnelle aéroterrestre (BOA)

L'objectif du démonstrateur BOA est de préparer la future mise en réseau de l'ensemble des systèmes d'armes intervenant dans le combat de contact : chars, hélicoptères, fantassins embarqués et débarqués, drones, moyens du génie, appuis feux... et d'augmenter l'efficacité globale des unités au meilleur coût. Le projet comprend une prestation d'ingénierie de niveau système de systèmes sur la future architecture de la BOA, la constitution d'un Laboratoire Technico-Opérationnel et des essais de démonstration. Sur le plan industriel, il doit permettre de développer une capacité industrielle dans le domaine des systèmes de systèmes du combat aéroterrestre.

Les travaux sont menés par un groupement réunissant Thales, Giat Industries et SAFRAN/Sagem. De plus, EADS est sous-traitant de Thales et MBDA est sous-traitant de Sagem. La tranche initiale de 25 M€ a été notifiée en décembre 2005, suivie en juin 2006 d'une tranche conditionnelle de 15 M€ portant sur le développement du laboratoire technico-opérationnel. Le coût total du projet, pour l'instant totalement financé par la France, est estimé à 135 M€ sur la période 2006-2012 (date de fin des démonstrations).

Le démonstrateur de BOA est ouvert à la coopération. Cependant, seule l'Allemagne a confirmé son intérêt et un arrangement technique entre les deux pays a été signé. Il couvre la réalisation de quatre scénarios de démonstration en commun dans le domaine de l'électronique embarquée sur véhicule (« vétronique ») à l'horizon 2009 : tir indirect coopératif, contrôle réparti de robots, entraînement des forces et permanence des communications pour le fantassin. Par ailleurs, les Etats-Unis se montrent très intéressés par la BOA et les technologies qui s'y rapportent. Un accord industriel a été conclu entre Boeing et Thales, couvrant l'échange d'informations sur BOA et FCS (Future Combat System, système de systèmes du combat aéroterrestre développé par les Etats-Unis dont Boeing est maître d'œuvre) et un accord gouvernemental sur l'interopérabilité des forces terrestres futures est en préparation.

La création en 2005 au sein de la DGA de la Mission pour la Recherche et l'Innovation Scientifique (MRIS) a conduit à l'élaboration d'une politique scientifique diffusée dans la communauté scientifique. Sur cette base, des projets de recherche technologique sont soutenus en visant le maximum de synergie avec les partenaires institutionnels et les opérateurs de recherche civils, académiques et industriels. Ainsi la Défense participe à l'orientation des programmes de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), cofinance des bourses de thèses avec le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), sélectionne et suit des projets déposés au fonds commun interministériel d'intervention pour les pôles de compétitivité.

L'ouverture vers la communauté civile permet d'optimiser l'efficacité des financements sur des sujets d'intérêt commun, comme avec le CNES sur le démonstrateur ELINT, de faire bénéficier les autres acteurs des compétences de la Défense sur des sujets majeurs comme le programme de lutte NRBC piloté par le SGDN, et de participer à la dynamique générale des études suscitées par le secteur civil, comme c'est le cas notamment des aspects sécurité du PCRD (Programme Commun de Recherche et Développement de l'Union européenne). L'effort soutenu en matière de recherche et le renforcement de la base industrielle et technologique de défense se concrétisent également par la forte implication du ministère de la

défense dans les pôles de compétitivité. Ces pôles constituent des lieux d'excellence dont la vocation est de dessiner en grande partie, au travers de l'innovation, la carte du dynamisme économique pour la France des prochaines années. Ils mobilisent, autour de projets de recherche et développement communs, les laboratoires, les acteurs industriels et ceux de l'enseignement, renforçant leur collaboration pour leur donner un véritable positionnement international et favoriser la compétitivité française. Ils s'inscrivent dans les efforts de la France, en cohérence avec la stratégie européenne de Lisbonne, pour relever son effort national de R&D à hauteur de 3% du PIB.

C'est la raison pour laquelle, tout au long du processus d'appel à projets qui a conduit à la labellisation de 66 pôles de compétitivité à l'été 2005, la DGA a apporté son expertise et ses compétences pour instruire les candidatures. Parmi ces 66 pôles labellisés, 7 sont confiés à la DGA dont les 2 pôles mondiaux « Systematic » et « Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués (AESE) ». La DGA contribue par ailleurs à l'équipe d'animation interministérielle de 6 autres pôles.

L'implication de la Défense est également financière puisque le ministère contribue, à hauteur de 20 % des crédits ministériels, au fonds commun d'appui aux projets de recherche et développement des pôles de compétitivité. Au travers de la DGA, le ministère de la défense apporte d'ailleurs ses compétences techniques pour l'instruction et le suivi des projets déposés par les pôles à ce guichet unique regroupant l'ensemble des ministères impliqués, doté de 588 M€ sur trois ans. Une procédure unique d'instruction, organisée trois fois par an autour d'appels à projets, permet une appréciation partagée des projets de R&D des pôles et d'associer le plus en amont possible les collectivités territoriales intéressées.

Qu'il s'agisse du fonds unique ou des financements par les agences de l'Etat ou les collectivités territoriales, l'ensemble des aides apportées bénéficie pour une large part aux PME. Les résultats des premiers appels à projets du fonds unique de compétitivité montrent ainsi une forte présence des PME qui représentent 40 % des entreprises bénéficiaires de soutiens et assurent le rôle de chef de file dans près de 30 % des projets retenus.

TITRE 2
RAPPORT
D'EXÉCUTION 2006
DE LA LOI DE
PROGRAMMATION
MILITAIRE
2003-2008

**ASSURER LA RÉALISATION DU
MODÈLE D'ARMÉE 2015**

Le modèle d'armée 2015, objectif de la politique d'équipement en cours, vise à doter la France de forces capables d'agir dans la durée et dans les situations opérationnelles les plus variées. Issu de la mutation stratégique des années 90, ce modèle prend en compte l'ensemble des évolutions d'ordre politique et géostratégique intervenues depuis son élaboration. Suffisamment polyvalent, il s'adapte à toute mission extérieure et intérieure pouvant être confiée aux armées.

D'un point de vue capacitaire, les quatre priorités autour desquelles s'articule l'actuelle LPM demeurent et guident les travaux en cours. Il s'agit :

- des moyens de commandement, de renseignement et d'appréciation de situation ;
- de la réduction du déficit pour la projection et la mobilité des forces ;
- de l'accroissement des capacités d'action et de frappe dans la profondeur ;
- du renforcement des moyens de protection.

S'agissant du maintien en condition opérationnelle des équipements, un effort particulier a été accordé en vue de restaurer leur niveau de disponibilité et de répondre aux normes d'entraînement.

Les principales commandes et livraisons envisagées dans le cadre de la LPM 2003-2008 seront réalisées. Elles prennent en compte certains ajustements rendus nécessaires en matière de besoins opérationnels et constatés sur les différents théâtres de crise, à la fois par l'armée française et ses principaux alliés depuis 2002. Ces constatations concernent également la réalité du déroulement des opérations d'armement, notamment en terme de calendrier et de coûts.

L'analyse capacitaire a ainsi contribué à affiner l'expression du besoin : abandon du système de drones *HALE*¹ redondant avec les moyens satellites, réduction du nombre de *Rafale* en version bi-place dédiés aux missions nucléaires² et aux missions de formation, remplacement des deux dernières frégates de type *Horizon* par deux frégates de type *FREMM* adaptées en conséquence, réduction du nombre de pièces d'artillerie valorisées et abandon de la rénovation du *Roland*.

Les ajustements des besoins financiers se sont principalement concentrés sur :

- la dissuasion nucléaire,
- le programme *Rafale*,
- le maintien en condition opérationnelle.

Il s'agit donc bien d'une adaptation du modèle d'armée à l'évolution du contexte stratégique et notamment à la nécessité de participer aux efforts qui déterminent l'avenir du projet européen.

LA PÉRENNISATION DE LA DISSUASION

La pérennisation de la capacité de dissuasion se poursuit pour la composante océanique avec l'arrivée du troisième *SNLE* du type *Le Triomphant* et du dernier lot de missiles *M 45*, doté de la tête furtive *TN75*, dans le cycle opérationnel. Le renouvellement de la composante aéroportée débutera en 2009 avec la mise en œuvre au sein de l'armée de l'air du missile *ASMP* amélioré, dont le premier tir en vol a eu lieu, avec succès, en janvier 2006. Celui de la composante balistique océanique se déroulera à partir de 2010 avec l'entrée en service à bord du *SNLE le Terrible* du missile *M51* dont le premier essai en vol est prévu fin 2006.

DE NOUVELLES CAPACITÉS DE COMMANDEMENT ET DE MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Dans le domaine du commandement et de la maîtrise de l'information, la France est désormais capable d'assurer un rôle de nation cadre aux niveaux stratégique et opérationnel, mis en œuvre notamment lors des exercices *Eole* en 2004 et *Millex* en 2005. Dans cette perspective, un poste de commandement multinational a été mis en place au Mont Valérien. En ce qui concerne la participation française à la *Nato Response Force*, la certification de nos états-majors tactiques en états-majors multinationaux déployables est achevée pour les composantes air et marine. Elle se poursuivra en 2007 pour la composante terre.

¹ Haute altitude, longue endurance.

² Compte tenu de leurs exigences particulières.

La capacité "communiquer" a été marquée par le lancement de deux satellites *Syracuse* de nouvelle génération. Ces moyens offrent une capacité satellitaire très sollicitée en opérations extérieures et au cœur du développement actuel des opérations en réseau. Les réseaux tactiques des composantes ont également connu des améliorations importantes. Ainsi, la 6^{ème} brigade légère blindée, première brigade numérisée de l'armée de terre, a-t-elle été déployée cette année en Côte d'Ivoire.

Enfin, la France a renforcé son autonomie d'appréciation de situation grâce au satellite d'observation *Helios 2*, opérationnel depuis avril 2005, fournissant des images de très haute résolution et infrarouge. Le nouveau bâtiment de recueil de renseignement électromagnétique qui entrera en service cette année participe également de cette évolution.

PROJECTION ET MOBILITÉ DES FORCES : LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

S'agissant de la projection et du soutien, la capacité de projection maritime devient maintenant satisfaisante avec la livraison en 2006 des deux bâtiments de projection et de commandement (BPC), le *Mistral* et le *Tonnerre*. Ces bâtiments allient une capacité renforcée de commandement d'une force d'intervention multinationale et d'importants moyens de soutien médical. Dès l'été 2006, le *Mistral* a montré ses capacités au cours de l'opération *Baliste* d'évacuation des ressortissants au large du Liban et de soutien à la Finul.

Cependant, des déficits persistent en matière de projection aérienne et d'aéromobilité de transport, dans l'attente de la livraison des *A400 M* et des hélicoptères *NH 90* de l'armée de terre, à compter de 2010. Des contrats d'affrètement complètent ces capacités dans les domaines aérien (très gros porteurs *Antonov 124*, *Airbus A340* à long rayon d'action) et maritime (affrètement de navires rouliers).

Avec la réception, dès 2006, de 8 hélicoptères *EC 725*, les forces spéciales disposent d'une capacité d'aéromobilité accrue. Dans le domaine terrestre, la situation reste tendue avec le vieillissement du parc de véhicules de transport logistique.

L'ACCROISSEMENT DES CAPACITÉS D'ACTION ET DE FRAPPE DANS LA PROFONDEUR

En matière d'engagement – combat, dans le domaine aéroterrestre, les systèmes d'armes anciens (*AUF1*, *VAB*, *AMX10 RC*) ont été rénovés. La livraison des hélicoptères d'attaque *Tigre* a démarré. Ces hélicoptères ont déjà accumulé plus de 1000 heures de vol dans le cadre de la formation des premiers équipages. La livraison des chars *Leclerc* sera achevée en 2007 et celle des premiers *VBCI* interviendra à partir de 2008. En parallèle, les livraisons de système *FLIN* permettront d'équiper quatre régiments en 2008.

Au plan naval, les capacités d'action de la mer vers la terre se sont améliorées avec l'entrée en service et la montée en puissance du groupe aéronaval autour du porte-avions *Charles de Gaulle* embarquant une flottille de *Rafale F1*, des *Super Etendard* modernisés ainsi que des appareils de guet aérien *Hawkeye*. Ce groupe a été engagé en mai 2006 dans le cadre des opérations menées en Afghanistan.

La relève des flottes de surface vieillissantes et des sous-marins d'attaque commence à s'engager. Pour les unités de défense aérienne, le programme des frégates *Horizon* entre dans une phase majeure : la première frégate, le *Forbin*, a débuté le 11 juillet 2006 ses essais à la mer. Les 8 premières frégates multi-missions (*FREMM*), programme mené en coopération avec l'Italie, ont été commandées en 2005. La première unité devrait entrer en service en 2011. Enfin, la commande du premier sous-marin du programme *Barracuda* en 2006 permettra, à l'horizon de 2016, de procéder progressivement au remplacement des sous-marins de type *Rubis*.

Le premier escadron de *Rafale* de l'armée de l'air a été mis en service opérationnel à Saint-Dizier à l'été 2006. Les vingt avions *Rafale* livrés à ce jour et les *Mirage 2000D* assurent à la France la capacité de tir de missiles de croisière *Scalp EG*, dont le haut niveau de performance opérationnelle a été démontré en opération par les Britanniques. Les premiers hélicoptères *EC 725 Resco* ont été mis en service opérationnel en juin 2006 et ont été engagés dès l'été dans les opérations d'évacuation de ressortissants au Liban.

LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE PROTECTION

Dans le domaine des capacités de protection, des efforts supplémentaires ont été menés pour faire face à l'augmentation des menaces et des risques d'attentats dans les domaines radiologique, biologique et chimique (RBC). A compter de cette année, un ensemble provisoire d'alertes biologiques de théâtre offrira une première capacité de détection de quatre agents biologiques majeurs. La gendarmerie est dorénavant dotée d'un laboratoire mobile « Biotox-Piratox » capable d'effectuer sur zone des prélèvements biologiques et chimiques. Enfin, le régiment NRBC de l'armée de terre poursuit sa montée en puissance et atteindra sa pleine capacité en 2009.

Un programme de lutte contre les engins explosifs improvisés a été lancé cette année compte tenu du développement très rapide et du risque de généralisation de cette menace (Irak, Afghanistan).

LE RÉTABLISSEMENT DE LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIELS

L'amélioration sensible de la situation capacitaire stimulée par les commandes et les livraisons de l'actuelle loi de programmation, en vue d'atteindre le modèle 2015, se complète par un effort conséquent dans le domaine du maintien en condition opérationnelle (MCO). Bénéficiant depuis 2002 d'un effort financier soutenu et de nombreuses restructurations, ce domaine manifeste les premiers signes de rétablissement. Malgré la multiplication des théâtres de crises, l'effort porté sur le soutien des opérations extérieures a favorisé le maintien d'une disponibilité technique remarquable, au prix de fortes contraintes sur les activités d'entraînement. En matière d'activité des forces, les conditions d'exécution de la LPM ont également permis d'atteindre des niveaux d'activité le plus souvent supérieurs à ceux de 2002, qui confortent le niveau d'aptitude opérationnelle de nos forces. La consolidation des premiers acquis enregistrés depuis le début de la loi justifie la poursuite des efforts financiers consentis et des réformes structurelles engagées.

Chapitre 4

TITRE 2

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**RÉALISER LES PROGRÈS
CAPACITAIRES**

A ce stade de l'exécution de la loi de programmation, les capacités de dissuasion, de commandement et de maîtrise de l'information ainsi que d'engagement et de combat ont significativement progressé avec, notamment, la mise en service du 3^{ème} SNLE du type "Triomphant", la mise sur orbite de deux satellites *Syracuse 3* et de *Helios 2A*, la certification en cours ou acquise pour les moyens de commandement multinationalisables de niveau stratégique et opératif, la mise en service opérationnel du *Rafale F1* au sein de la marine en 2004 puis F2 au sein de l'armée de l'air en 2006, la livraison des premiers hélicoptères *Tigre*, la mise en service opérationnel en 2006 des hélicoptères *EC 725* destinés aux forces spéciales ainsi que du missile de croisière *Scalp* sur *Rafale*.

Les capacités de projection et de mobilité ont évolué sensiblement avec la livraison en 2006 de deux bâtiments de projection et de commandement et la location de deux avions de transport à très long rayon d'action.

DISSUASION

Contrat opérationnel

Assurer la permanence de la dissuasion nucléaire, selon la posture fixée par le Président de la République et le concept développé dans les discours du 8 juin 2001 et du 19 janvier 2006.

Modèle d'armée

	Moyens interarmées	Marine	Air
Garantie	têtes nucléaires	4 SNLE ¹ NG	3 escadrons
de la posture		équipés de missiles M51 Missiles ASMPA ² sur <i>Rafale</i> (SNA ³ - ATL2 modernisés FREMM ⁴ ASM)	<i>Rafale</i> / M200N Missiles ASMPA
Contrôle gouvernemental	SYDEREC - réseau d'infrastructure	Transmissions de la FOST ⁵	Transmissions des FAS ⁶
Conception des systèmes	Moyens de simulation Laser mégajoules		

Situation actuelle

La composante océanique est dotée de 3 lots de missiles *M 45* (*M4-TN75*). Elle comprend 3 SNLE du type *Le Triomphant* et 1 du type *Le Redoutable M4*.

La composante aéroportée est dotée de missiles *ASMP* mis en œuvre par 3 escadrons de *Mirage 2000 N* et une flottille de *Super Etendard* modernisés embarquée sur le *Charles De Gaulle*. Une flotte d'avions ravitailleurs *C135 FR* et *KC 135 R* complète le dispositif.

Évolution de la situation

Composante océanique

	Situation		Prévision	Prévision
	2002	2006	2008	2015
Lots de missiles M 45 / M 4	2/1	3/0	3/0	0
Lots de missiles M 51	0	0	0	3
SNLE type <i>Le Triomphant</i>	2	3	3 + 1 en armement	4
SNLE type <i>Le Redoutable M4</i>	2	1	0	0

¹ Sous-marin nucléaire lance engins.

² Air-sol moyenne portée amélioré.

³ Sous-marin nucléaire d'attaque.

⁴ Frégate européenne multimitations.

⁵ Force océanique stratégique.

⁶ Forces aériennes stratégiques.

Composante aéroportée

	Situation		Prévision	Prévision
	2002	2006	2008	2015
Mirage 2000 N ASMP / ASMPA ¹	3/0	3/0	3/0 en cours de qualification	0/2
Rafale + ASMPA	0	0	0	1
Avions ravitailleurs	11 C et 3 KC135 FR			14 ²
Flotille embarquée				
SEM + ASMP / Rafale + ASMP-A	1/0	1/0	1/0	0/1

Les moyens de commandement et de transmissions font l'objet d'une rénovation. Le SNLE NG n°4 *Le Terrible* entrera en service à l'été 2010, directement équipé de missiles M 51. Les autres SNLE seront successivement adaptés pour recevoir le missile M 51 entre 2012 et 2017.

COMMANDEMENT ET MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Commander et conduire

Contrat opérationnel

Être en mesure de commander une opération aux niveaux stratégique, opératif et tactique, en mettant à la disposition des membres de l'Union européenne ou d'une coalition ad hoc la structure d'accueil nécessaire, ainsi que les moyens de communication associés. Préserver en tout état de cause une capacité purement nationale pour des opérations impliquant des volumes de forces moins élevés.

Assurer la maîtrise de l'information en s'appuyant sur une capacité de traitement et de partage de l'information prenant en compte la sécurité et la lutte informatique défensive.

La capacité de référence correspond à l'engagement français au profit de l'UE (structure d'accueil de 15 pays et systèmes d'information et d'aide à la décision associés) :

- au niveau stratégique : état-major national de 220 postes et état-major multinational de 230 postes hors éléments de liaison des états membres ;
- au niveau de théâtre : état-major multinational de 450 postes et mises en service prévues des BPC³ en septembre 2006 pour le premier et en décembre 2006 pour le second, avec 150 postes fixes par bâtiment.

Modèle d'armée

Commandement	Interarmées	Terre	Marine	Air
Stratégique	PC multinationalisable - PC COPER ⁴ / SICA			
Opératif	PC multinationalisable - PC GFIM ⁵ / SICA			
Tactique		SICF ⁶	SIC21	SCCOA 3
PC de composantes		Numérisation espace de bataille		

Évolution de la situation

La France participe à la NRF avec la transformation et la qualification d'états-majors de niveau opératif et tactique (terre, mer et air) en états-majors déployables multinationaux. En 2005, l'état-major « mer » de la HRF⁷ a été homologué lors de l'exercice Trident d'or. La certification des états-majors de composantes « terre » et « air » est prévue en 2007.

Depuis janvier 2005, la France contribue à la cellule civilo-militaire chargée de préparer la planification stratégique d'une opération conduite par l'Union européenne.

¹ La mise au standard K3 du Mirage 2000 N concerne exclusivement la mise en œuvre de l'ASMPA.

² Une anticipation de la commande de MRTT (multirole transport tanker), dès 2008, permettrait le remplacement de la flotte des 3 KC 135 en 2011, évitant les risques d'un déficit capacitaire affectant la dissuasion et la projection de puissance. Ces MRTT contribuent également à la projection de forces.

³ Bâtiment de projection et de commandement.

⁴ Commandant de l'opération.

⁵ Groupement de forces interarmées multinational.

⁶ Système d'information et de commandement des forces.

⁷ High Readiness Force.

PC et SIC	Situation	Situation	Prévision	Prévision
	2002	2006	2008	2015
Niveau stratégique	Capacité limitée		Capacité acquise	
de théâtre	Capacité limitée		Capacité acquise (y compris CJTF ¹ embarqué)	
composantes Terre, Mer, Air	Capacité acquise (cf. ci-dessus pour les certifications NRF)			

La France met à la disposition des nations de l'UE, depuis fin 2003, un poste de commandement multinational stratégique (OHQ²) au Mont-Valérien. Son fonctionnement a été validé à l'occasion d'un exercice de l'Union européenne qui a permis de rassembler et de faire travailler, en liaison avec Bruxelles et un FHQ déployé en Allemagne, un OHQ de pleine capacité (Milex 05). La France dispose au niveau opératif depuis 2005 d'une structure d'accueil déployable pouvant accueillir 150 personnes (FHQ³).

Communiquer

Capacités opérationnelles actuelles - Prévisions pour 2008 et 2015

Communications	Situation 2002	2006	Prévision 2008	Prévision 2015
Infrastructure nationale	Débit limité à 34 Mbits	Débit limité à 34 Mbits	Débit porté à 500 Mbits ⁴	Débit supérieur à 1 Gbits
Télécommunications spatiales autonomes (Voir graphique ci dessous)	Débit 42 Mbits	Débit porté à 160 Mbits (Syracuse 3A et 3B)	Débit 160 Mbits 1 Location de capacité à l'OTAN et l'Allemagne	Satellites Syracuse 3 Appel à la coopération européenne pour le successeur de Syracuse 3
Réseaux tactiques	Capacité limitée	Capacité limitée	Numérisation à moins de 50 % ⁵	Numérisation de toutes les forces déployées

Les besoins nationaux actuels en communication par satellite sont satisfaits depuis le lancement du deuxième satellite, *Syracuse 3B*, en août 2006. Deux contrats de location garantissent à l'OTAN et à l'Allemagne la mise à disposition d'une partie des capacités d'un satellite.

Dans le but de maintenir la capacité en orbite équivalente à 18 répéteurs jusqu'en 2018, diverses solutions sont étudiées à l'horizon 2010 : la construction et la mise en orbite du 3^e satellite *Syracuse* (3C), une solution de type « achat de services », ou un partenariat avec l'Italie pour la mise en orbite d'une ressource commune, anticipant ainsi un futur système européen. Un développement des capacités de très haut débit sur la base de satellites civils, pour l'emploi de drones notamment, est également à l'étude.

Le lancement début 2005 du stade de préparation de l'opération *Socrate* NG et début 2006 de BFRT (besoins futurs en radiocommunications tactiques) couvre le renforcement à l'horizon 2010, respectivement dans les domaines des communications d'infrastructure et tactiques.

Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître

Contrat opérationnel

Disposer d'une capacité nationale autonome d'appréciation de situation au niveau stratégique et être en mesure d'assurer les responsabilités de nation cadre pour une opération en coalition, tout en préservant la confidentialité des données ressortissant au strict intérêt national. Ceci implique de disposer de :

¹ Combined joint task force.

² Operational head quarter.

³ Force head quarter.

⁴ Contrat *Socrate* étape 2 notifié en 2004.

⁵ Opérations RIFAN et OE SIC Terre en cours, lancement de l'opération BFRT début 2006.

- la connaissance de la situation géopolitique au niveau stratégique, avec le degré d'anticipation nécessaire à une prévention efficace ;
- la capacité de transmission en temps utile des informations recueillies ;
- la juste évaluation des menaces au niveau d'un théâtre d'opérations.

	Interarmées	Terre	Mer	Air
Renseignement d'origine image	<i>Hélios 2</i> /THR 1 ¹ – Stations sol de réception d'images optiques et radar européennes Systèmes de drones HALE ²	8 systèmes de drones MCMM	8 nacelles de reconnaissance NG	16 syst. drones MALE 15 nacelles
Renseignement électromagnétique	Centres d'écoutes terrestres	Système de guerre électronique de l'avant valorisé (SGEA)	1 bâtiment d'écoute (MINREM) capacité COMINT	Avions <i>Sarigue</i> et <i>Gabriel</i>
Surveillance de l'espace terrestre		SORA ³ radars Rapsodie (65) systèmes Horizon rénovés		

Modèle d'armée

Évolution de la situation

Le modèle d'armée sera globalement réalisé en 2015. Cependant des décisions restent à prendre et certains choix à consolider au delà des années 2010 (en particulier spatial).

L'analyse capacitaire a conduit à renoncer au système de drone HALE en 2004, le satellite d'observation *Hélios* couvrant une partie du besoin de niveau stratégique.

Deux programmes de drones sont prévus pour succéder aux systèmes intérimaires *SIDM* et *SDTI* : le programme de drone MALE⁴ figurant dans la LPM et le programmes de drones tactiques, décliné en deux volets, *SDAM*⁵ pour la marine et *SDT*⁶ pour l'armée de terre, à l'horizon post LPM.

Renseignement stratégique	Situation 2002	2006	Prévision 2008	Prévision 2015
Satellites d'observation optique ⁷	<i>Hélios 1A</i> et 1B (visible)	<i>Hélios 1A</i> <i>Hélios 2A</i> (visible THR et infrarouge)	<i>Hélios 2</i> (A + B)	Successeur <i>Hélios 2</i> Coopération européenne recherchée pour une capacité globale optique/radar
Capacité satellitaire d'observation radar ⁸	0	0	Échanges avec Italie et Allemagne	
Reconnaissance aéroportée	5 <i>Mirage IVP</i> jusqu'à l'été 2005	0	6 nacelles de reconnaissance ⁹ NG	17 nacelles de reconnaissance NG
MINREM	1 bâtiment ancienne génération	1 bâtiment nouvelle génération	1 bâtiment nouvelle génération	1 bâtiment nouvelle génération
Centres d'écoute terrestres	9		Rénovation des centres phase 1	Rénovation des centres phase 2
Ecoute aéroportée /aérospatiale	1 avion <i>Sarigue</i> NG	0 (retrait été 2004)	0	A définir

La cible de radars Rapsodie a été révisée à 33 stations.

Un échange de droits de programmation de satellites ou d'images est prévu : la France offrira ceux d'*Hélios*, l'Allemagne et l'Italie ceux des satellites radar *SAR Lupe* et *Cosmos Skymed*, prévus vers 2007/2008. Cette démarche va dans le sens d'une mutualisation accrue des moyens européens.

Tous les systèmes tactiques des différentes composantes (terre, air, mer) concourent également au renseignement de théâtre. Les avions de patrouille maritime *Atlantique 2* contribuent au renseignement aéroterrestre.

¹ Très haute résolution.

² Haute altitude longue endurance.

³ Système d'observation et de renseignement de l'avant.

⁴ Moyenne altitude longue endurance.

⁵ Système de drone aérien de la marine.

⁶ Système de drones tactiques ; version améliorée du *SDTI* ; en remplacement du programme de drones tactiques MCMM (multicapteurs multimissions) arrêté en avril 2004.

⁷ L'observation optique permet l'observation par beau temps de jour (visible) et de nuit (infrarouge).

⁸ L'observation radar (tout temps), complémentaire, s'affranchit des conditions météorologiques.

⁹ Les nacelles Reco NG ont un double niveau emploi, stratégique et de théâtre. L'abandon de l'intégration du Pod RECO sur *Mirage 2000* sera pallié en partie par le *SIDM*, en attendant l'arrivée du standard F3 du *Rafale* (à partir de 2008).

Renseignement de théâtre	Situation 2002	Situation 2006	Prévision 2008	Prévision 2015
Reconnaissance aéroportée	40 Mirage F1CR châssis de reconnaissance tactique sur Super Etendard			17 nacelles de reconnaissance NG
Drones MALE (ROIM et ultérieurement ROEM)		0	1 système (3 SIDM)	4 systèmes (16 MALE) (acquis en coopération)
Réseaux tactiques	10 Crécerelle 61 CL 289 4 Hunter	17 SDTI 53 CL 289	17 SDTI ¹ 53 CL 289	Commande SDT-SDAM à compter de 2011
Surveillance du sol	Études amont en cours		Etudes sur coopération européenne et OTAN	Coopération recherchée
Systèmes radar hélicoptère Horizon	2 systèmes (4 hélicoptères)	2 systèmes (4 hélicoptères)	2 systèmes (4 hélicoptères dont 2 valorisés)	2 systèmes (4 hélicoptères valorisés)
Avions d'écoute	2	2	2	2 rénovés
SORIA ²	Stade de conception			

PROJECTION, MOBILITÉ ET SOUTIEN

Transport aérien vers un théâtre

Contrat opérationnel

Projection d'une force de réaction immédiate aéroterrestre (1 500 hommes avec matériel) à 5000 km de la métropole en moins de 72 heures.

Modèle d'armée

50 avions de transport tactique modernes (A 400M), 3 avions A 310 et 20 ravitailleurs dont 6 multi-rôles.

Situation actuelle

Avec 14 C-130 et 57 C-160 et 3 A310 et 1 TLRA, le contrat opérationnel est satisfait à 40 %.

Evolution de la situation

	Situation 2002	2006	Prévision 2008	Prévision 2015
C-130	14	14	14	14
C-160	66	57 ³	52 ⁴	20
A400M	0	0	0	33
TLRA/MRTT	2 DC8	1 TLRA ⁵	2 TLRA	14 MRTT ⁶
A310	3	3	3	0
% contrat opérationnel	40 %	39 %	38 %	70 %
Casa 235 (pour mémoire)	20	19	19	19

Seul l'A400M est capable de projeter les matériels de combat blindés existants et futurs (AMX 10RC, VBCI...), avec un accroissement significatif des distances.

La France dispose actuellement de 550 heures de vol par an d'un contrat d'affrètement de très gros porteurs Antonov 124, négocié par une agence de l'OTAN au profit de 17 pays de l'OTAN et/ou de l'Union européenne (contrat SALIS⁷). Deux avions sont affrétés à plein temps

¹ Système de Drones Tactiques Intérimaires.

² Système d'optimisation du renseignement interarmées (ex-SORA du modèle d'armée 2015).

³ Chiffre au 1^{er} septembre 2006 après le retrait en service dans l'année de 7 appareils C160.

⁴ Dont 5 appareils stockés sous hygrométrie contrôlée afin de retarder leur vieillissement.

⁵ Avion à très long rayon d'action.

⁶ Ces MRTT contribuent également à la dissuasion.

⁷ Strategic airlift interim solution.

par cette agence, avec 2 000 heures de vol par an prépayées en totalité et 2 800 heures supplémentaires provisionnées à hauteur de 40 %. A ces avions disponibles en permanence s'ajoute la garantie de disposer en six jours de deux *Antonov 124* supplémentaires, puis en neuf jours de deux autres appareils du même type.

Dans l'attente du MRTT, et pour remplacer les deux DC8 retirés du service en 2003 et 2004, les armées ont souscrit un contrat de location de cinq ans pour la mise à disposition de deux A340. Ces deux avions à très long rayon d'action assureront le transport stratégique du personnel (relèves outre-mer et opérations extérieures...).

Transport aéromobile intra-théâtre

Contrat opérationnel

Projection d'un bataillon d'infanterie (600 à 800 hommes équipés¹) en une rotation à 150 kilomètres.

Modèle d'armée

133 appareils de transport de la classe *Cougar* ou *NH 90*.

Situation actuelle

La capacité actuelle de transport aéromobile s'appuie sur près d'une centaine de *Puma*, chacun permettant de transporter 12 soldats équipés ou 1,5 tonnes de matériels, et 24 *Cougar* (16 soldats équipés ou 2 tonnes de matériels). Elle permet d'atteindre 70 % du contrat opérationnel en tenant compte des impératifs de gestion du parc et de formation des équipages.

Ces appareils sont sollicités de manière croissante pour la gestion de crise ou le service public.

Evolution de la situation

Parc (rénovés) / ligne	Situation 2002	2006	Prévision 2008	Prévision 2015
<i>Cougar</i> Mk1 ²	24 / 19	24 / 19	24 / 19	24 / 21
<i>Puma</i>	118 / 99	96 / 76	94 / 73	65 / 50
NH 90 TTH	0	0	0	48 / 38
Total	142 / 118	120/95	118 / 92	137 / 109

Le *NH 90* apporte un haut niveau de sécurité et de survivabilité, une aptitude à l'emploi tout temps (jour/nuite) et des capacités d'emport accrues (équivalent à 1,5 *Puma*).

La LPM prévoyait de rénover 24 *Cougar* et 45 *Puma* (en avionique, autoprotection, interopérabilité) et d'attendre 2011 pour l'arrivée des premiers *NH90*. En 2005, afin de ne pas remettre en cause cette échéance, il a été décidé d'abandonner la rénovation *Puma*, qui visait à prolonger ces appareils jusqu'en 2020 et de reporter de deux ans celle des *Cougar*. Cette rénovation à mi-vie des *Cougar*, appareils plus récents, leur permettra d'obtenir des capacités similaires à celles du *NH90* et de rester en service jusqu'en 2030.

Transport et soutien maritime vers un théâtre

Contrat opérationnel

Projection de 5 000 à 26 000 hommes et mise en œuvre d'une force amphibie de réaction immédiate (groupement interarmes embarqué de 1 400 hommes avec des composantes terrestre et aéromobile).

Assurer le soutien d'un groupe amphibie et/ou d'un groupe de transport maritime.

Modèle d'armée

4 navires de transport de chalands de débarquement (TCD), dont 2 bâtiments de projection et de commandement (BPC).

4 pétroliers ravitailleurs, 2 bâtiments de soutien logistique (BSL).

¹ Plus 30 à 70 tonnes de fret.

² 16 hélicoptères de manœuvre de l'armée de terre sont mis à la disposition du DAOS (8 *Cougar* Mk 1 qui seront renouvelés à partir de 2009 et 8 EC-725 en cours de livraison). Voir chapitre « conduire les opérations spéciales ».

Situation actuelle

Le contrat amphibie est réalisé en totalité. La capacité de transport stratégique par voie maritime repose sur les bâtiments amphibies, qui couvrent environ 20 % du besoin (ce qui correspond à la capacité patrimoniale visée) et sur des affrètements¹. Les difficultés liées au recours aux affrètements massifs dans la gestion des crises majeures constituent un risque bien identifié tant par l'UE que par l'OTAN. La capacité de transport ne restera donc assurée que partiellement, même si elle est améliorée par un affrètement national permanent de deux navires rouliers².

La flotte logistique est constituée de 4 pétroliers ravitailleurs et d'un bâtiment atelier.

Evolution de la situation

	Situation 2002	2006	Prévision 2008	Prévision 2015
TCD	4	2	2	2
BPC	0	2	2	2
Batterie	13	13	13	20
Pétroliers ravitailleurs	4	4	4	4
Bâtiment atelier	1	1	1	0
Bâtiments de soutien logistique	0	0	0	2

Les BPC mettent en œuvre quatre grandes capacités : amphibie (4 chalands de débarquement), aéromobile (accueil de 16 *NH90*), support de PC opératif (150 personnes), soutien médical et logistique.

La délégation générale pour l'armement (DGA) a procédé en février 2006 à la réception contractuelle du premier BPC et l'a remis à la marine nationale. Ce bâtiment a été déployé dès l'été 2006 au large du Liban. L'admission au service actif du second BPC est prévue en fin d'année 2006-début 2007.

Transport terrestre

Modèle d'armée : 120 engins porte-blindés (EPB), 144 engins porte-chars de nouvelle génération (EPC-NG).

Situation actuelle : 120 EPB.

Évolution de la situation :

	Situation	2002	2006	Prévision 2008	Prévision 2015
EPB	120	120	120	120	120
EPC-NG	0	0	110	110	110

Les forces terrestres disposent d'un parc de 120 engins porte-blindés (EPB) capables de transporter les chars de bataille français et étrangers. Cette capacité de transport terrestre sera renforcée par l'acquisition de 110 engins porte-chars de nouvelle génération (144 EPC-NG initialement prévus) qui sera totalement réalisée en fin de LPM.

ENGAGEMENT - COMBAT**Frappe à distance****Contrats opérationnels**

Projeter une centaine d'avions de combat (dont soixante quinze peuvent être engagés dans une opération européenne), les ravitailleurs et la base de soutien associés. Projeter un groupe aéronaval et son accompagnement.

¹ Dispositifs TRAMIN (réquisition de navires français de moins en moins nombreux et peu adaptés au besoin opérationnel) et COPAND (accords avec des armateurs sur l'adaptation technique de navires).

² L'affrètement d'un troisième bâtiment est en cours d'examen.

Modèle d'armée

	Interarmées	Mer	Air
Vecteurs		2 PA - 60 Rafale - 17 frégates multimissions (FREMM) 6 SNA	380 Rafale / Mirage 2000 ¹
Tir précision métrique		20 nacelles Damoclès missiles AASM ² /TT	20 nacelles Damoclès missiles AASM/TT
Missiles de croisière	Cartographie numérique (DNG3D)	50 Scalp EG aéroportés 250 missiles de croisière naval sur FMM (FREMM) et SNA	450 Scalp EG 100 Apache
Suppression des défenses aériennes adverses (SEAD)			15 nacelles de brouillage offensif

Situation actuelle des vecteurs aériens

L'armée de l'air met en ligne aujourd'hui 327 avions de combat spécialisés, auxquels sont associés des équipements ou armements spécifiques :

- reconnaissance : 2 escadrons de 20 *Mirage F1CR* ;
- frappe air-sol : 3 escadrons de 20 *Mirage 2000 D*, 1 escadron de 25 *Mirage F1CT*, 1 escadron de *Rafale F2* ;
- dissuasion : 3 escadrons de 20 *Mirage 2000 N* (dont la mission principale est la dissuasion nucléaire) ;
- défense aérienne (pour mémoire) : 2 escadrons de 15 *Mirage 2000-5* (modernes multicibles) et 4 escadrons de 20 *Mirage 2000*, dont 1 de transformation.

Le porte-avions *Charles De Gaulle* embarque 9 *Rafale*, 18 SEM, 2 E-2C et 5 hélicoptères.

Évolution de la situation

Parc / ligne ³		Situation 2002	Situation 2006	Situation 2008	Prévision 2015
Frappe	<i>Mirage 2000 D</i>	83 / 60	81 / 63	78 / 63	77 / 63
	<i>Mirage F1 CT</i>	51 / 40	50 / 25	23 / 15	0
Polyvalent	<i>Rafale</i> ⁴	3 / 0	29 ⁵ / 26	43 / 40 F2 et F3	F3 : 136 / 123

Armée de l'air

Le *Rafale F2* est opérationnel au sein du premier escadron de l'armée de l'air depuis le 23 juin 2006, le deuxième escadron est prévu en 2008 ; les derniers avions seront livrés en 2023. En juillet 2004 le nombre de biplace air a été réduit aux besoins des missions de transformation des pilotes ainsi qu'aux missions nucléaires dont les conditions d'exécution sont les plus exigeantes.

Parc / ligne		Situation 2002	2006	Situation 2008	Prévision 2015
Pour mémoire, autres avions, cités par ailleurs au titre d'autres systèmes de forces					
Reconnaissance	<i>Mirage F1 CR</i>	47 / 40	47 / 40	43 / 40	0
	<i>Mirage IVP</i>	8 / 5	retirés été 2005	0	0
Dissuasion	<i>M 2000 N</i>	66 / 60	64 / 60	63 / 55	48 / 40
Défense aérienne	<i>M 2000 - 5</i>	37 / 30	35 / 30	34 / 30	32 / 30
	<i>M 2000 C et B</i>	99 / 80	99 / 83	67 / 60	47 / 34
Transformation ⁶	<i>M2000N</i> ⁷				10
Pour mémoire, total des deux tableaux précédents					
Parc / ligne		394 / 315	405 / 327	351 / 300	343 / 300
(dont <i>Rafale</i> , <i>Mirage 2000D</i> et <i>2000-5</i> en ligne)		(90)	(119)	(133)	(216)

¹ L'attrition par accident estimée pour définir le parc varie avec le type d'avions, le profil des missions (haute ou basse altitude) et la composition de l'équipage ; un ordre de grandeur moyen est de 1 pour 20 000 heures d'entraînement.

² Armement air-sol modulaire.

³ Le parc comprend l'ensemble des avions/bâtiments livrés à un instant donné et susceptibles d'être mis en service dans les forces. Ce chiffre évolue en fonction des livraisons, de l'attrition réelle constatée et des avions/bâtiments retirés du service.

La ligne correspond au nombre d'avions/bâtiments en service effectivement mis à disposition des forces (bâtiment à quai ou à la mer, unités des bases aériennes, flottilles aéronavales) pour les opérations ou l'entraînement.

Pour les bâtiments, la différence entre le parc et la ligne provient essentiellement des chantiers de maintenance de longue durée (IPER) et des bâtiments nouveaux livrés mais dont la mise en service opérationnelle n'a pas été encore déclarée.

Pour les avions, elle provient :

- de la mise en stockage d'avions en prévision de l'attrition naturelle ;
- de la mise à disposition de la DGA ou des industriels d'avions dans le cadre du développement ou de chantiers de modifications lourdes ;
- des maintenances de longue durée.

NB : la disponibilité technique ne s'applique que sur les avions/bâtiments en ligne.

⁴ *Rafale F1* : capacité de supériorité aérienne ; *F2* : première version polyvalente (air-air renforcée et air-sol décamétrique) ;

⁵ *F3* : capacité dissuasion, reconnaissance, air-mer et air-sol métrique jour/nuit beau temps.

⁶ Dont 3 utilisés au CEV pour le développement.

⁷ Ces appareils sans système d'arme ne peuvent participer ni à la posture permanente de sûreté ni aux opérations réelles.

⁸ Les *M2000N* non rénovés au standard *K3* seront utilisés en mission de transformation en remplacement des *M2000B* retirés du service.

Marine

Parc / ligne	Situation 2002	Situation 2006	Situation 2008	Prévision 2015
SEM standard 4 ou 5 ¹	49 / 28	49 / 28	40 / 25	0
<i>Rafale</i> ²	F1 : 10 / 8	F1 : 10 / 8	26 / 15 ³	0F3 : 48 / 36
Total en ligne (dont <i>Rafale</i>)	36 (8)	36 (8)	40 (15)	36 (36)
Porte-avions	1	1	1	2
MDCN ⁴ sur FREMM	0	0	0	sur 7 FREMM
MDCN sur SNA <i>Barracuda</i>	0	0	0	0 ⁵

La mise en service d'un deuxième porte-avions avant la deuxième période d'entretien lourd du *Charles de Gaulle*, prévue en 2015, rétablira la permanence du groupe aéronaval.

Situation et évolution des systèmes d'armes**Aptitude tout temps et précision**

La frappe de précision est effectuée avec le missile de croisière SCALP, les bombes et les missiles AS 30 guidés par désignation laser, et devrait l'être aussi vers 2009 avec l'AASM (armement air-sol modulaire) :

- après la fermeture d'un escadron de Jaguar et d'un escadron de *Mirage F1 CT* à l'été 2005, la capacité de tir réalisée avec des bombes et missiles à guidage laser repose sur 60 *Mirage 2000 D* et 28 *Super Etendard Modernisé* et, de façon plus limitée, sur les *F1CT* ;
- l'adaptation au *Rafale* du tir à guidage laser est étudiée pour 2009 ;
- la capacité de tir SCALP a été acquise en 2005 pour l'ensemble des *Mirage 2000 D* et le sera en 2006 pour les *Rafale* air et marine ;
- le missile de croisière naval équipera les frégates multi-missions à partir de 2014 et les sous-marins nucléaires d'attaque *Barracuda* à partir de 2016.

A partir de 2007, une capacité de tir tout temps reposera sur les *Rafale* air et marine au standard F2 et les SEM. Les *M 2000D* seront équipés à partir de 2008.

Transmissions de données

L'intégration de la liaison de données L16 renforcera l'interopérabilité des avions de combat avec les alliés. A l'horizon 2009, elle concernera 50 appareils. L'ensemble de la flotte *Rafale*, *Mirage 2000D* et *Mirage 2000-5* sera équipée avant 2015.

OPÉRER EN MILIEU HOSTILE**Milieu aéroterrestre****Contrat opérationnel**

L'armée de terre doit être capable de commander, déployer à distance et soutenir dans la durée :

- soit jusqu'à 20 000 hommes, simultanément et sans limitation de durée sur plusieurs théâtres, que ce soit dans le cas d'une opération nationale (1 000 à 5 000 hommes) ou dans celui d'une opération européenne (12 à 15 000 hommes). Ce niveau peut être porté jusqu'à 26 000 pour une période limitée à une année ;
- soit plus de 50 000 hommes, sans relève, pour prendre part à un conflit majeur dans le cadre de l'Alliance Atlantique.

Cet objectif inclut la contribution française de 12 000 hommes à la capacité européenne annoncée à Nice en 2000. A ce contrat s'ajoute une contribution permanente aux opérations sur le territoire national ainsi qu'aux forces de souveraineté et aux forces prépositionnées.

¹Standard 5 : capacité air/sol de précision métrique jour/nuit par beau temps.

Capacité d'action contre la terre réduite entre 2011 et 2012 en raison d'une flotille de SEM sur *Rafale*.

²*Rafale* F1 : capacité de supériorité aérienne ; F2 : première version polyvalente (air/air renforcée et air/sol décimétrique) ;

F3 : capacité air-sol métrique jour/nuit beau temps.

³2008 verra la mise en service opérationnel du *Rafale* au standard F2 dans la Marine, en synchronisation avec la sortie d'IPER du *Charles De Gaulle*.

⁴Missile de croisière naval.

⁵Le premier sous-marin devrait être livré en 2016.

Modèle d'armée

Combat embarqué	355 <i>Leclerc</i> ¹ - 350 chars légers – 1880VCI - ACLP ² - ACMP ³
Combat débarqué	28200 équipements <i>Félin</i>
Combat aéromobile	120 <i>Tigre</i>
Feux sol/sol	57 LRM ⁴ 260 pièces d'artillerie 10 radars <i>COBRA</i> – missile à fibre optique

Situation actuelle

Le réservoir de forces comporte 8 brigades interarmes avec leurs appuis et leurs soutiens. Il est actuellement articulé autour d'une composante de combat et d'appui comportant 4 régiments *Leclerc*, 20 régiments d'infanterie, 5 régiments de blindés légers, 3 régiments d'hélicoptères de combat, 10 régiments d'artillerie sol-sol (canons et LRM), 8 régiments du génie.

Si le taux de disponibilité en opération est excellent, le redressement de la disponibilité des matériels les plus anciens reste modeste. Les décalages des programmes et des obsolescences d'équipements laissent persister des déficits capacitaires dans le domaine des blindés médians, du combat de l'infanterie mécanisée et de l'appui aéromobile.

Évolution

Parc en service	Situation 2002	2006	Prévision 2008	Prévision 2015
Combat blindé				
Leclerc	227	300	320	
AMX 30B2	223	107	0	
Combat blindé média				
AMX 10 RC	348	337 en parc dont 256 en ligne dont 44 rénovés	337 en parc dont 256 en ligne dont 160 rénovés	256 rénovés
Combat infanterie mécanisée				
VBCI/VCI	0	0	33	550
VBCI/VPC	0	0	8	150
AMX 10 P +	517	496	496 dont 108 revalorisés	108 revalorisés
Combat infanterie motorisée				
VAB contact ⁵	2 374	2400	2429	2400
VAC ⁶ + VHM ⁷	61	61	60	203
Combat infanterie débarquée				
<i>Félin</i>	0	0	6000 ⁸	31 345
Appuis				
AUF1 TA	0	64	64	64
Caesar	0	0	16	128
TRF1	72	72	64	0
Total canons compatibles ATLAS	72	136	144	192
Appui feux				
LRM	57	48	48	24 LRU ⁹
COBRA	0	10	10	10
Appui aéromobile et actions dans la profondeur				
<i>Tigre</i>	0	12	19	69
<i>Gazelle</i> dont armée	270	252	218	100
	131	130	117	100

¹ Dont 320 en ligne.

² Antichar longue portée.

³ Antichar moyenne portée.

⁴ Lance roquettes multiples.

⁵ Véhicules de l'avant blindé des régiments de mêlée, des compagnies de combat du génie et d'observation de l'artillerie.

⁶ VAC : Véhicule articulé chenillé.

⁷ VHM : Véhicule haute mobilité.

⁸ 4 régiments devraient être équipés en 2008 au lieu des 12 prévus par la LPM.

⁹ LRU : roquettes unitaires de précision.00

Dans le domaine des blindés lourds, la montée en puissance du char *Leclerc* est presque achevée avec l'équipement, en cours, du dernier des 4 régiments à 80 chars. Le *Leclerc* va être adapté au contexte du combat en zone urbaine. Les évolutions des chars en service débiteront en 2007.

Dans le domaine des blindés médians, les indisponibilités s'ajoutant aux retards de la rénovation des *AMX 10 RC* (mise en place du SIT¹ V1, traitement des obsolescences) ont créé un déficit capacitaire depuis 2005. Une amélioration de la situation est envisageable à partir de 2008 avec un retour significatif des *AMX 10 RC* rénovés.

Dans le domaine de l'infanterie mécanisée, le maintien d'une capacité minimale de 2005 à 2015 repose à la fois sur le strict respect du calendrier de livraison des *VBCI* et sur une valorisation d'une partie du parc d'*AMX 10 P*. Le parc *AMX 10 P* restera en service jusqu'à son remplacement total, par le *VBCI*, en 2015. La valorisation (protection ; intégration des équipements devant doter les fantassins d'ici 2008 (*Félin*, *SIT*) ; observation de jour ou de nuit) portera sur 108 véhicules. En 2008, le premier bataillon d'infanterie sur les 8 prévus commencera à être équipé de *VBCI*.

Dans le domaine de l'appui feux sol-sol, le contrat opérationnel est rempli. Une amélioration qualitative progressive des équipements est en cours. Ainsi en 2008, 64 *AUF-1* en ligne auront été portés au standard *AUF-1 TA* ; les Lance-roquettes multiples seront capables de tirer les nouvelles roquettes unitaires de précision (*LRU*). Le parc de l'artillerie sol-sol est complété par 72 canons *TRF-1*, en service jusqu'à l'horizon 2015, et remplacés alors par des *Caesar*.

Dans le domaine de l'appui aéromobile, le maintien en ligne des *Gazelle* dans l'attente des livraisons du *Tigre* maintient le déficit capacitaire qualitatif au niveau actuel.

Milieu aéromaritime

Contrat opérationnel

La marine doit être en mesure :

- de déployer un groupe aéronaval et son accompagnement, ainsi que des sous-marins nucléaires d'attaque, à plusieurs milliers de kilomètres ;
- d'assurer l'escorte d'un groupe amphibie et/ou d'un groupe de transport maritime ;
- de participer à la sûreté d'une zone aéromaritime dans une opération pouvant durer plus d'un an (contrat européen) ;
- d'assurer le soutien de la force océanique stratégique et les missions permanentes de prévention et de protection en métropole et outre-mer.

Modèle d'armée

Lutte au-dessus de la surface (hors défense aérienne)	2 PA - 7 ² FREMM - 5 frégates <i>La Fayette</i> - SNA - ATL2 modernisés 24 hélicoptères de la classe 4 tonnes (HC4)
Lutte sous la mer	8 FREMM, SNA, 22 ATL2 modernisés, 14 NH 90 combat
Guerre des mines	16 bâtiments anti-mines dont 1 bâtiment de commandement

Situation actuelle

8 frégates anti-sous-marines (âge moyen 21 ans), 5 frégates type *La Fayette* (récentes) et 9 avions (âge moyen 28 ans) ; 6 sous-marins de type *Rubis* (âge moyen 16 ans) ; 1 porte-avions à propulsion nucléaire et 28 ATL2.

Évolution de la situation

Le programme frégates multimissions comporte 17 unités dont 8 à vocation anti-sous-marine. Compte tenu de la cadence de livraison retenue (1,7 unités par an), 7 FREMM seront en service en 2015 ce qui pourra conduire à prolonger des unités actuelles ainsi que leurs hélicoptères Lynx.

¹ Système d'information terminal.

² La réduction de 2 frégates du modèle d'armée accompagne la décision d'abandonner 2 frégates anti-aériennes *Horizon* qui seront remplacées par 2 frégates multimissions adaptées à la lutte anti-aérienne.

	Situation 2002	Situation 2006	Situation 2008	Prévision 2015
Frégates (hors défense aérienne)	22 dont 8 ASM, 5 <i>La Fayette</i> et 9 avisos			22 : 7 ¹ FREMM, 10 bâtiments anciens, 5 <i>La Fayette</i>
Sous-marins Rubis	6	6	6	6 ²
Sous-marins <i>Barracuda</i>	0	0	0	0
Porte-avions	0			0

Conduire des opérations spéciales

Modèle d'armée

Une brigade (+ 8 *Cougar* Mk 1³ + 10 *Tigre* + 10 *Cougar* Mk 2).

Situation et prévisions

Parc en service ⁴	Situation 2002	Situation 2006	Situation 2008	Prévision 2015
<i>Puma</i>	4	4	4	
<i>Cougar</i> MK1	8	8	8	8
<i>Cougar</i> MK2		8 (+2 ⁵)	8	8
<i>Gazelle</i>	10	10	6	6
<i>Tigre</i>			4	4
Total (dont hélicoptères de protection)	22 (10)	30 (10)	30 (10)	26 (10)

Les 10 *Cougar* Mk2 prévus par la loi ont été remplacés par des *EC725* aux performances accrues.

Les capacités en transmissions ont été revues à la lumière des conflits en Afghanistan et en Irak .

PROTECTION ET SAUVEGARDE

Sauvegarde maritime

Contrat opérationnel

Garantir l'exercice de la pleine souveraineté de la France dans ses eaux territoriales et la préservation de ses droits dans les espaces sous sa juridiction. Assurer en permanence la surveillance et la sauvegarde maritime.

Surveillance et sauvegarde des approches maritimes	22 bâtiments de souveraineté dont 6 frégates de surveillance – 13 <i>NH90</i> soutien - 10 avions de surveillance maritime - chaîne sémaphorique modernisée.
--	--

Modèle d'armée

Situation actuelle

6 frégates de surveillance, 15 patrouilleurs et *BATRAL*⁶ en fin de vie, 10 avions de surveillance maritime, 9 hélicoptères *Super Frelon*, chaîne sémaphorique.

¹ La huitième entrera en service en 2016.

² Le recul de la livraison du premier *Barracuda* imposera la prolongation des Rubis.

³ *NH 90* à terme.

⁴ Mise à disposition des appareils par l'armée de terre.

⁵ Deux appareils en renfort de la RESCO.

⁶ Bâtiment de transport léger.

Évolution de la situation

Le remplacement des patrouilleurs de 400 tonnes débutera à partir de 2010. La flotte devrait être en cours de renouvellement en 2015. Les aéronefs de surveillance maritime les plus anciens ainsi que les *Super Frelon* seront retirés du service à partir de 2010 et remplacés par des aéronefs plus récents dont les *NH 90*.

La modernisation de la chaîne sémaphorique est engagée. Des capacités nettement accrues seront accessibles à partir de 2009 avec l'opération *SPATIONAV*.

Sauvegarde aérienne**Contrat opérationnel**

Garantir la souveraineté de l'espace aérien national, protéger et assurer la liberté d'action des forces déployées sur les théâtres extérieurs, s'opposer à l'emploi de l'espace aérien par l'adversaire.

Modèle d'armée

	Terre	Mer	Air
Défense sol/surface-air + début de capacité DAMB	6 SAMP Terre block1	4 frégates de défense aérienne	6 SAMP Terre block1
Défense sol-air de courte et très courte portée	<i>Mistral</i> rénové et <i>Roland</i>		
		<i>Rafale</i>	<i>Rafale / Mirage 2000</i>
Armement air-air		missiles Météor - MICA ¹	missiles Météor - MICA
Hélicoptères dont MASA ²			84 hélicoptères dont 16 <i>Cougar</i> MK2 (CSAR) et Fennec MASA
Conduite et contrôle des opérations aériennes		3 systèmes aéroportés embarqués <i>Hawkeye</i>	SCCOA3 4 systèmes aéroportés SDCA

Situation actuelle

La détection est assurée par trois types de radars, haute, moyenne et basse altitude. Des radars mobiles pour la détection à basse et très basse altitude complètent ce dispositif, notamment vis-à-vis des mobiles à faible vitesse et faible surface équivalente radar. Quatre radars Girafe ont été acquis dans ce cadre depuis 2004.

La mise à niveau des centres français du programme OTAN ACCS se poursuit.

La rénovation des centres de détection et contrôle (SCCOA3) a cependant été décalée.

Pour les avions de détection aéroportée et de contrôle (SDCA/AWACS) : l'amélioration du radar est engagée précédant celle des capacités de communication.

La capacité de défense aérienne repose sur les *Mirage 2000* de défense aérienne et sur les *Rafale*.

Le missile *MICA* est en service dans sa version électromagnétique dans l'armée de l'air depuis 1999 (*M 2000-5*) et dans la marine depuis 2004 (*Rafale F1*). Les premiers missiles de la version infrarouge sont en cours de livraison pour une mise en service opérationnel en 2006 dans l'armée de l'air (*M 2000-5* et *Rafale F2*) et en 2008 dans la marine (*Rafale F2*).

Le programme MIDE (missile d'interception air-air à domaine élargi) a été lancé en décembre 2002. L'exploitation de toute la capacité de tir à longue portée du MIDE nécessiterait d'équiper le *Rafale* avec un nouveau radar dont le développement devrait être lancé prochainement.

¹ Missile d'interception, de combat et d'autodéfense.

² Mesure active de sûreté aérienne.

Pour faire face à la menace terroriste à base de vecteurs aériens de faible *SER*¹ et faible vitesse, l'armée de l'air déploie 4 détachements dédiés aux mesures actives de sûreté aérienne (*MASA*), composés d'hélicoptères *Fennec* embarquant des tireurs d'élites.

L'armée de l'air assure la mission de recherche et sauvetage de combat (*RESCO*) pour l'ensemble des forces. Trois hélicoptères sont disponibles en permanence. Deux autres hélicoptères peuvent être embarqués sur le porte-avions.

Surface-air

L'armée de terre dispose de 3 régiments sol-air : systèmes moyenne portée Hawk, de systèmes à courte portée Roland et à très courte portée Mistral.

L'armée de l'air dispose d'un système de défense sol-air intégré à la chaîne de défense aérienne, articulé autour de systèmes à courte portée Crotale (EVA et NG) et très courte portée Mistral.

La marine nationale dispose de 3 frégates de défense aérienne dont une en fin de vie².

Evolution de la situation

		Situation 2002	Situation 2006	Situation 2008	Prévision 2015
SAMP/T ³ (systèmes)	terre et air	0	0	3 (86 missiles)	10 (475 missiles)
<i>Hawk</i> (batterie)	terre	4	3	3	0
<i>Roland</i>	terre	48 systèmes			0
<i>Crotale</i> EVA	air	12 sections (36 véhicules)		7 sections (21 véhicules)	0
<i>Crotale</i> NG	air	6 sections (12 véhicules)			6 sections (12 véhicules)
<i>Giraffe</i>		0	4	4	4
DAMB (M3R)		0	0	0	0

Avec l'abandon de la valorisation du système courte portée Roland, la défense sol-air basse couche des forces terrestres repose désormais sur le missile Mistral.

Le système SAMP/T contribuera à la défense aérienne élargie des forces terrestres et des bases aériennes ; il sera capable de traiter l'ensemble des menaces aérobies modernes (avions de combat, missiles de croisière, drones, missiles tactiques sol/sol et air/sol) ainsi que la menace balistique dite rustique, c'est-à-dire constituée de missiles mono-étage d'une portée de 600 km, à tête non séparable (type SCUD).

Le développement d'une première capacité de défense antimissile balistique de théâtre (DAMB) est engagé sur cette base, pour une mise en service opérationnel prévue en 2016.

Face aux missiles de portée supérieure, l'OTAN lance un programme visant, à l'horizon 2012, la protection des forces d'une coalition, par la mutualisation des capacités de chaque pays participant et l'acquisition d'un système de conduite (BMC3I⁴). La France participe à ce programme afin de pouvoir utiliser ses propres systèmes au sein d'une coalition disposant de cette capacité de commandement.

	Situation 2002	Situation 2006	Situation 2008	Prévision 2015
Frégates de défense aérienne	3	3	4 dont 2 Horizon	4 dont 2 Horizon

En 2015, le parc des frégates de défense aérienne comprendra les frégates type Horizon n°1 et 2 qui entreront en service en 2008 et 2009. Il a été décidé d'abandonner les frégates anti-aériennes Horizon n°3 et 4 et de les remplacer par 2 frégates du programme FREMM adaptées à la défense aérienne. Cette mesure s'accompagne d'une réduction de 2 frégates du modèle d'armée.

Parc / ligne		Situation 2002	Situation 2006	Prévision 2008	Prévision 2015
SAMP/T (systèmes)	M 2000 - 5	37 / 30	35 / 30	34 / 30	32 / 30
	M 2000 C et B	99 / 80	99 / 83	67 / 60	47 / 34
Polyvalent	<i>Rafale</i> air	3 / 0	29 ⁵ / 26	43 / 40 F2 et F3	F3 : 136 / 123
Polyvalent	<i>Rafale</i> marine	F1 : 10/8	F1 : 10 ⁶ / 8	26/15 ⁷	F3 : 48/36
Hélicoptères	<i>Fennec</i>	42	42	42	42

¹ Surface équivalent radar.

² Les unités de combat majeures de la marine sont équipées, pour leur autoprotection antiaérienne, de systèmes SACP (*Crotale*), SATCP (*Mistral*) ou d'artillerie de calibres divers.

³ Sol-air moyenne portée terre.

⁴ BMC3I : battle management command, control, communications and intelligence.

⁵ Dont 3 utilisés au CEV pour le développement.

⁶ Dont 1 utilisé au CEV pour le développement.

⁷ 2008 verra simultanément le remplacement d'une flottille de SEM par des *Rafale* et les rétrofits des premiers *Rafale* produits aux standards F1 et F2 vers le standard F3, immobilisant ainsi une partie des avions.

Protection NRBC

Le Contrat opérationnel

Dans le domaine biologique, l'objectif visé à terme est la protection de forces déployées, à hauteur de 35 000 hommes, contre les agents de la liste de référence de l'OTAN. Cet objectif est cohérent avec les contributions au renforcement des capacités civiles envisagées sur le territoire national et celles prévues pour nos forces au titre de l'Europe de la défense.

Modèle d'armée

Protection de 35 000 hommes et 10 bases ou sites projetées. Acquisition de systèmes de détection.

Situation actuelle

Dans le domaine de la détection, un premier moyen est en cours de déploiement, l'ensemble provisoire d'alerte biologique de théâtre (EPABT). Cet équipement aérotransportable est composé d'un module d'identification biologique (laboratoire automatisé), d'un poste de commandement et d'une vingtaine de balises-terrain d'alerte biologique. Ce système provisoire permettra de valider le concept opérationnel et les solutions technologiques retenues.

La démarche entreprise s'appuie sur un programme de démonstrateurs technologiques d'études et de développement, sur l'initialisation d'une politique de coopération interministérielle et, avec le secteur privé, sur une participation très active aux initiatives internationales (OTAN et agence européenne de défense).

La réalisation de cet objectif dépendra de l'effort national de recherche scientifique, qui dépasse largement le cadre du seul ministère de la défense.

Évolution de la situation

Détection et alerte

Le programme DETECBIO, lancé en décembre 2005, vise la réalisation de deux systèmes de détection et d'alerte biologique de deuxième génération ainsi que le rétrofit du système EPABT entre 2010 et 2011. Ces systèmes seront capables de détecter les principaux agents constitutifs de la menace avec des performances en progrès sensible par rapport à l'EPABT. L'objectif 2015 du programme DETECBIO vise à disposer de 10 systèmes mobiles de détection opérationnels sur l'ensemble des familles d'agents les plus représentatives du risque biologique.

Contre-mesures et protection médicale

Il est prévu à l'horizon 2008 la protection d'au moins 20 000 hommes, au moyen d'antibiotiques large spectre, de sérum ou de vaccins¹, ainsi que l'adaptation des moyens du service de santé des armées à la réalité de la menace biologique.

Planification et conduite des opérations en ambiance NRBC

Aux niveaux stratégique et opératif, une cellule d'aide à la décision en matière de risques radiologiques, biologiques et chimiques (CARBC) fonctionne au CPCO² depuis septembre 2005. Cette cellule a un rôle d'animation et d'orientation du réseau de veille et d'analyse des risques radiologiques, biologiques et chimiques et des centres experts du ministère de la défense (SSA, DGA).

S'appuyant sur les informations, de nature médicale fournies par différents organismes du service de santé des armées (SSA), et de nature tactique provenant de la direction du renseignement militaire (DRM), elle participe à la veille stratégique militaire conduite au CPCO dans les domaines radiologique, biologique et chimique. Elle fournit une aide à la décision par une évaluation des risques et menaces sur les différents théâtres où sont (vont être) engagées les forces et peut contribuer à la gestion d'une crise sur le territoire national.

Protections individuelles et collectives (hors médicales)

L'adaptation aux caractéristiques biologiques des moyens actuels de protection radiologique et chimique sera poursuivie. La protection collective (filtration, climatisation, surpression, sas...) de structures de types « PC de forces » sera examinée.

Par ailleurs, la montée en puissance du régiment NBC de l'armée de terre se poursuit et sera réalisée sur le plan des équipements en 2007-2008.

¹ Contrairement à la politique anglo-saxonne, les principes de protection médicale retenus rejettent le recours à la vaccination systématique préventive en l'absence de menace avérée.

² Centre de planification et de conduite des opérations.

Principales évolutions	Situation 2002	2006	Prévision 2008	Prévision 2015
Détection fixe, locale	Lancement des études sur le démonstrateur technique de détecteur d'agents biologiques	Un ensemble provisoire d'alerte biologique de théâtre (EPABT)	1 EPABT	10 systèmes de détection biologique DETECBIO
Détection fixe, locale Détection à distance, mobile, individuelle chimique :	études	Lancement du développement	Démonstrateur opérationnel	Selon évolution concepts et technologies
Détection à distance, mobile, individuelle chimique :		Mise en service camion Biotox/Piratox gendarmerie 1er semestre 2006		
Armement air-air	Limitées	En cours de développement	> 20 000 hommes	35 000 hommes
Cellule d'aide à la décision pour les risques radiologiques, biologiques et chimiques		cellule opérationnelle depuis septembre 2005 au sein du CPCO		
Laboratoires biologie P3 fixes et modules projetables ¹		4 hôpitaux SSA équipés labo fixe 16 modules projetables pour hôpitaux de campagne et BPC de la marine	6 hôpitaux SSA équipés labo fixe 16 modules projetables pour hôpitaux de campagne et BPC de la marine	6 hôpitaux SSA équipés labo fixe 16 modules projetables pour hôpitaux de campagne et BPC de la marine

Protection de l'homme

Contrat opérationnel

Le service de santé des armées (SSA) doit être capable de soutenir l'engagement des trois composantes d'armées dans les conditions fixées par leurs contrats respectifs, tout en garantissant un soutien minimal au profit des formations du socle.

Il s'agit d'assurer le soutien d'un engagement de grande ampleur hors d'Europe ou de deux engagements simultanés :

- pour l'armée de terre :
 - 30 000 hommes (ou 2 opérations concomitantes à 15 000 hommes) ;
 - charge de soutien prévisible (blessés, malades, pertes psychiatriques) élevée avec des pertes attendues entre 150 et 240/jour (0,6% à 0,8%) ;
 - pas d'infrastructures sanitaires préexistantes, et des moyens de transport stratégiques disponibles
- pour la marine, outre le soutien des bâtiments à la mer avec les installations embarquées, celui d'une opération amphibie ou d'une opération terrestre à partir de la mer au moyen d'une formation sanitaire de campagne de l'armée de terre « navalisée » ;
- pour l'armée de l'air, le soutien d'une base aérienne projetée sur le théâtre principal ainsi que les forces terrestres environnantes (environ 2 000 hommes) et la mise en œuvre des structures de transit sanitaire aérien de théâtre nécessaires².

Le soutien des éléments de la gendarmerie et des services communs est assuré par les moyens de théâtre déployés au sein des trois composantes d'armées.

Outre le soutien opérationnel, le SSA doit assurer le soutien courant (soins, expertise, médecine d'armée, hygiène et sécurité de l'environnement, mise en condition opérationnelle du personnel militaire et son entretien).

Il remplit d'autres missions, internes à la défense (médecine préventive) ou externes au profit de nombreux ministères, tout en participant au service public hospitalier. Enfin, le SSA apporte une forte contribution aux plans gouvernementaux du domaine NRBC en raison de

¹ Le service de santé se dote de laboratoires modulaires déployables sur le terrain constitués de trois modules (prélèvement - transport, analyses biologiques et chimiques standards et identification des principaux agents biologiques militaires).

² Le nombre limité des aéronefs utilisables pour les évacuations sanitaires aériennes peut imposer le recours à des moyens alliés ou à des moyens civils sous convention.

son expérience et de la compétence de ses personnels.

Ces différentes missions conditionnent la nature et le périmètre des différentes composantes complémentaires, nécessaires à l'action du SSA :

- la médecine d'unité, intégrée aux forces, dans le socle comme en opérations ;
- la médecine hospitalière qui prolonge la médecine d'unité, alimente les formations sanitaires de campagne (FSC), participe au service public et assure plus de 50 % des ressources budgétaires du SSA ;
- la recherche appliquée aux besoins définis par les états-majors ;
- le ravitaillement sanitaire, notamment les dotations santé de montée en puissance ;
- la formation médicale et militaire, initiale et continue.

Modèle d'armée

9 hôpitaux des armées ; Terre : 6 antennes chirurgicales projetables d'active, 320 postes de secours régimentaires (4 postes par régiment) ; Marine : 10 blocs hospitaliers embarqués ; Air : lots santé pour 3 bases projetées.

Situation actuelle

L'aptitude opérationnelle reste contrainte, en 2006, par le redressement encore incomplet des ressources humaines du service. La modernisation indispensable des FSC et l'acquisition de matériel de haute technologie nécessitent un investissement étalé sur plusieurs années afin d'aligner les moyens sur les standards de prise en charge actuels.

Toutefois, il n'est pas envisagé dans le cadre de cette modernisation de constituer des stocks coûteux (médicaments notamment), difficilement utilisables en service courant et que la mécanique des péremptions et des obsolescences conduirait à remplacer tous les 3 à 5 ans. L'ensemble des moyens ainsi constitués peut être utilisé pour des missions humanitaires ou en situation de catastrophe.

Évolution de la situation

Le soutien des forces engagées, défini par le contrat opérationnel du SSA, nécessite le déploiement de 30 équipes chirurgicales projetées dont 4 spécialisées, réparties dans les FSC. Ces moyens sont dimensionnés pour absorber des afflux brutaux, mais ponctuels, de blessés ne dépassant pas 1 % des effectifs engagés.

L'armement de ces FSC suppose un recours partiel, mais indispensable, à la réserve opérationnelle, en particulier pour permettre la relève du personnel.

Au total, une telle hypothèse nécessite l'engagement du potentiel chirurgical de 5 hôpitaux d'instruction des armées (HIA), ne laissant que 4 HIA actifs en métropole pour l'accueil des blessés évacués. Ces 9 HIA correspondent au minimum pour garantir la pérennité des capacités du service.

Moyens constitués	Situation 2002	2006	Situation 2008	Situation 2015
FSC niveau 1	100 PS ¹ (role 1) dont 30 PS engagés	150 PS (role 1) dont 50 PS engagés		
FSC niveau 2	5 ACA ² (role 2) dont 3 engagés	7 ACA (role 2) dont 5 engagés	13 ACA (role 2) dont 5 engagés	
FSC niveau 3	2 HMC ³ (role 3) (ancienne génération)	2 HMC (role 3) (ancienne génération)	2 HMC (role 3) dont 1 modernisé	2 HMC (role 3) modernisés
Equipes chirurgicales	20	20	22	26+4 spécialistes

¹ Postes de secours.

² Antenne chirurgicale aérotransportable.

³ Hôpital mobile de campagne.

Chapitre 5

TITRE 2

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

CONDUIRE LES OPÉRATIONS D'ARMEMENT CONFORMÉMENT À LA LPM

DISSUASION

Missile air sol moyenne portée ASMPA

Mission - performances :

Missile supersonique, mis en œuvre par la composante nucléaire aéroportée, l'ASMPA, succédera à l'ASMP. Le missile ASMPA (Amélioré) aura une portée et des capacités de pénétration accrues.

Réalisation industrielle :

La maîtrise d'œuvre est assurée par MBDA France.

Les têtes nucléaires aéroportées (TNA) et l'adaptation du missile ASMPA aux *Mirage 2000* et au *Rafale* font l'objet de programmes développés séparément et conduits respectivement par le CEA et par la DGA.

Deux essais en vol du missile ASMPA à partir d'un *Mirage 2000* ont été réalisés avec succès en 2006. Un troisième vol est également prévu avant la fin de l'année.

Missile mer sol stratégique balistique (MSBS) M 51

Mission - performances :

Le missile mer-sol balistique stratégique M51 assurera progressivement la relève du missile M45, avec une portée accrue.

Réalisation industrielle :

Maître d'œuvre industriel missile : EADS-ST ; maître d'œuvre industriel propulsion : Groupement pour les gros Propulseurs à Poudre (G2P).

Les têtes nucléaires et l'adaptation au missile M51 des trois premiers SNLE NG font l'objet de programmes séparés conduits respectivement par le CEA et la DGA.

COMMANDEMENT ET MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Satellite de télécommunications Syracuse 3

Le programme Syracuse 3

Le système Syracuse 3 prend la succession du système Syracuse 2. Syracuse 3 couvrira la période 2005-2018, avec des performances accrues.

La composante spatiale de Syracuse 3 est constituée du satellite 3A, lancé en octobre 2005, et du satellite 3B, lancé en août 2006. Le programme comprend la réalisation d'un parc de stations sol de nouvelle génération destinées au commandement des forces en opération.

Organisation industrielle :

Maître d'œuvre du satellite : *Alcatel Alenia Space*.

Maître d'œuvre du segment sol : *Thalès*.

Cible et dates clés :

Début des travaux de réalisation du satellite : fin 2000

Début des travaux de réalisation du segment sol : fin 2004

Lancement du premier satellite : octobre 2005

Lancement du deuxième satellite : 11 août 2006

Livraison des premières stations tactiques sol : décembre 2006

Satellite d'observation Hélios 2

Mission - performances :

Le système a pour objet l'observation de la terre par satellite à instruments optiques, à des fins de renseignement, de géographie, de ciblage et de préparation de mission. Il succède à *Hélios 1*.

Le satellite doté d'instruments optiques dans les domaines visible et infrarouge permet une accessibilité à tout point du globe. Il dispose d'une capacité « Très Haute Résolution » (THR) et « Stéréo Haute Résolution » (SHR). Le programme est mené en coopération avec la Belgique, l'Espagne et l'Italie depuis 2005. La fonction système est assurée au profit de tous les

pays à Creil. Pour la France, la programmation, la réception, la production et l'exploitation des images sont réalisées à Creil, la programmation et l'exploitation des images étant également réalisées en France métropolitaine sur quinze sites répartis au sein des forces et services de renseignement. La fonction commande et contrôle technique du satellite est effectuée par le CNES à Toulouse.

Le programme est réalisé en synergie avec le programme civil contemporain SPOT 5. Cette synergie a permis une économie sur le programme de l'ordre de 150 M€.

Enjeux européens :

Un accord de coopération a été signé en mai 2005 avec l'Italie. La signature d'un accord avec l'Allemagne est prévue pour 2006. La défense française fournira des droits de programmation sur les satellites optiques Hélios ; l'Allemagne et l'Italie qui ont lancé la réalisation des satellites SAR Lupe et Cosmos Skymed, fourniront des droits de programmation sur leurs capacités radar.

La Belgique, l'Espagne et l'Italie participent chacune à hauteur de 2,5 % au programme Hélios 2.

Réalisation industrielle :

Maître d'ouvrage délégué de la composante spatiale et architecte d'ensemble : CNES.

Maître d'œuvre du satellite : EADS Astrium.

Maître d'œuvre de l'instrument à haute résolution : Alcatel Space Industries (site de Cannes).

Maître d'œuvre de la composante sol utilisateur (CSU) : EADS Astrium.

Cible et dates clés :

La cible est de 2 satellites (construction et lancement) ainsi que la réalisation des installations au sol du système.

Phase de définition : avril 1994 - mars 1997

Lancement de la phase de réalisation : juillet 1998

Lancement du premier satellite Hélios 2A : 18 décembre 2004¹

Disponibilité du deuxième satellite : mars 2006

Lancement du deuxième satellite : mars 2009

Commandes et des livraisons :

	2004	2005	2006	2007	2008
Commandes					
Livraisons	1		1 ²		

Le programme a connu un léger glissement du fait du besoin d'intégrer la résolution THR. La date de lancement du second satellite a été ajustée pour optimiser la durée de vie globale du système.

Système de Commandement et de Conduite des Opérations Aériennes (SCCOA)

Mission – performances :

Programme majeur des systèmes d'information et de communication opérationnels de l'armée de l'air, le SCCOA permet à la défense d'exercer ses responsabilités dans le domaine aérospatial :

- maintien de la posture permanente de sûreté (PPS) en assurant la surveillance de l'espace aérien à partir d'un réseau de capteurs déployés sur le territoire national ; engagement des forces aériennes, en particulier les avions de permanence opérationnelle en alerte 24 heures sur 24 ;
- conduite de la coordination des opérations sur théâtre d'opérations extérieures ;
- participation à la sécurité des usagers civils et militaires de l'espace aérien ; participation aux missions de service public (continuité de l'action gouvernementale, recherche et sauvetage des aéronefs) ;
- entraînement des forces aériennes.

¹Décalage dû à la programmation du lanceur Ariane
²Lancement et MSO programmés en 2009

L'étape 3 du programme, actuellement en cours, comprend :

- la mise à niveau des centres de détection et de contrôle (CDC) et des tours de contrôle des bases aériennes ;
- l'acquisition de radars et d'un nouveau système de radiocommunication air-sol ;
- des évolutions du logiciel de traitement temps réel des informations de défense aérienne ;
- l'intégration de l'*Air Command and Control System* (ACCS) de l'OTAN ;
- l'intégration d'une composante déployable de commandement et de conduite des opérations aériennes.

Ces opérations ont notamment pour objectif de renforcer l'interopérabilité avec nos partenaires, que ce soit sur le continent européen ou sur un théâtre d'opérations extérieures dans le cas où la France aurait le rôle de nation cadre.

La fusion du programme MARTHA 2 (commandement et coordination des activités des éléments terrestres dans la 3ème dimension) dans le programme SCCOA a été décidée en 2005 dans un objectif cohérence interarmées et de réduction des coûts.

Enjeux européens :

L'acquisition d'une capacité déployable de commandement et de conduite des opérations aériennes permettra à la France d'assurer le support de la composante « air » de forces projetées dans le cadre d'une coalition européenne.

Par ailleurs, les adaptations en cours de la composante fixe (réalisation de deux centres au standard OTAN à Lyon et à Tours) du SCCOA sont une étape significative dans la construction de l'Europe de la défense. En effet, la dimension industrielle internationale du programme facilite l'intégration des missions de sûreté aérienne dans un cadre élargi à l'ensemble des pays européens.

Aspects internationaux :

Les capacités développées par le programme SCCOA étape 3 ont permis à la France de fournir en 2005, dans le cadre de la Nato Response Force (NRF), des moyens de commandement et de conduite des opérations aériennes possédant un haut niveau d'interopérabilité.

Réalisation industrielle :

Compte tenu de la diversité des composantes du SCCOA, les intervenants industriels sont nombreux. Les principaux sont : Thales, EADS, CS-SI, ACSI (50% Thales et 50% Raytheon Systems US) et SAGEM. L'étape 3 a vu la mise en place d'une maîtrise d'œuvre système : la MOSS, société filiale à parité de Thales et d'EADS.

Dates clés :

Etape 1 : 1993-1999 (étape clôturée) ;

Etape 2 : 1997-2003 (étape clôturée) ;

Etape 3: 2001-2010 (en cours).

Calendrier des principales livraisons :

TRAC 2400 : installation de 5 radars haute et moyenne altitude.	nov 2001 à sept 2005
C3MV1 : capacité déployable de commandement et de contrôle	Fin 2006
SR/4 CDC : rénovation et augmentation des performances des CDC	oct 2005 à fin 2007
ACCS : (CARS) centre de Lyon Mont Verdun	Mi 2009
ACCS : (ARS) centre de Tours	Mi 2013
CLA 2000 : rénovation des tours de contrôle sur 26 bases	mi 2006 à mi 2013
PAR NG : installation de nouveaux radars d'atterrissage sur 12 bases	2005 à 2008
SRSA : rénovation du système de radiocommunication sol-air-sol.	2006 à 2010

PROJECTION MOBILITÉ SOUTIEN

Avion de Transport Futur A400M

Mission – performances :

Depuis fin 2005, la capacité de transport aérien a diminué du fait du début du retrait des 45 premiers C 160 (2005 à 2015). Le programme ATF est destiné à renouveler cette capacité à partir de 2009. L'ATF pourra acheminer ou parachuter la plupart des matériels en service, à l'exception des chars lourds (25 T à 3 700 km ou 17 T à 5 550 km).

Enjeux européens :

Le programme A400M est un des programmes européens fédérateurs, au moment où se mettent en place les structures de la future force européenne (EAC : *European Airlift Center* à Eindhoven). Il garantit une très forte interopérabilité entre les flottes européennes et constitue l'ossature d'une future capacité européenne de projection aérienne.

Le programme est réalisé en coopération à 7 pays (France, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Belgique, Luxembourg, Turquie). La gestion du programme est confiée à l'OCCAr¹.

Aspects internationaux :

Cet avion sera le seul de sa classe sur le marché des avions de transport militaire, intermédiaire entre le C17 et le C130J américains. L'Afrique du Sud et la Malaisie ont acheté respectivement 8 et 4 avions (avec une option pour 4 avions de plus pour la Malaisie) ; d'autres pays sont également intéressés (Chili).

Réalisation industrielle :

Le programme A400M est conduit par la société AMSL² qui se compose d'un partenariat industriel entre Airbus (69,4%), EADS-CASA (20,6%), TAI³ (5,6%) et FLABEL (4,4%).

Le consortium européen EPI (*Rolls-Royce, Snecma, MTU, ITP*) a été choisi pour réaliser le moteur. Fin 2005, la plupart des choix d'équipements sont faits.

Cibles - dates clés :

Pays	Cible	Début livraison
Royaume-Uni	25	2010
France	50	2009
Espagne	27	2011
Turquie	10	2009
Allemagne	60	2010
Belgique	8(*)	2017
Total	180	

(*) dont 1 pour le Luxembourg

Le contrat A400M a été signé le 27 mai 2003 pour des premières livraisons à la France prévues fin 2009.

Parc (rénovés) / ligne	2003	2009	2010	2011-2019
Commandes	50			
Livraisons		2	6	42

Hélicoptère NH90

Mission – performances :

L'hélicoptère NH90 se décline en deux versions dont les missions principales sont :

- l'action à partir de frégates en version NATO *Frigate Helicopter* (NFH) comprenant la lutte anti-sous-marine et anti-navires (version NFH « Combat »- NHC) ainsi que le soutien de force navale à la mer et des missions de service public (version NFH « Soutien »- NHS). La configuration qui sera qualifiée par la NAHEMA⁴ prend en compte la torpille MU90 ;
- le transport tactique de 14 à 20 commandos ou d'un véhicule léger tout terrain (rampe arrière), en zone ennemie par tous les temps en version *Tactical Transport Helicopter* (TTH).

La distance franchissable est supérieure à 700 km ; la durée de mission est de 4 heures environ en version marine et de 2,5 heures en version tactique terrestre

Enjeux européens :

Le NH90 est un programme en coopération pour lequel la NAHEMA joue le rôle d'agence contractante. Les participations financières des pays coopérants sont basées sur la règle du juste retour et le partage des travaux est le suivant : 41,6 % (France), 28,2 % (Italie), 23,7 % (Allemagne) et 6,5 % (Pays-Bas) pour le développement, 30,85 % (France), 31,6 % (Italie),

¹OCCAr : Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement

²AMSL: Airbus Military Sociedad Limitada

³TAI : Turkish Aerospace Industries

⁴Nato Agency Helicopter Management Agency : agence OTAN en charge de la conduite du programme

30,85 % (Allemagne), 5,5 % (Pays-Bas) et 1,2 % (Portugal) pour la production. Les commandes du premier lot de production s'élèvent à 27 pour la France, 117 pour l'Italie, 134 pour l'Allemagne (80 fermes et 54 options), 20 pour les Pays-Bas et 10 pour le Portugal.

Aspects internationaux :

La viabilité de la production et la crédibilité du NH90 ont permis d'enregistrer l'entrée du Portugal dans le programme en 2001 et l'acquisition du NH90 par la Suède (18+7 options), la Finlande (20) et la Norvège (14+10 options) cette même année, puis la Grèce (20+14 options) en 2003, le Sultanat d'Oman (20 en 2004) et l'Australie (12 en 2004 et 34 en 2006). Au total, 443 exemplaires sont commandés (358 fermes et 85 options). La Belgique, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande ont fait le choix du NH90, les contrats sont en préparation. Par ailleurs des perspectives d'accès au marché civil existent.

Sur le marché militaire, le NH90 est en concurrence avec les hélicoptères américains *BlackHawk* et S-92 ainsi qu'avec l'EH-101 d'*Agusta Westland*.

Le MoU « communauté NH90 » (définissant les modalités de coopération entre les pays membres du programme OTAN et les pays nordiques acquéreurs de NH90) a été signé en juillet 2004 et le MoU « soutien en service » a été signé en décembre 2004 par les 5 pays du programme OTAN.

Réalisation industrielle :

Les contrats sont signés entre la *NAHEMA* qui représente les Etats et NH Industries qui coordonne Eurocopter France, Eurocopter Deutschland, *Agusta Westland* et Stork Fokker.

Cible - dates clés :

La cible du programme est de 133 NH90 TTH (terre) et 27 NFH (marine : 13 en version « soutien », 14 en version « combat »).

Lancement du développement : 1992

1er vol du premier prototype : décembre 1995

Signature du MoU et du contrat d'industrialisation et de production du 1^{er} lot : juin 2000

Livraison du premier appareil de série TTH : 2006 (Allemagne)

Livraison du premier appareil français-NHS (avec kit de combat) : 2008

Livraison du premier appareil français-TTH : 2011

La mise en service opérationnel des NFH est prévue à l'horizon 2010, après une période de montée en puissance et d'expérimentation militaire. Celle des TTH est prévue à l'horizon 2012.

Observations :

La version TTH, dont les premières livraisons sont destinées à l'Allemagne, a été qualifiée en mars 2006.

Concernant la version NFH, les retards industriels décalent d'environ 27 mois les premières livraisons à la Marine nationale et imposent de prolonger le maintien en service des Super Frelon. Ces retards sont le résultat des difficultés persistantes de l'industrie à maîtriser le système complexe qu'est le NFH en version combat et à atteindre le niveau de performances requis.

ENGAGEMENT COMBAT

Porte-avions n°2

Conformément à la loi de programmation militaire 2003-2008, le programme de porte-avions n°2 vise la mise en service opérationnel d'un deuxième bâtiment avant la période d'indisponibilité programmée pour entretien et réparation (IPER) du *Charles De Gaulle*, prévue en 2015, afin de retrouver la permanence du groupe aéronaval.

En février 2004 a été fait le choix d'une propulsion classique pour ce deuxième porte-avions.

Les perspectives de coopération avec le Royaume-Uni :

Les Britanniques ont choisi en février 2003 les grandes orientations techniques et l'organisation industrielle¹ du programme de leurs futurs porte-avions (CVF²). Depuis 2003, plusieurs modifications profondes du dimensionnement et des caractéristiques militaires du CVF britannique sont intervenues aboutissant au projet actuel.

Les études conduites depuis le lancement de la phase de définition en France ont montré que ce projet pourra, sous réserve d'adaptations qui ont été identifiées, répondre à l'essentiel du besoin français.

Un premier MoU franco-britannique a été signé le 06 mars 2006. Il prévoit notamment que :

¹Avec la participation de BAE et Thales UK

²Carrier Vessel Future

- la France a accès aux résultats des études préalablement menées par les Britanniques ;
- la France participe également aux études de la phase de démonstration menée par le Royaume Uni et en assure le tiers du financement. Fin 2006, l'industrie sera en mesure de proposer une offre engageante sur la base du projet commun, en respectant le besoin français et maximisant les bénéfices de la coopération.

Dates clefs :

Lancement du stade de préparation : octobre 2002

Lancement du stade de conception : janvier 2005

Définition du périmètre possible de coopération : été 2005

Lancement de la réalisation : fin 2007

Livraison : avant la deuxième IPER du *Charles De Gaulle* prévue en 2015.

Observations :

L'ajustement du calendrier par rapport aux prévisions de la LPM résulte de la convergence progressive de la coopération franco-britannique.

Armement Air Sol Modulaire AASM

Mission – performances :

L'armement air-sol modulaire est employé pour détruire ou neutraliser les cibles terrestres. C'est un armement à bas coût, complémentaire des missiles de la famille SCALP/APACHE. Il est destiné à être mis en œuvre depuis des versions air et marine du *Rafale* à partir de fin 2007. Cet armement doit permettre le tir à distance de sécurité (au-delà de 50 km en haute altitude et 15 km en basse altitude) de corps de bombes de 250 kg.

L'engagement au Kosovo a conforté la nécessité de disposer d'armement de précision métrique utilisable quelles que soient les conditions météorologiques.

Le concept modulaire de cet armement permet d'envisager des évolutions ultérieures, notamment sur le mode de guidage terminal. A ce titre, le besoin d'armement de précision métrique tout temps pourrait être satisfait par une version future de la famille AASM.

Enjeux internationaux :

En Europe, le Royaume-Uni a choisi en 2003 la dernière version du kit *Paveway* (*Raytheon*). Les Américains ont de leur côté des programmes d'armement air-sol de précision, le JDAM (Joint Direct Attack Munition) et le *Paveway*. Un nouveau projet - SDB (Small Diameter Bomb) - de bombes guidées non modulaires de 125 kg est en cours de développement. A l'inverse de l'AASM, ces armements ne sont pas propulsés.

Réalisation industrielle : Maître d'œuvre : SAGEM DS

Dates clés :

■ lancement de la consultation : octobre 1998

■ notification du contrat de réalisation : septembre 2000

■ premières livraisons : 2007

Observations :

Des difficultés techniques rencontrées en cours de développement, principalement liées à l'intégration de l'arme à l'avion, ont conduit à retarder les commandes prévues par la LPM. Elles font l'objet d'un plan d'actions chez l'industriel en vue d'obtenir une capacité opérationnelle initiale.

En revanche, les tirs réalisés en 2005 et début 2006 ont tous réussi. L'objectif est maintenant de garantir la fourniture des premières armes en 2007.

Systeme de missile de croisière à longue portée d'emploi général SCALP EG

Le dossier de lancement de la réalisation (DLR) du programme SCALP EG a été approuvé le 29 mai 1997.

Principaux jalons (entre parenthèses dates figurant dans le DLR) :

Lancement de la réalisation : décembre 97 (mai 97) ;

1er tir de mise au point : décembre 2000 (mi 2000) ;

1er tir de qualification : février 2002 (fin 2000) ;

Dernier tir de qualification : mars 2003 (fin 2001) ;

Premières livraisons de missiles de série : décembre 2003 (mi 2003) ;

290 missiles étaient livrés fin 2005, les dernières livraisons sont prévues en 2007.

Des travaux réalisés par ailleurs ont permis d'atteindre, sur Mirage 2000D, une première capacité opérationnelle en juin 2004 et la mise en service opérationnel en avril 2005. La mise en service opérationnel sous *Rafale* F2 a eu lieu en 2006 dans l'armée de l'air et aura lieu en 2008 dans la marine.

Avion de combat Rafale**Missions – Performances :**

La polyvalence du *Rafale* lui permettra d'assurer l'ensemble des missions de l'aviation de combat : supériorité aérienne, attaque au sol et à la mer, frappe nucléaire, reconnaissance, ravitaillement en vol.

Trois versions ont été initialement développées : monoplace et biplace pour l'armée de l'air (*Rafale* C et B), monoplace pour la marine (*Rafale* M). Une version biplace pour la marine (*Rafale* N) a été lancée en 2002 et abandonnée en 2004 à l'issue d'un réexamen capacitaire et du retour d'expérience des opérations récentes.

Trois standards opérationnels sont inclus dans le devis du programme :

- le standard F1 des dix premiers *Rafale* « marine » livrés à partir de 2000 ne dispose que de capacités air-air ;
- le standard F2 lancé fin 1998, qui équipe en 2006 la première unité « air » et complètera celle de la marine ; il sera polyvalent (amélioration des capacités air-air de F1 et intégration de capacités air-sol – SCALP¹, AASM² décamétrique tout temps) ;
- le standard F3 lancé en 2004 confèrera la capacité de mise en œuvre de l'ASMP/A³ au *Rafale* en 2008⁴. Il permettra par ailleurs l'emport d'une nacelle de reconnaissance et du missile air-mer AM39 Exocet.

Dans le cadre d'un éventuel standard futur, l'intégration du missile d'interception MIDE-Météor⁵ développé en coopération européenne sera à réaliser.

Enjeux internationaux :

Le programme d'avion de combat *Rafale* est un programme national contrairement à celui de l'*Eurofighter* (EF-2000 *Typhoon*) développé en coopération par le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Plusieurs pays sont intéressés par l'acquisition du *Rafale*, selon des conditions en cours de discussions.

¹SCALP : Système de missile de croisière à longue portée

²AASM : Armement air-sol modulaire

³ASMP-A : Air-Sol Moyenne Portée Amélioré

⁴Les *Rafale* au standard F3 seront livrés à l'escadron à partir de 2008 mais la mise en service

ASMP/A sous *Rafale* F3 au sein de l'armée de l'air est prévue mi 2010

⁵MIDE : Missile d'Interception à Domaine Elargi – Météor : missile de MBDA retenu à l'issue d'un appel d'offre international et dont le lancement a été prononcé fin décembre 2002

Réalisation industrielle :

Architecture industrielle et cellule équipée : Dassault Aviation
 Moteurs : SNECMA
 Radar: Thales
 Optronique Secteur Frontal : Thales-SAGEM
 Système de contre-mesures SPECTRA : Thales-MBDA
 Cibles – dates clés :
 Armée de l'air : 234 appareils
 Marine : 60 appareils
 Lancement de la phase de production : 23 décembre 1992
 1er vol du premier avion de série air : 1998
 1er vol du premier avion de série marine : 1999
 1ère flottille marine opérationnelle, standard F1 : 25 juin 2004
 Notification du contrat de développement du standard F3 : 17 février 2004
 1er escadron air opérationnel, standard F2: 23 juin 2006
 Dernière livraison de série envisagée : 2022

Les principaux objectifs de la LPM sont :

125 commandes ; livraison de 76 appareils à partir de 2004 (57 air et 19 marine) ;
 1er escadron opérationnel en 2006 avec le standard F2 ;
 1er escadron nucléaire air en 2008 avec le standard F3.

Tableau des commandes et des livraisons :

Parc (rénovés) / ligne	<2003	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2003-2008
Commandes (air+marine)	36+25	0	46+13				46+13	46+13
Livraisons (air+marine)	0	1+0	3+0	10+0	13+2	6+7	8+7	56

Observations - Evolutions du programme :

Après les aléas de la période 1997-2002 liés aux décalages successifs du programme et au retrait des industriels de leur participation au développement du standard F2 (25%), il est apparu en 2003 que le passage du programme en phase de pleine production entraînait des besoins de paiement supérieurs aux ressources sur la période de programmation. Il a été également nécessaire de prendre en compte le retour d'expérience du premier standard marine.

Il a été décidé de réduire la cadence de fabrication des 59 *Rafale* à 1,5 avions par mois. Les négociations avec l'industrie ont permis de notifier la commande globale des 59 *Rafale* à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire en incluant le traitement des obsolescences.

Le nouveau cadencement réduit le nombre d'avions livrés sur la période de 76 à 56 (soit moins 17 avions pour l'armée de l'air et 3 pour la marine) mais assure la mise en service opérationnel des unités aux échéances prévues par la LPM et maintient un rythme de production industriellement viable. En parallèle, le ministre de la défense a décidé d'abandonner le biplace marine et de réduire significativement le nombre de biplaces air.

Hélicoptère Tigre

Mission – performances :

Lutte de jour et de nuit contre les objectifs terrestres (dont chars) et aériens. Deux versions d'hélicoptères devaient être initialement développées pour la France :

- appui-protection (HAP) ;
- antichar (HAC).

En raison de l'évolution du contexte géostratégique, il a été décidé en 2003 de substituer progressivement la version HAD choisie par l'Espagne aux 2 versions HAP-HAC. La version HAD (appui-destruction) est apte à la destruction d'objectifs terrestres (dont chars), est équipée de systèmes d'armements modulaires (canon de 30 mm, roquettes de 68 ou 70 mm, missiles air-air *Mistral* et antichars à acheter sur étagère) et d'un moteur à puissance augmentée.

Enjeux européens :

Le programme est mené en coopération entre la France, l'Allemagne et l'Espagne. Il est intégré à l'OCCAR. Le MoU a été signé par l'Espagne le 24 mars 2004.

L'Allemagne a confirmé en octobre 2004 son intention de se limiter à 80 hélicoptères UHT (version antichar allemande).

Aspects internationaux :

L'Australie a retenu le Tigre. Le contrat, signé le 21 décembre 2001, concerne 22 exemplaires en version ARH (hélicoptère de combat polyvalent). Il correspond à un montant de 750 M€. Il s'agit d'une variante dérivée du HAP, équipée du canon de 30 mm et de paniers roquettes de 70 mm, dotée de missiles antichar Hellfire. Les deux premiers ARH ont été livrés en fin 2004. D'autres pays ont engagé des discussions en vue d'une éventuelle acquisition.

Réalisation industrielle :

Maître d'œuvre industriel : Eurocopter *Tiger* GMBH (Eurocopter France, Eurocopter Deutschland et Eurocopter Spana).

Cible et dates clés :

La cible du programme est de 120 appareils.

Les contrats de production actuels, signés en 1999 et 2000, couvrent l'acquisition des 80 premiers appareils.

Une autre commande de 40 HAD est prévue hors LPM.

Lancement du développement : 1988

Commande 1ère tranche : juin 1999

Livraison du 1er HAP de série : mars 2005

Livraison du 1er HAD de série : 2011

Le premier HAP de série a effectué son premier vol le 26 mars 2003.

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'industrie, seuls quatre HAP ont été livrés en 2005. Au total, 20 hélicoptères sont prévus d'être livrés sur la période 2003-2008.

Calendrier des commandes et livraisons :

	Avant 2003	2003	2004	2005	2006	Après 2006
Commandes	80					40
Livraisons				4	5	111

Char Leclerc

Le dossier de lancement de la production (DLP) du programme Char *LECLERC*, approuvé en août 1992, prévoyait la production de 650 chars. En 1996, il a été décidé de ramener la commande à 406 chars pour s'adapter à l'évolution du contexte géostratégique. Le modèle d'armée 2015 prévoit 320 en ligne.

Equipement du 1^{er} RC80 : 1997
 Equipement du 2^e RC80 : 2000
 Dernières livraisons : 2007

346 chars étaient livrés fin 2005, les dernières livraisons sont prévues en 2007. Le retard global du programme est une conséquence des difficultés de Giat Industries. Une optimisation des capacités pour la zone urbaine est envisagée.

Véhicule blindé de combat de l'infanterie VBCI

Mission – performances :

Le programme VBCI se décline en 2 versions :

- Véhicule de Combat d'Infanterie (VCI), destiné à assurer le transport, la protection et l'appui feu des groupes de combat des régiments d'infanterie des brigades blindées et mécanisées ;
- Véhicule Poste de Commandement (VPC), destiné, après équipement par le programme SIR (Système d'Information Régimentaire), à assurer l'accueil, le transport et la protection des moyens de commandement des unités d'infanterie et des unités de chars *Leclerc*.

Le VBCI se caractérise par :

- une protection évolutive face aux munitions « moyen calibre » ;
- une mobilité tactique adaptée à tous les terrains de combat ;
- sa charge utile (9 hommes avec équipement FELIN pour le VCI, avec tourelle de moyen calibre pour l'appui feu ; 2 postes SIR avec 5 servants et tourelleau d'autodéfense pour le VPC).

Aspects internationaux :

La coopération trilatérale FR-GE-UK initialement recherchée a dû être abandonnée en 1999 pour des raisons de divergences de besoin opérationnel et de politique industrielle. Du fait de l'abandon du programme GTK par l'Allemagne, les Pays-Bas pourraient être intéressés. La Belgique, le Portugal et la Grèce ont aussi fait part de leur intérêt. Le Royaume-Uni manifeste un intérêt, dans l'éventualité d'un retard du programme FRES. Des présentations ont eu lieu au profit de l'Afrique du Sud.

Maîtrise d'œuvre :

Giat Industries, au sein d'un groupement industriel constitué avec *Renault Trucks Défense*

Cible et dates clés : 550 VCI et 150 VPC

Lancement du développement : avril 1999
 Lancement de la réalisation : novembre 2000
 Livraison du 1^{er} prototype : novembre 2004
 1^{ères} livraisons de série : juillet 2008
 Dernières livraisons : juin 2015

Le contrat de réalisation notifié le 06 novembre 2000 comprend le développement, l'industrialisation et la production des 65 premiers exemplaires, ainsi que le soutien pour les 2 premières années.

Calendrier des commandes et livraisons¹ :

	2000	2007	2008	Ultérieurement	Total
Commandes	65	117	116	402	700
Livraisons	0	0	41	659	700

Frégates européennes multimissions FREMM

Mission – performances :

Ces bâtiments assurent la maîtrise de la zone d'opération aéro-maritime, la frappe dans la profondeur avec le missile de croisière naval, la lutte anti-navires et anti sous-marine (NH 90 embarqué) ainsi que le soutien et l'appui des opérations de projection. Bâtiments d'un tonnage d'environ 5 500 t. Mise en œuvre par un équipage réduit d'environ 110 personnes.

¹Les commandes au-delà de 2007 étaient auparavant présentées l'année précédant leur réalisation effective car prévues d'être passées en début d'année N sur AP de l'année N-1. Le calendrier de livraison est inchangé

Enjeux européens :

Ces frégates permettront à la France d'apporter au sein d'une coalition européenne des capacités déterminantes pour la maîtrise du milieu aéro-maritime et pour la frappe dans la profondeur. A ce jour, en Europe, seuls les Britanniques disposent d'une telle capacité d'action à partir de leurs sous-marins dotés de missiles de croisière américains *Tomahawk*. Ils envisagent de l'étendre aux bâtiments de surface (programme de frégates type T45).

Aspects internationaux :

Le stade de réalisation du programme FREMM est mené en coopération franco-italienne au sein de l'OCCAr. La cible française est fixée à 17 bâtiments, la cible italienne à 10 bâtiments. Ces frégates bénéficieront de l'intégration de nombreux programmes et développements conduits en coopération avec l'Italie (torpille MU 90, missile *ASTER*, propulsion, NH 90, etc.). Le programme FREMM, du fait de ses caractéristiques militaires et techniques, devrait avoir un impact très positif à l'export sous diverses formes (système, plate-forme propulsée, navire complet) pour notre industrie (construction navale et armement). Plusieurs pays portent un fort intérêt à ce programme pour leur équipement en frégates de nouvelle génération.

Réalisation industrielle :

La maîtrise d'œuvre industrielle du programme est confiée aux groupements industriels *Armaris*¹ et *Orizzonte*². Le programme est cohérent avec le contrat d'entreprise de DCN. Il assure un plan de charge plein sur les années 2006-2008 à DCN (Lorient), sans rupture avec les programmes précédents.

Cible et dates clés :

La cible est de 17 bâtiments (modèle 2015).

Objectif d'état-major : décembre 1999

Lancement de la phase de la conception en coopération : 2002

Signature MoU cadre du programme : octobre 2003

Lancement du stade de réalisation du programme : août 2005

Signature du MoU du programme pour intégration dans l'OCCAr : 15 novembre 2005

Notification du contrat de réalisation par l'OCCAr : 16 novembre 2005

Calendrier des commandes et livraisons :

	2005	2006	2007	2008	Ultérieurement	Cumul
Commandes	8				9	17
Livraisons					17	17

La première commande globale française de 8 frégates a été réalisée en novembre 2005, pour une première livraison prévue en 2011.

L'Italie a affirmé le 9 mai 2006, sa commande initiale qui porte sur le développement de la frégate et la production des deux premières unités.

Sous-marins Barracuda**Mission – performances :**

Ces sous-marins nucléaires d'attaque remplaceront les SNA de type *Rubis*. Ils seront destinés à exercer des missions de contrôle de zone, de soutien de la force océanique stratégique, de soutien d'une force aéronavale et de projection de puissance (frappe dans la profondeur avec le missile MDCN³ et opérations spéciales).

Réalisation industrielle :

La maîtrise d'œuvre, de type co-traitance, est confiée à DCN⁴ et *Technicatome*.

Le lancement de la réalisation du programme est prévu d'être notifié fin 2006

Cible et dates clés :

6 bâtiments (modèle 2015)

Lancement de la phase de faisabilité : début 1998

¹DCN – Thales Naval France

²Fincantieri – Finmeccanica

³A ce jour, en Europe, seuls les sous-marins britanniques disposent d'une capacité d'action dans la profondeur par missiles de croisière (*Tomahawk*)

⁴DCN maître d'œuvre de l'ensemble, de la plate-forme hors chaudière et du système de combat, *Technicatome* maître d'œuvre de la chaudière nucléaire (avec prestations DCN)

Avis sur le rapport préliminaire de sûreté nucléaire et décret d'autorisation de réalisation :
été 2006

Lancement de la réalisation : fin 2006

Livraison du 1^{er} SNA : fin 2016

Calendrier des commandes et livraisons :

Les hypothèses actuelles se fondent sur une livraison du 1^{er} du type en fin 2016.

Le décalage par rapport à la LPM résulte des difficultés rencontrées dans la définition du bâtiment et la convergence entre les offres industrielles et les ressources prévues.

Les études menées ont par ailleurs montré qu'il était techniquement envisageable de prolonger jusqu'à 35 ans la durée de vie des SNA de type *Rubis*, avec éventuellement des limitations opérationnelles dans l'emploi de ces sous-marins en fin de vie. La prolongation des SNA type *Rubis*, avec l'achat de 2 nouveaux cœurs, permettra de conserver la disponibilité technique de 5 sous-marins hors entretien majeur.

Fantassin à équipements et liaisons intégrés FÉLIN

Mission – performances :

Système d'armes combattant destiné à équiper les combattants des unités débarquées de l'infanterie ainsi que ceux des unités d'artillerie, du génie et de l'arme blindée cavalerie.

Il s'agit d'un ensemble complet, intégré et modulaire, destiné à améliorer de façon cohérente et équilibrée les possibilités de protection, d'observation, de communication, d'agression, de mobilité et de soutien.

L'équipement se compose d'une tenue de combat, d'une structure d'accueil, d'un équipement de tête, d'équipements électroniques et d'un armement individuel. Des équipements spécifiques et des équipements collectifs sont également prévus.

Enjeux européens :

Le Royaume Uni a lancé un programme dont les objectifs peuvent être comparés à FÉLIN. Ce programme (FIST) est actuellement *en assesment phase* jusqu'en 2006, l'objectif de mise en service se situant à l'horizon 2009.

Dans le cadre du programme IDZ, l'Allemagne a commandé environ 2 000 équipements individuels pour évaluation. 12 000 équipements supplémentaires dans une seconde version sont prévus d'être livrés entre 2008 et 2016.

L'Italie a lancé la réalisation de prototypes du Soldato Futuro pour évaluation fin 2006. La commande de 10000 systèmes est prévue à partir de 2008.

La Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse travaillent sur des améliorations ponctuelles d'équipements destinés au fantassin futur.

SAGEM Défense Sécurité, maître d'œuvre retenu pour assurer la réalisation du système FÉLIN bénéficiera d'un placement privilégié sur le plan européen.

Aspects internationaux :

Tout ou partie du système est susceptible d'intéresser divers pays, OTAN ou hors OTAN.

Les Etats-Unis mènent un programme similaire : une première version du *Land Warrior* est disponible depuis 2003.

Réalisation industrielle :

Le maître d'œuvre industriel est SAGEM Défense Sécurité.

Dates clés :

Lancement de la définition : octobre 2001

Lancement de la réalisation : novembre 2003

Réception des équipements de pré-série : mars 2007

Prononcé de qualification système : juillet 2008

Mise en service opérationnel : janvier 2009

Equipement des 2/3 des régiments d'infanterie : janvier 2010

Dernière livraison des autres équipements : septembre 2013

La notification du contrat a eu lieu en mars 2004. Le programme enregistre un retard de 10 mois sur les livraisons à l'armée de terre.

Calendrier des commandes et livraisons :

	2005	2006	2007	2008	Total LPM
Commandes	1089	0	5045	8072	14 206
Livraisons	0	0	358	3758	4116

PROTECTION SAUVEGARDE**Frégates anti-aériennes Horizon****Mission – performances :**

La mission principale de ces futures frégates de défense aérienne est d'assurer le commandement de la lutte anti-aérienne et le contrôle de l'espace aérien ainsi que la protection anti-aérienne d'un groupe aéronaval ou d'un groupe de bâtiments peu ou pas armés comme, par exemple, une force amphibie. Les frégates *Horizon* ont une capacité à lutter contre les attaques saturantes (salves multi-missiles).

Elles mettront également en œuvre des capacités anti-navires ainsi que des moyens d'autodéfense contre les sous-marins. D'un déplacement d'environ 6 700 tonnes et armées par un équipage de 190 hommes, elles pourront embarquer un état-major d'une vingtaine de personnes.

Enjeux européens :

Mené en coopération franco-italienne¹, ce programme permettra de renouveler une partie des bâtiments de défense anti-aérienne des deux nations.

Le système d'armes principal est réalisé au sein du programme PAAMS² mené en coopération tripartite (France, Italie et Royaume-Uni), en liaison avec celui des futures frégates de défense anti-aérienne britanniques.

Aspects internationaux :

A l'exception des systèmes anti-navire, des systèmes d'aide au commandement et des systèmes de transmissions par satellites, les bâtiments français et italiens seront très proches. Compte tenu de la spécificité de ce type de bâtiment, son exportation globale n'est pas envisagée. Cependant, des possibilités d'exportations existent pour certains sous-systèmes (PAAMS en particulier).

Réalisation industrielle :

L'agence contractante pour les deux nations est la DGA. La maîtrise d'œuvre d'ensemble est confiée à la société *Horizon SAS* regroupant les industriels français et italiens³; celle du système de combat à la société *Eurosysnav*⁴. Le partage industriel entre les deux pays respecte un équilibre 50/50 en qualité et en quantité de travail.

Le transfert à l'OCCAr « dans les 3 années à venir » était un objectif français depuis 2001. L'Italie s'y étant opposée jusqu'à présent, l'objectif n'a pu être atteint et n'est plus poursuivi.

Cible et dates clés :

Le modèle 2015 prévoit quatre frégates de défense aérienne. En 2005, le périmètre du programme *Horizon* a été limité aux deux premières frégates⁵, destinées à remplacer le *Suffren* (déjà retiré du service actif) et le *Duquesne* admis au service actif en 1970, qui doit être retiré du service à l'âge de 38 ans. Il est prévu dans une commande ultérieure, l'adaptation de deux frégates de type FREMM à la défense aérienne.

Par rapport à la cible de six frégates italiennes figurant dans le MoU cadre, l'Italie a autorisé la commande de deux et a abandonné les commandes suivantes.

Lancement du stade de conception : juillet 94

Retrait des Britanniques : avril 1999

Lancement de la réalisation : 27 octobre 2000

Livraison première unité : 2008

La livraison de la première frégate est désormais prévue en 2008.

¹Initialement en coopération tripartite avec le Royaume-Uni

²Principal anti air missile system

³Thalès et DCN au travers de la joint venture *Armaris*; *Finmeccanica* et *Fincantieri* à travers celle d'*Orizzonte*

⁴Thalès, DCN, *Finmeccanica*. La plate-forme propulsée est confiée à *Fincantieri*, la fabrication des frégates françaises à DCN Lorient

⁵La commande d'une 3^{ème} frégate *Horizon* était prévue dans la LPM 2003-2008; une quatrième frégate devait être commandée ultérieurement; ces deux commandes sont abandonnées

Missile d'interception à domaine élargi (MIDE)

Mission – performances :

Le MIDE est destiné aux interceptions à grande distance de tout type d'aéronefs ; il sera complémentaire du MICA. Il sera équipé d'une propulsion à base d'un statoréacteur au bore et d'un accélérateur à propergol solide, ainsi que d'un autodirecteur électromagnétique actif dérivé de celui du MICA (Moyenne à longue portée).

Enjeux européens :

Le programme MIDE/BVRAAM¹, basé sur l'offre industrielle *Meteor*, s'appuie sur une coopération industrielle européenne et représente un programme fédérateur essentiel pour le nouveau pôle missilier européen MBDA.

Aspects internationaux :

Le programme est mené en coopération avec le Royaume-Uni (leader du programme), l'Allemagne, l'Italie, la Suède et l'Espagne pour une intégration sous *Eurofighter* et *Gripen*. Le MIDE est un élément de la compétitivité du *Rafale* à l'exportation.

Réalisation industrielle :

Maître d'œuvre principal : MBDA-UK. L'autodirecteur est sous maîtrise d'œuvre MBDA-UK, MBDA-It étant équipementier principal sur l'autodirecteur (*seeker designer authority*), Thales (FR) étant son sous-traitant. Le statoréacteur est réalisé par *Bayern Chemie*.

Cibles - dates clés :

Lancement du développement : janvier 2003

A ce stade, la France n'est engagée que sur la phase de développement/industrialisation.

Famille de Systèmes Sol-Air Futurs : SAMP/T, SAAM

Mission – performances :

La mission du SAAM² est l'autodéfense des bâtiments de la marine (porte-avions *Charles De Gaulle* et FREMM).

La mission du SAMP/T est la défense aérienne des forces projetées, la défense des points sensibles et des bases aériennes.

Enjeux européens :

Le développement de la famille des systèmes sol-air futurs permet à la France de participer à un niveau minimum à la protection des forces européennes projetées. Développé en coopération avec l'Italie dans les versions SAAM et SAMP/T, il est fortement corrélé (en raison de l'utilisation du missile *ASTER* et de la conduite de tir navale EMPAR) avec le programme PAAMS³, destiné à la défense moyenne portée du groupe aéronaval par les frégates anti-aériennes et développé en coopération tripartite Italie, Royaume-Uni, France.

Aspects internationaux :

Des dérivés du système ont été exportés en configuration navale (contrats *Sawari 2* pour l'Arabie Saoudite et *Raven* pour Singapour) et sont aujourd'hui proposés à l'export dans sa version SAMP/T block 1 (capacité anti-missile balistique minimale) en alternative aux systèmes américains *Patriot*, PAC 2 / PAC 3 russes, S300 et Arrow israélien.

Réalisation industrielle :

Programme en coopération franco-italienne dont la maîtrise d'œuvre d'ensemble est confiée au GIE *Eurosam* formé par Thales et EADS (MBDA France et Italie).

Cibles - dates clés :

SAAM	SAMP/T
1 conduite de tir, 4 lanceurs et 60 missiles <i>Aster15</i> pour le PA CDG - 140 missiles <i>Aster 15</i> pour les premières FREMM	10 conduites de tir, 40 lanceurs 475 missiles <i>Aster 30</i>

¹ Etudes et approvisionnements à longs délais avec tranches conditionnelles pour la production des frégates (TC1 et TC3 notifiées en août 2001 et juillet 2002) et du système de combat (TC2 notifiée en octobre 2001)

² SAAM : Surface-Air Anti Missile

³ PAAMS : Principal Anti Air Missile System, destiné aux frégates *Horizon*, aux frégates italiennes et aux bâtiments T45 britanniques

Suite à une rationalisation interarmée sur l'organisation de la défense sol-air en 2006, la cible du programme a été réduite à 10 systèmes et à 475 missiles.

Signature du MoU FSAF franco-italien : octobre 1988

Décision de lancement du développement : avril 1990

Premier tir autoguidé : mai 1996

Lancement de la production: mai 1997

Intégration à l'OCCAR : fin 1999

Qualification SAAM, livraison munitions Aster 15 sur PA CdG : fin 2001

Premières commandes de série SAMP/T et Aster 30 : novembre 2003

Qualification SAMP/T : mi-2006

Qualification de la capacité block 1: 2009

Mise en service du SAMP/T : 2008 (terre), 2010 (air).

Calendrier des commandes et livraisons :

Systèmes SAMP/T	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Ultérieurement				Total
Commandes	2	4			4						10
Livraisons					1		7				10
Missiles Aster 15											
	1997	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Ultérieurement	Total
Commandes	40			20						140	200
Livraisons		8	24	8				20		140	200
Missiles Aster 30											
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Ultérieurement				Total
Commandes	70	205			200						475
Livraisons					20	66	389				475

40 missiles Aster 15 et 80 Aster 30 sont également commandés pour les 2 frégates de défense aérienne *Horizon*.

Observations :

Les systèmes SAMP/T seront tous dotés de la capacité minimale dite block 1 contre les missiles balistiques de portée maximum de 600 km, dont la mise en œuvre interviendra en cohérence avec les systèmes d'alerte, de détection et de contrôle qui comprennent principalement le radar M3R (*Multifunction, Modular and Mobile Radar*).

La réussite des deux premiers tirs de qualification du système SAMP/T, en juillet et décembre 2005, a permis de confirmer le maintien de l'armée de terre italienne dans le programme.

LES PRINCIPAUX PROGRAMMES OCCAR ET EN COOPÉRATION

Années	Années									
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006		
Périmètre LPM de la LFI en CP	13 110,62	12 646,45	12 718,27	12 273,92	13 643,89	14 897,88	15 198,00	15 657,69		
Programmes OCCAR en M€										
ATF	6,71	0,00	0,00	54,27	60,41	192,62	226,46	326,05		
FSAF	130,81	120,18	149,55	133,39	81,38	76,44	100,87	217,99		
PAA MS	54,90	98,03	73,42	63,42	81,94	66,42	77,60	37,41		
COBRA	32,84	35,75	27,59	12,75	26,78	25,00	26,42	34,77		
TIGRE	135,62	119,37	124,55	115,53	97,68	262,70	182,05	192,77		
Valo . Rolan d (cloturé)	48,48	62,20	68,91	18,76	34,40	2,40	2,97	0,00		
FREMM	0,00	0,00	0,00	19,97	51,78	54,21	57,00	199,32		
Total	409,36	435,54	444,02	418,09	434,37	679,78	673,37	1 008,31		
Programmes en coopération en M€										
Frégate Horizon	2,44	4,05	2,29	289,86	346,17	257,10	172,864	90,71		
Helios II	191,19	169,54	181,26	176,38	100,89	43,35	60,48	56,28		
LRM NG	7,94	6,91	13,42	6,02	7,00	15,00	8,81	9,41		
MIDS	26,94	34,99	18,45	14,96	32,15	15,17	15,83	10,83		
MIDE	0,00	0,00	6,40	0,00	0,00	19,15	20,20	17,82		
SCALPEG	56,11	66,19	67,99	77,60	121,64	105,98	61,78	66,12		
NH 90	77,42	58,10	79,73	71,15	139,72	138,54	154,42	109,36		
ACED	9,94	13,58	8,99	13,39	17,00	18,00	24,06	27,11		
AC3G PL (cloturé)	21,42	14,71	5,95	8,88	8,00	5,00	0,79	0,61		
Torpi Ile MU 90	36,26	71,50	53,97	51,83	44,20	15,00	35,34	28,44		
Valo . RITA	60,42	49,57	431,77	56,62	34,40	2,40	38,74	21,30		
Total	490,07	489,15	870,23	766,69	851,16	634,68	593,32	437,98		
Programmes OCCAR et en coopération en M€										
Total	899,44	924,68	1 314,25	1 184,78	1 285,53	1 314,46	1 266,69	1 446,29		

Chapitre 6

TITRE 2

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

ACCROÎTRE LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIELS ET L'ACTIVITÉ DES FORCES

Dans la quatrième année d'application de la loi de programmation, le bilan des actions financières et organisationnelles entreprises dans le domaine du maintien en condition opérationnelle (MCO) fait apparaître des résultats encourageants. Il prouve toute la justesse des réformes structurelles engagées.

Malgré la multiplication des théâtres de crises, l'effort porté sur le soutien des opérations extérieures a permis de maintenir une disponibilité technique remarquable.

En matière d'activité des forces, les conditions d'exécution de la LPM ont permis d'atteindre des niveaux d'activité en moyenne supérieurs à ceux de 2002.

LA DISPONIBILITÉ DES MATÉRIELS EN 2002

Les niveaux de disponibilité des matériels étaient très inférieurs aux objectifs visés, voire critiques pour certains parcs (inférieurs à 60 % pour les hélicoptères de l'armée de terre, les avions de transport et les bâtiments amphibies).

Les causes en étaient nombreuses et complexes. Les principales tenaient à :

- la baisse significative des crédits consacrés au MCO sur la période 1997-2002 avec pour corollaire la consommation des stocks de pièces de rechange ;
- le vieillissement des parcs non modernisés (25 ans pour les blindés hors LECLERC, 14 ans en moyenne pour la flotte d'avions, de l'ordre de 20 ans pour les bâtiments de la Marine en particulier pour les frégates qui en constituent l'épine dorsale) ;
- l'usure prématurée lors de nombreuses opérations dont la durée peut atteindre 10 ans (transport de troupe VAB pour l'armée de Terre dans les BALKANS) et au surcoût pour préserver la disponibilité en OPEX sur des terrains et dans des conditions climatiques difficiles.

Devant ce constat de carence, et sur la base du rapport¹ du sénateur Serge Vinçon, un plan d'action combinant un effort financier supplémentaire au profit du MCO, des changements structurels profonds et des mesures touchant les processus de maintenance, les modes de contractualisation et la gestion des parcs a été rapidement mis en œuvre. La mise en application de la loi organique sur les lois de finances a conduit à rassembler, au sein de mêmes BOP fonctionnels, les crédits de rémunérations du personnel, d'activité et d'entraînement et de maintien en condition opérationnelle, permettant un pilotage cohérent de ces trois dimensions.

LES IMPORTANTS EFFORTS DE RESTRUCTURATION ENGAGÉS DEPUIS 2002

L'effort du ministère de la défense depuis 2002 a d'abord visé à rétablir, au profit du MCO, des flux financiers pour tenir compte de :

- l'augmentation des prix contractuels à prestations égales (monopole industriel, hausse des coûts des matières premières, etc.) ;
- l'augmentation continue des besoins liés au MCO des systèmes d'information et de communication (95 M€ en LFI 2003 et 201 M€ en LFI 2006 soit 7 % des crédits EPM) ;
- la multitude de familles de matériels (plus de 80 parcs différents et 30 000 équipements) conjuguée à la fragilité de parcs vieillissants ;
- la complexité croissante et le coût élevé de l'entretien des matériels de nouvelle génération.

	2003	2004	2005	2006	2007
AP/AE	3 173,15	3 174,99	3 420,94	2 987,21	3 842,27
CP	2 609,04	2 899,49	2 764,67	2 871,97	3 347,35

Cet effort a permis de redresser une disponibilité fortement compromise et d'asseoir en particulier depuis 4 ans une meilleure disponibilité en OPEX.

D'autre part, et afin de créer les conditions d'une amélioration durable de la situation, le ministère de la défense s'est engagé dans une démarche de rationalisation et de restructuration des matériels des domaines maritime, aéronautique et terrestre, garantie, en conjonction avec un effort financier suffisant, de la pérennité du redressement engagé.

¹Rapport du sénateur Serge Vinçon fait au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi relatif à la programmation militaire 2003/2008 (19 décembre 2002)

Cette rationalisation s'est engagée d'abord dans le **domaine maritime** avec la montée en puissance du service de soutien de la flotte (SSF), dont la stratégie contractuelle est basée sur l'ouverture à la concurrence qui autorise de nouveaux modes de contractualisation, et le changement de statut de DCN dont les effets bénéfiques sur le taux de disponibilité sont déjà perceptibles. La stratégie contractuelle « CAP 2005 » mise en œuvre par le service de soutien de la flotte, à l'image de celles mises en œuvre par la DCMAT et la SIMMAD, se caractérise par :

- des marchés globaux, ou engagements pluriannuels, permettant de bénéficier d'économies d'échelle et de donner plus de visibilité et de marges de manœuvre à l'industrie ;
- des marchés multiprestations permettant de tirer partie de la forfaitisation et de la mutualisation du risque entre des opérations diverses soumises par nature à l'aléa ;
- l'engagement de l'industrie sur le résultat.

Elle s'est poursuivie dans le **domaine aéronautique**, avec la création de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense (SIMMAD) puis en 2005 par la mise en place de la mission de modernisation du MCO aéronautique (MMAé). Cette mission est chargée de bâtir un plan stratégique MCO 2015, d'établir un référentiel économique consolidé du coût du MCO des matériels aéronautiques, de favoriser les synergies européennes pour le MCO des programmes en coopération (A400M, NH90), d'optimiser la maintenance et la logistique dans une perspective interarmées et de développer des relations partenariales avec les industriels.

Les premières décisions prises dans le cadre de cette mission concernent l'étude d'une structure de coordination pour la maintenance des hélicoptères étatiques et, la mise en œuvre d'une structure dédiée à la maintenance des moteurs de l'aviation de chasse.

Enfin, dans le **domaine terrestre**, la réorganisation de la fonction maintenance est d'ores et déjà engagée dans le cadre de la maquette Matériel 2008 qui prévoit un pilotage centralisé par la DCMAT et une séparation nette entre le soutien central et le soutien direct. Parallèlement, de nouvelles formes et de nouvelles coopérations dans le soutien des matériels sont recherchées : renforcement du partenariat avec la DGA et les industriels, globalisation de certains contrats de MCO à l'image de ce qui se fait en matière de soutien des hélicoptères, externalisation de certaines prestations de soutien. C'est ainsi par exemple que, dans le domaine des pièces de rechanges, le projet APIC¹, visant à confier à un opérateur logistique unique la fourniture des pièces consommables standards directement aux unités, devrait être lancé en 2007. Enfin, et sur un plan plus global et de plus long terme, un diagnostic réalisé par un cabinet conseil est en cours afin de rechercher les voies d'optimisation du dispositif de gestion et de soutien de l'armée de terre. Des expérimentations de gestion centralisées des parcs et de stockage de matériels débutent dès cette année.

RÉSULTATS OBTENUS EN MATIÈRE DE DISPONIBILITÉ

Les premiers signes d'un redressement durable sont enregistrés même si des incertitudes demeurent sur les conséquences du vieillissement des parcs et des prolongements en service de certains matériels, ainsi que sur l'évolution des besoins pour soutenir dans la durée le matériel de nouvelle génération, notamment du fait du traitement généralisé et récurrent des obsolescences.

S'agissant des matériels terrestres, la disponibilité technique opérationnelle (DTO) en OPEX est excellente avec une moyenne de 93%. Le taux de DTO (hors OPEX) s'élève à 72 % en moyenne depuis le début de la LPM, soit légèrement en deçà de l'objectif de 75%. Une certaine disparité demeure entre les différents types de matériels. Ainsi, par exemple, la disponibilité globale du parc AMX 10P est nettement remontée après la notification d'un contrat auprès de GIAT Industries à la suite de problèmes de fissures. En revanche, les difficultés rencontrées avec certains fournisseurs, qui plus est dans une période de restructuration pour l'industriel, ont pesé sur le taux de disponibilité du char Leclerc (45 %). Cette situation doit être corrigée à l'automne 2006.

¹Approvisionnement des Pièces de rechanges Consommables

D'une manière générale, la disponibilité technique globale moyenne des matériels de l'armée de terre s'établit à 73 % pour 2005 et demeure suffisante pour assurer les activités d'entraînement et satisfaire les besoins des opérations.

La disponibilité des bâtiments de la Marine s'est redressée de 10 % depuis 2002 pour atteindre aujourd'hui 71%.

L'amélioration de la disponibilité globale de la flotte est liée en particulier à un meilleur respect des délais contractuels d'entretien.

La disponibilité de l'aviation navale est en légère progression. Celle des hélicoptères de combat reste encore insuffisante.

Ces parcs souffrent de difficultés rencontrées sur certains équipements (moteur du Rafale) ou du vieillissement (corrosion des cellules). L'allégement des plans d'entretien préventif devrait toutefois permettre d'améliorer la disponibilité de l'aviation navale dès cette année.

La disponibilité des avions majeurs de l'armée de l'air, limitée par la question des moteurs de l'aviation de chasse et le vieillissement de certaines flottes, a néanmoins atteint 62 % en 2005.

La création d'une cellule de crise moteurs a permis de redresser à hauteur de 62 %, fin 2005, la disponibilité de la flotte d'avions de combat qui avait décliné jusqu'à 59 %.

La disponibilité de l'ensemble de la flotte d'avions de transport tactique a cru globalement de 5 % depuis 2003 pour atteindre 61%. Cette disponibilité est caractérisée par la bonne santé des flottes Casa et C130 (66 % et 70 %). Le taux de disponibilité des *C160 Transall*, vieillissants, s'élève quant à lui à 57 %.

Les différents plans d'action, issus des cellules de crise *Epsilon* et *Tucano*, ont permis un assainissement de la situation avec une disponibilité de la flotte « école » qui a atteint 61,5 % en fin d'année.

S'agissant des matériels de la gendarmerie, la disponibilité technique reste au-dessus des objectifs pour l'ensemble des matériels à l'exception des blindés (VBRG) qui sont en limite de potentiel (âge moyen du parc de 31 ans). La commande de nouveaux engins est prévue en 2007.

ACTIVITÉS DES FORCES

Depuis 2003, les forces ont rempli avec succès l'ensemble des missions qui leur ont été confiées. Le taux d'engagement en opérations extérieures est demeuré très élevé avec 12500 hommes en moyenne déployés.

Malgré cela, dans un environnement contraint par un taux de disponibilité des matériels moindre du fait de la priorité accordée aux théâtres extérieurs et du coût des carburants en forte augmentation depuis 2003, la situation s'est améliorée par rapport à la période précédente. Ainsi, les forces ont pu conduire leurs activités d'entraînement à des niveaux proches de ceux fixés par la LPM.

L'armée de terre a augmenté de 10 jours les jours de sortie de ses unités pour atteindre 96 jours et porté de 150 à 160 les heures de vol de ses pilotes d'hélicoptères.

La Marine pour sa part a également sensiblement accru le nombre de jours de mer par bâtiment qui atteint 108 jours pour un objectif de 110 pour les bâtiments de haute mer.

Les pilotes de combat et d'hélicoptères de l'armée de l'air atteignent respectivement 95 et 94 % des objectifs fixés par la LPM. La situation s'améliore sensiblement pour les pilotes de transport. Enfin, le nombre de jours consacrés à l'entraînement de la gendarmerie nationale en 2005 a permis de maintenir la capacité opérationnelle des unités et du personnel.

Le cas particulier de la gendarmerie nationale est cependant à signaler, le nombre de jours consacrés à l'entraînement restant en deçà des objectifs de la LPM, compte tenu notamment du niveau d'emploi élevé des escadrons de gendarmerie mobile.

ANNEXE 1 DISPONIBILITÉS MOYENNES DES MATÉRIELS MAJEURS

	2002	Situation 2003	2004	2005	Objectifs 2008
Marine					
Matériels majeurs (hors aéronefs), hors OPEX dont	61 %	58%	69 %	71 %	72 %
Sous-marins d'attaque	54 %	45 %	48 %	60 %	70 %
Grands bâtiments amphibies	55 %	78 %	78 %	85 %	85 %
Composante frégates	61 %	65 %	74 %	73 %	81%
Groupe de guerre anti-mines	71 %	68 %	73 %	73 %	84 %
Aéronefs	52 %	55 %	52 %	53 %	70 %
Armée de l'air					
Matériels aériens majeurs, dont	59 %	63 %	64 %	62 %	75 %
Aéronefs de combat	60 %	65 %	67 %	61 %	75 %
Aéronefs de transport tactique	58 %	56 %	58 %	61 %	75 %
Hélicoptères	62 %	64 %	67 %	65 %	70 %
Armée de terre					
Matériels en OPEX	90 %	90 %	93 %	93 %	Sup.90 %
Matériels majeurs (hors aéronefs), hors OPEX dont	75 %	74 %	70 %	72 %	75 %
Matériels « combat de contact » (LECLERC, AMX, VAB, ERC SAGAIE)	65 %	68 %	63 %	66 %	69 %
Matériels « appui feux et actions dans la profondeur » (AUF1,TRF1, LRM)	57 %	60 %	58 %	54 %	68 %
Matériels « appui à la mobilité et contrôle de zone » (moyens du Génie)	71 %	77 %	67 %	64 %	60 % ³
Matériels « logistique et soutien »	77 %	76 %	72 %	71 %	75 %
Aéronefs	59 %	57 %	60 %	63 %	62 %
Gendarmerie nationale					
Moyens opérationnels, dont	90 %	94 %	96 %	95 %	95 %
Véhicules opérationnels GD ¹ et GM ²	94 %	96 %	94 %	95 %	95 %
Matériels blindés	69 %	58 %	51 %	44 %	80 %
Hélicoptères	77 %	79 %	82 %	85 %	75 %

¹ gendarmerie départementale.

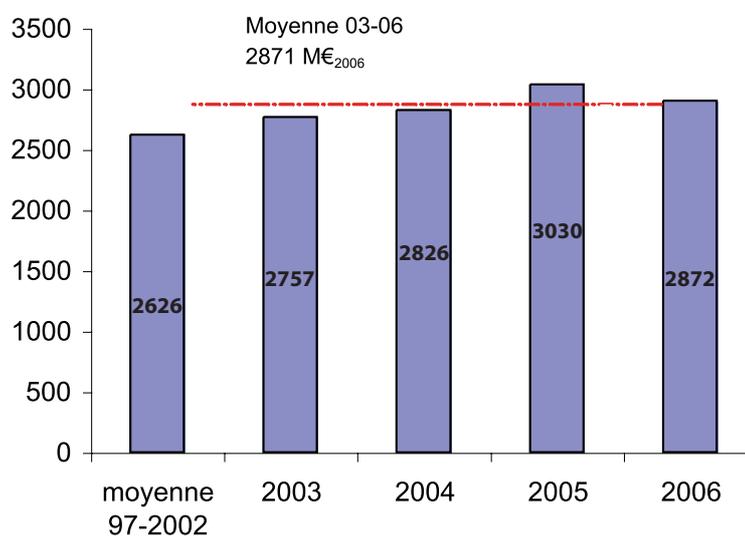
² gendarmerie mobile.

³ objectif ajusté aux capacités réelles de maintenance de cette famille de matériels vieillissants.

La revalorisation des EBG dont les 1^{ères} livraisons sont attendues en 2008 permettra de relever à cette échéance les objectifs de disponibilité.

ANNEXE 2 CRÉDITS CONSACRÉS À L'EPM

En 2006, les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels (EPM) (titre III, IV et loi de finances rectificative) se stabilisent autour de la valeur moyenne 2003-2006.



ANNEXE 3 NIVEAUX D'ACTIVITÉ

Activité annuelle	2001	2002	2003	2004	2005	% réalisé en 2005	Objectif 2006	Objectif LPM
Armée de Terre								
jours de sortie des unités sur le terrain dont jours avec matériels organiques	75	86	95 40	90 40	96 40	96 % 80 %	96 46	100 50
heures de vol par pilote d'hélicoptère	145	150	160	147	160	88 %	160	180
Marine								
jours de mer par bâtiment ou équipage	84	85	85	88	92	92 %	91	100
jours de mer par bâtiment de haute mer	99	106	101	104	108	98 %	107	110
heures de vol								
pilote de chasse non qualifié appointage de nuit	177	168	171	160	183	102 %	180	180
pilote de chasse qualifié appointages de nuit			195	189	203	92 %	220	220
pilote d'hélicoptère	210	223	209	230	204	93 %	220	220
équipage de patrouille maritime	293	343	333	313	326	93 %	350	350
Armée de l'Air (heures de vol)								
par pilote de combat	175	165	178	168	171	95 %	180	180
par pilote de transport	336	315	330	282	281	70 %	400	400
par pilote d'hélicoptère	170	169	200	182	187	94 %	200	200
Gendarmerie (jours d'entraînement)								
départementale	10	7,5	7,1	11	8	53 %	15	15
mobile	17	21	21	24	26	74 %	35	35

Chapitre 7

TITRE 3

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**ATTEINDRE UNE EXÉCUTION
FINANCIÈRE EXEMPLAIRE
TOUT AU LONG DE LA LPM**

DES BUDGETS CONFORMES À LA LOI DE PROGRAMMATION

Dans un contexte global d'évolution très contrainte des dépenses de l'Etat, la loi de programmation militaire 2003-2008 prévoyait un accroissement sensible des dépenses d'équipement. Ceci traduisait la volonté politique de redressement de l'effort de défense au bénéfice de trois priorités : la restauration de la disponibilité des matériels, la modernisation des équipements et la consolidation de la professionnalisation.

A cet effet, la loi prévoyait deux « marches » successives de 1 Md€ chacune en 2003 et en 2004 puis une augmentation en volume de 0,8 % par an.

	LFI		LPM 2003-2008			En Md€ 2003	
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
en Md€ 2003	12,51	13,65	14,60	14,72	14,84	14,96	15,08
2002=100,0	100,0	109,1	116,7	117,6	118,6	119,5	120,5

Sur les quatre premières années de la programmation, les crédits ouverts en lois de finances initiales, hors LOPSI, respectent les annuités prévues par la LPM :

TV et VI hors LOPSI					
(Md€ courants)	2003	2004	2005	2006	PLF 2007
LPM*	13,65	14,82	15,16	15,52	15,88
LFI	13,55	14,80	15,08	15,45	15,74
Écart	-0,10	-0,02	-0,08	-0,07	-0,14

* : actualisation des enveloppes LPM à 1,5% par an.

L'écart entre les enveloppes prévues par la LPM et les crédits ouverts en loi de finances (270 M€ entre 2003 et 2006) correspond pour l'essentiel à des changements de périmètre. Lors de la précédente loi de programmation (1997-2002), le comparatif entre les ressources planifiées puis corrigées par la revue des programmes et les crédits effectivement disponibles fait apparaître un écart de 13 Md€ sur la période soit l'équivalent d'une année complète de programmation.

UN PÉRIMÈTRE CLARIFIÉ ET RESPECTÉ

La loi de programmation 2003-2008 prévoyait explicitement que le financement du changement de statut de DCN et que la contribution du ministère de la défense au budget civil de recherche et de développement (BCRD, devenu aujourd'hui programme 191 – Recherche duale) seraient examinés chaque année à compter de 2004 dans le cadre des discussions budgétaires annuelles (le prélèvement effectué sur le budget de la défense pour 2003 au profit du BCRD a été compensé par l'inscription d'un crédit de même montant dans la LFR 2002).

La part du budget de la défense consacrée à la recherche duale (précédemment dénommé BCRD) et les charges liées à la restructuration de DCN ont été, comme prévu, traitées dans le cadre des discussions budgétaires annuelles. Le montant des crédits consacrés à la recherche duale a été fixé à 200 M€ en 2004, 2005 et 2006 ; le même montant est prévu au PLF 2007. Le volet social lié à la restructuration de DCN a été fixé à 58 M€ en 2004 à 45 M€ en 2005 et à 19 M€ en 2006 - somme reconduite au PLF 2007.

Concernant la recherche duale et dans le cadre de sa participation à la tutelle des organismes bénéficiaires, le ministère a tenu à clarifier le contenu physique associé aux crédits versés. Aujourd'hui, ces crédits font l'objet des dispositions de la LOLF. En particulier des objectifs physico-financiers sont fixés avec les bénéficiaires des crédits transférés.

De même, les charges qui avaient grevé dans le passé le budget du ministère de la défense (recapitalisation d'entreprises publiques, transfert au titre du développement économique de la Polynésie) sont exclues du périmètre de la loi de programmation et ne sont plus supportées par le budget du ministère de la défense depuis 2003.

Conformément aux dispositions de la loi de programmation, le fonds spécial institué en vue de financer le démantèlement des installations de production de matières fissiles a été constitué fin 2004, à partir des soultes libératoires d'EDF, de COGEMA et du CEA (respectivement 1 125 M€, 427 M€ et 14 M€). En outre, le ministère de la défense contribue à ce fonds au titre de la LPM à hauteur de 25 à 30 M€ par an.

Par ailleurs, les lois de finances initiales pour 2003 et 2004 ont également été complétées par les lois de finances rectificatives (LFR) qui ont ouvert des crédits permettant d'assurer la neutralité fiscale du changement de statut de DCN (respectivement 119 M€ et 34 M€, correspondant au surcoût de TVA induit par le changement de statut). Depuis lors, les dotations nécessaires sont inscrites en lois de finances initiales.

Enfin, dans le cadre d'un accord interministériel, le programme des frégates multimissions FREMM fait l'objet d'un financement spécifique complémentaire.

En 2006, la construction du budget en mode LOLF a profondément modifié la lecture qui peut être faite des crédits inscrits en loi de finances. Cependant, le ministère de la défense a maintenu un suivi spécifique de l'ensemble des crédits de « l'agrégat LPM » (ex T.V et VI de l'ord 59). L'annexe 2 rappelle schématiquement de quelle manière s'est opéré le passage de l'ordonnance de 59 à la LOLF pour l'agrégat LPM.

UNE EXÉCUTION EFFICACE ET PARTICIPANT À L'EFFORT GÉNÉRAL DE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le ministère de la défense a su exécuter les lois de finances dans la respect de la LPM tout en participant à l'effort général de maîtrise des dépenses publiques.

Entre 1997-2002, le ministère n'a pas consommé tous les crédits qui lui étaient ouverts et ce malgré les nombreuses annulations dont le budget d'équipement a fait l'objet. À cette période, près de 7% des crédits ouverts n'ont pas été dépensés.

TV et VI en CP (Md€ courants)	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Crédits ouverts ¹	13,56	12,26	12,76	12,94	13,04	13,46	14,771	16,57	17,66
Consommation (dont transferts)	12,69	11,59	11,77	12,01	12,05m	12,67	13,26	13,80	15,67
Base 100 en 2002	100	91,5	92,9	94,8	95,1	100	104,7	108,9	123,7

Sur la LPM actuelle, malgré ses spécificités (importance des recettes extra-budgétaires et financement des opérations extérieures, dont la couverture fait désormais l'objet d'une budgétisation progressive en LFI), le ministère de la défense n'a pas échappé à la règle de la norme de dépenses, visant à ne pas dépenser globalement au niveau de l'Etat, plus que les ressources inscrites en lois de finances initiales. L'application de cette norme a eu pour effet de générer un volume important de crédits de report qui ont atteint 2,8 Md€ fin 2004 (dont près de 800 M€ au titre des reports antérieurs à la présente LPM).

Ces crédits étant nécessaires à la couverture de charges effectives, la décision a été prise de les résorber intégralement d'ici la fin de l'année 2007. En gestion 2005, le montant des paiements effectués a été supérieur aux ouvertures de crédits en LFI, marquant ainsi la première étape de la résorption de ces reports qui se poursuit en 2006 (fin 2005 les reports étaient inférieurs à 2Md€).

Ce changement entre les deux LPM successives atteste à la fois de la capacité du ministère de la défense à maîtriser la croissance de la dépense (absence d'emballlement des besoins) et de la soutenabilité des engagements réalisés par le ministère.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi activement la politique des commandes globales encouragée par la loi².

Agrégat LPM – AP/AE (Md€ courants)	2003	2004	2005	2006	2007
LFI et LFR / PLF	16,18	17,13	15,32	16,1	15,65*
Engagements	14,97	16,61	17,83	16,78*	
Engagements hors commandes globales	13,86	11,95	12,68	12,98*	
Commandes globales	1,11	4,66	5,15	3,8*	3,3*
% CG sur engagements totaux	7,4 %	28 %	28,9	22,6	

* : prévisions

¹LFI + LFR – annulations + Fonds de concours

² « La politique de commandes pluriannuelles sera poursuivie dans le double souci de donner aux entreprises la visibilité dont elles ont besoin et de favoriser la réduction du coût des programmes » (rapport annexé à la LPM).

Les engagements sur les opérations à flux ont été maîtrisés pour rester compatibles avec les crédits de paiement prévus sur les années 2006 à 2008.

Enfin, on peut souligner le poids croissant des programmes en coopération dans les investissements réalisés par le ministère de la défense faisant de la France un des moteurs de la construction de la défense européenne.

FONCTIONNEMENT

Compte tenu des changements de périmètre qui ont été opérés depuis 2003 (budgétisation de la direction des centres d'essais de la DGA, changement de statut de DCN, mesures d'externalisation), l'évolution des moyens consacrés aux rémunérations, aux charges sociales et au fonctionnement est la suivante :

LFI en Md€ courants	2002	2003	2004	2005	2006
Rémunérations	13,39	13,91	13,98	14,09	14,65
Fonctionnement hors EPM	3,19	3,36	3,41	3,49	3,63
Total titre III (périmètre reconstitué en 2006)	16,58	17,27	17,39	17,58	18,28
Ratio fonctionnement/titre III	19,24 %	19,46 %	19,61 %	19,85 %	19,86 %

La part des crédits de fonctionnement par rapport à l'ensemble des crédits de titre III - de 19,24 % en 2002 a progressé continûment pour se rapprocher du ratio de 20 % prévu par la LPM pour 2008.

Contrairement à la période 1997-2002 au cours de laquelle la hausse des rémunérations et charges sociales avait fortement contraint les moyens de fonctionnement, la période 2003-2006 s'est caractérisée par une augmentation des crédits consacrés au fonctionnement des forces et des services plus importante (+ 14 %) que celle de la masse salariale (+ 10 %) passant de 3,19 Md€ en 2002 à 3,63 Md€ en 2006.

Entre 2002 et 2006, 344 M€ de moyens nouveaux ont été mis en place. Ils ont notamment permis le redressement de l'activité des forces, l'amélioration des conditions de vie des unités et le maintien du niveau d'activité opérationnelle dans un contexte de hausse des carburants, qui a, par ailleurs, conduit à mettre en place un mécanisme de couverture par des instruments financiers à terme. En outre, ces moyens nouveaux ont également contribué à développer la participation de la France aux activités de l'OTAN, de l'Union européenne et de l'agence européenne de défense.

Cette situation n'a été rendu possible, dans le contexte contraint du budget de l'Etat, que par l'engagement du ministère de la défense à poursuivre et à développer la recherche d'économies globales. Cette volonté s'est inscrite dans le cadre de la stratégie ministérielle de réforme, permettant de dégager des marges de manœuvre budgétaires. De 2003 à 2007, les économies résultant de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de réforme atteignent 568 M€.

FINANCEMENT DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES (OPEX)

Conformément au texte de la loi (deuxième partie, § 1.5), une ligne budgétaire spécifique aux opérations extérieures a été créée en loi de finances initiale. Les crédits ouverts à ce titre sont retracés sur une action spécifique au sein du programme 178 – Préparation et emploi des forces : action 5 – Surcoûts liés aux opérations extérieures.

Les « surcoûts » des opérations extérieures (OPEX) correspondent aux dépenses supplémentaires, comparativement à l'activité normale, dont les armées doivent faire l'avance à partir des crédits affectés à leurs activités courantes. Le financement de ces surcoûts nécessite des ouvertures de crédits complémentaires en gestion, soit par décret d'avance pris avant la fin octobre pour éviter les ruptures de trésorerie particulièrement sur les soldes, soit à l'occasion des lois de finances rectificatives.

en M€ courants	2003	2004	2005	2006*
RCS	390	369	336	344
Fonctionnement	199	196	186	224
Total hors équipement	589	565	522	568
Équipement	69	68	33	29
Total	658	633	554	597

* : prévisions au 1^{er} juillet 2006, hors opération *Baliste* et renforts à la *Finul* prévus dans le cadre de la résolution 1701.

Pour 2006, les surcoûts étaient évalués au 1^{er} juillet autour de 600M€ dont 30 M€ pour l'équipement. S'y ajouteront ceux liés à l'intervention au Liban pour laquelle les premières estimations sont d'une centaine de M€ sur une année.

Les crédits ouverts par décret d'avance ont été gagés par des annulations imputées sur les dotations d'équipement. Toutefois, depuis 2003, le ministère de la défense a obtenu un refinancement au-delà du périmètre financier de la LPM actuelle.

Compte-tenu à la fois de l'impact à terme de ces annulations sur les programmes d'équipements, des engagements vis-à-vis du Parlement, et dans le respect du principe de sincérité budgétaire, le ministère de la défense s'est donné pour objectif de provisionner, dans le budget initial, les crédits nécessaires au financement des opérations extérieures. Seule une dotation de 24 M€ (destinée au financement de forces pré positionnées en Afrique) figurait depuis 1999 au budget du ministère ; elle a été portée à 100 M€ en 2005, à 175 M€ en 2006, 375 M€ étant prévus au PLF 2007. La dotation devrait poursuivre sa progression jusqu'au terme de la loi de programmation pour atteindre un niveau très significatif.

FINANCEMENT DES OPEX

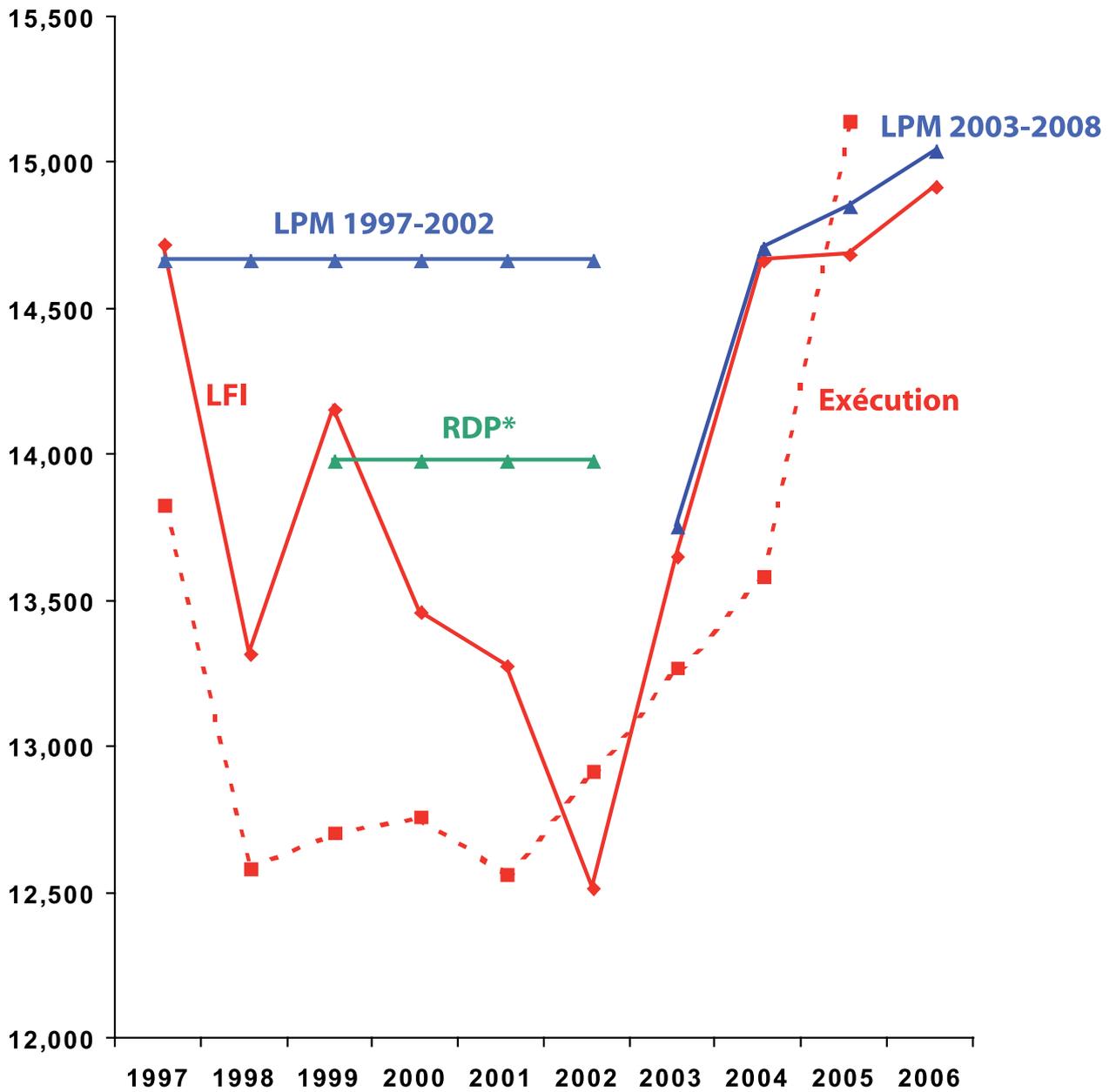
en M€ courants	2003	2004	20045	2006	PLF 2007
Loi de Finances Initiale	24	24	100	175	375
Décret d'avance*	425	539	428		
Loi de Finances rectificative*	20	-	-	-	
Total	469	564	528		

* : part OPEX

⁵T.III au périmètre de l'ordonnance de 1959

⁶Selon le périmètre de l'ordonnance de 1959

CRÉDITS D'ÉQUIPEMENTS - LOIS DE PROGRAMMATION,
BUDGETS ET EXÉCUTION (M€2003)



* Revue des programmes (1998)

EXÉCUTION DE LA LPM

M€ en 2003	2003	2004	2005	2006
Loi de Finances Initiale	13,644	14,653	14,675	14,906
Exécution	13,258	13,572	15,131	
Réalisé - Programmation	-0,486	-1,121	0,295	

TITRE 4
RAPPORT
D'EXÉCUTION 2006
DE LA LOI DE
PROGRAMMATION
MILITAIRE
2003-2008

**REVALORISER LA CONDITION
MILITAIRE ET GARANTIR
DES EFFECTIFS ADAPTÉS
AUX MISSIONS**

LES EFFECTIFS

L'article 3 de la LPM prévoit, pour la période 2003 à 2008, l'évolution des effectifs civils et militaires inscrits au budget du ministère de la défense, de 437 069 à 446 653.

Le ministère de la défense a stabilisé ses effectifs à un niveau lui permettant de poursuivre l'exécution de ses missions tout en participant pleinement à l'effort de maîtrise des dépenses, en particulier en matière d'emplois publics.

	Effectifs prévus par la LPM			Effectifs budgétaires			Effectifs réalisés		
	Militaires	Civils	Total	Militaires	Civils	Total	Militaires	Civils	Total
2003	356 074	80 995	437 069	356 105	81 468	437 573	347 617	77 211	424 828
2004	356 901	80 995	437 896	356 752	81 037	437 789	349 532	77 358	426 890
2005	359 579	81 140	440 719	356 632	80 278	436 910	347 806	76 299	424 105
				PMEA retraité en périmètre LPM⁽¹⁾			retraités en périmètre LPM⁽²⁾		
2006	361 957	81 285	443 242	354 260	79 345	433 605	348 424	75 969	424 393
2007	364 319	81 429	445 748						
2008	365 080	81 573	446 653						

(1) A compter de 2006, la mise en œuvre de la LOLF modifie la référence budgétaire et le périmètre étudié. Les effectifs du ministère sont désormais exprimés en plafond ministériel d'emplois autorisés (PMEA). De façon à pouvoir établir une comparaison avec la LPM, le PMEa a été retraité par soustraction des emplois qui n'étaient pas prévus dans le périmètre de la LPM (- 6 724 emplois théoriques correspondant aux effectifs du compte de commerce du service de maintenance aéronautique ainsi que certaines populations jusqu'alors sans emploi budgétaire associé - PRL, apprentis, vacataires, certains Berkani, certains élèves militaires).

(2) Sur les 6 724 théoriques (cf. renvoi 1), 6 344 ont été réalisés.

Le ministère de la défense a mis l'accent sur la préservation des capacités des forces armées dans la réalisation de leurs missions

Le souci de préserver les capacités des forces à réaliser leurs missions et l'objectif de maîtrise des dépenses publiques ont guidé les efforts réalisés par le ministère en matière d'effectifs.

4 708 emplois ont ainsi été créés sur la période 2003-2006, prioritairement pour les entités participant à l'activité opérationnelle des forces.

Une participation significative du ministère de la défense aux efforts de l'Etat en matière de maîtrise des dépenses

Tirant les enseignements de la programmation précédente ainsi que du bilan de la professionnalisation, le ministère a participé pleinement à la maîtrise des dépenses publiques.

Ainsi, dans le cadre des mesures de rationalisation prises au titre des économies structurelles découlant de la stratégie ministérielle de réforme, du non-remplacement de départs en retraite de personnels civils (4 197) ainsi que d'un ajustement lié à l'entrée en vigueur de la LOLF en 2006 (3 495), le ministère de la défense a renoncé à 7 692 emplois entre 2003 et 2006.

Dès 2004, par anticipation aux règles de la LOLF, le ministère a géré le niveau de réalisation de ses effectifs au regard des crédits de masse salariale disponibles. Depuis, la politique des effectifs du ministère est menée à l'aune de cette réalité.

LA CONDITION MILITAIRE

L'accompagnement et la consolidation de la professionnalisation des armées a nécessité la mise en place d'un dispositif adapté aux objectifs de politique des ressources humaines dans le contexte d'un marché du travail concurrentiel.

Ainsi, trois plans pluriannuels ont été mis en œuvre progressivement depuis 2002 : le plan d'amélioration de la condition militaire (PACM) et le fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP), destinés à tous les militaires, ainsi que le plan d'adaptation des grades aux responsabilités (PAGRE) bénéficiant, pour son volet repyramidage, aux militaires de la gendarmerie, l'ensemble des militaires étant concerné par le volet indiciaire.

Les mesures prévues par le PACM sont financées et mises en œuvre

Créé pour garantir l'attractivité du métier militaire, le volet indemnitaire du PACM prévoit un ensemble de mesures dont le montant atteindra 265 M€ en 2008.

A cette échéance, l'ensemble des mesures prévues sera mise en œuvre.

Le fonds de consolidation de la professionnalisation permet d'accroître l'attractivité du métier militaire et la fidélisation des effectifs

Destiné à la consolidation des effectifs fixés par la LPM, l'usage des crédits du FCP est plus particulièrement consacré à l'attractivité et la fidélisation des militaires.

Entre 2003 et 2006 les mesures ont été mises en œuvre pour un montant de 79 M€ afin notamment de pallier les difficultés conjoncturelles de recrutement dans certaines spécialités (prime d'attractivité à l'engagement initial), de valoriser les qualifications, le potentiel et les responsabilités exercées (prime de haute technicité pour les sous-officiers de plus de 20 ans de service et rémunération hors échelle «B» des colonels) et de poursuivre la mise en œuvre des mesures spécifiques en faveur du service de santé des armées.

En outre, les militaires de la gendarmerie bénéficient du PAGRE pour un montant de 36,1 M€ de 2005 à 2006.

Ce plan vise à élever le taux d'encadrement du personnel de la gendarmerie de manière à le placer à un niveau compatible avec celui observé dans la police nationale et les armées.

LA RÉSERVE

La volonté gouvernementale de renforcement du dispositif en faveur de la réserve s'est concrétisée avec la publication de la loi n°2006-449 du 18 avril 2006 modifiant la loi réserve du 22 octobre 1999.

La poursuite de la politique de montée en puissance des réserves, avec une cible réajustée depuis 2003, fait l'objet de mesures d'accompagnement spécifiques indispensables à sa mise en œuvre.

Un volume de réservistes en hausse constante

La cible 2008, initialement fixée à 82 000 volontaires pour une durée d'activités de 25 à 30 jours par an, réajustée en 2004 à 68 530 volontaires et 27 jours par an, permet de maintenir un rythme de montée en puissance de l'ordre de 6 000 nouveaux volontaires par an.

En 2006, le ministère de la défense a reçu les moyens d'employer environ 56 000 réservistes, ce qui est conforme au plan de marche.

Le volume des réservistes est ainsi passé de 32 464 en 2002 à 55 910 en 2006.

Pour faciliter le recrutement, des mesures d'accompagnement significatives sont mises en œuvre :

- non prévu par la LPM, un crédit d'impôt au profit des employeurs de réservistes a été instauré ;
- l'emploi de salariés d'entreprise en qualité de réservistes sera désormais possible dans l'intérêt de la Défense.

Chapitre 8

TITRE 4

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**GARANTIR LE CONTRAT
CAPACITAIRE TOUT EN
STABILISANT LES EFFECTIFS**

LE CONTEXTE : EFFETS DU PASSAGE EN LOLF

La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 modifie la référence budgétaire et le périmètre étudié. Les effectifs du ministère sont désormais exprimés en plafond ministériel d'emplois autorisés (PMEA).

Pour 2006, le PMEa a été fixé à 440 329 en LFI. Par rapport à 2005, il intègre :

- diverses mesures de périmètre intervenues au 1^{er} janvier 2006 en raison du passage au PMEa décompté en équivalent temps plein travaillé (ETPT) : 6724 intégrations, dont 3304 du compte de commerce SMA ;
- un ajustement au titre de la vacance frictionnelle : - 3 495 ;
- le solde des créations/suppressions d'emplois 2006 : + 250 (dont 38 SSA et 20 DGSE, ...);
- les transferts externes 2006 : - 60.

LE NIVEAU DES EFFECTIFS RÉALISÉS PERMET AU MINISTÈRE D'ASSURER SES MISSIONS

Les grandes tendances de l'évolution des effectifs depuis 2003

Effectifs (EMR)	2003	2004	2005	2006 ¹ (prévision)
Militaires de l'Armée de terre	135 141	134 522	133 627	133 742
Militaires de l'Armée de l'air	60 811	60 649	59 118	59 479
Militaires de la Marine	42 755	43 596	42 752	42 840
Militaires de la Gendarmerie	96 535	97 864	97 723	98 886
Autres militaires (DGA, SSA, SEA, CGA, APM)	12 375	12 901	14 586	13 477
Total militaires	347 617	349 532	347 806	348 424
Civils	77 211	77 358	76 299	75 969
TOTAL	424 828	426 890	424 105	424 393

Au format LPM, soit hors SMA, berkani, PRL, vacataires, élèves.

¹ Situation arrêtée au 31.05.2006

Conformément à la loi de programmation militaire, les effectifs des armées ont été d'abord consolidés sur la période 2003-2004 puis stabilisés depuis cette date. La légère diminution touchant l'armée de terre, de l'air et la marine depuis 2005 provient en partie des économies structurelles engendrées par la stratégie ministérielle de réforme. La gendarmerie poursuit sa montée en puissance avec la création de 5 100 emplois entre 2003 et 2006, le service de santé bénéficiant de la création de 487 postes supplémentaires sur la même période et la DGSE de 85 postes.

Une évolution conduite dans le souci de préserver les capacités opérationnelles des forces malgré un taux d'activité soutenu

Voulant préserver leur capacités opérationnelles, les armées ont fait porter les réductions d'effectifs sur l'environnement des forces et leur soutien. De ce fait, les effectifs ont permis globalement aux armées de réaliser leurs missions opérationnelles au prix d'un taux d'activité soutenu, générant une tension sur les conditions de leur réalisation, notamment pour certains spécialistes fortement sollicités.

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE CONTRIBUE À L'EFFORT GÉNÉRAL DE MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Des efforts de rationalisation et d'interarmisation des services

L'effort de rationalisation a porté aussi bien sur certains services (services historiques des armées, éconamat des armées, services d'infrastructure des armées) que sur l'optimisation des structures d'états-majors centraux et régionaux.

Le processus d'interarmisation s'est intensifié avec notamment la création de la direction interarmées de réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense ou le développement de formations communes aux armées.

Enfin une politique volontariste d'externalisation a été mise en place afin de préserver la ressource militaire à des fins opérationnelles, touchant principalement les fonctions de soutien (alimentation, véhicule de la gamme commerciale,...)

Des créations d'emploi compensées au niveau du ministère

En s'inscrivant dans cette politique de maîtrise des dépenses publiques, le ministère a notamment permis à la gendarmerie de bénéficier, dans le respect global des effectifs du ministère, des créations d'emplois prévues par la LOPSI.

Cet équilibre a pu être atteint au prix d'efforts d'adaptation interne à chaque armée et services rattachés. Les économies ont été obtenues, par des redéploiements de postes au niveau local, voire central, qui ont absorbé une grande part des marges internes d'optimisation.

Ainsi, 4 197 emplois ont été supprimés depuis le début de la LPM

Le ministère de la défense a pris des mesures d'économie se traduisant par les suppressions suivantes :

- 1 289 suppressions d'emplois liées au non remplacement de départ en retraite de personnels civils ;
- 2 908 suppressions d'emplois intervenues dans le cadre de mesures de rationalisation (création de l'économat des armées, réorganisation de certains services,...). Ces suppressions réalisées au titre des économies structurelles découlent de la stratégie ministérielle de réforme du ministère de la défense. Elles anticipent, pour certaines d'entre elles, sur les réformes proprement dites.

		2003	2004	2005	2006	Total
Mesures d'économie		-776	-750	-1 015	-1 656	-4 197
dont	<i>Armées</i>	-258	-464	-445	-1 372	-2 359
	<i>Gendarmerie</i>	-7	-13	-143	-164	-327
	<i>Service de santé</i>	-40	0	-2	0	-42
	<i>Autres (SGA...)</i>	-471	-273	-425	-120	-1 289

Chapitre 9

TITRE 4

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**CONFORTER
LA PROFESSIONNALISATION PAR
UNE POLITIQUE MODERNE
ET DYNAMIQUE DE RESSOURCES
HUMAINES**

UNE REVALORISATION SENSIBLE DE LA CONDITION MILITAIRE ENTRE 2002 - 2006

La professionnalisation des armées s'est traduite, depuis son annonce en 1996, par des réformes d'une ampleur considérable qui ont mis en évidence la nécessité de revaloriser de manière importante la condition militaire et de donner aux armées les moyens de répondre aux enjeux d'attractivité, de fidélisation et d'insertion des militaires professionnels dans la société moderne.

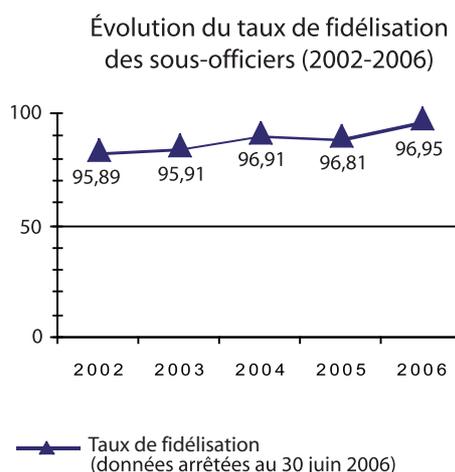
L'accompagnement de ces réformes a nécessité la mise en place d'un dispositif novateur, adapté aux objectifs de politique des ressources humaines dans le contexte d'un marché du travail concurrentiel.

Ainsi, trois plans pluriannuels ont été mis en œuvre progressivement depuis 2002 : le plan d'amélioration de la condition militaire (PACM), le fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP) et le plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE) et ses mesures associées.

Le **PACM** a été initié en 2002 - sans être financé dans le cadre de la précédente législature - afin de conforter le positionnement social des militaires au sein de la communauté nationale. Le PACM, confirmé dans la LPM 2003-2008, se décompose en trois volets : un volet « compensation des sujétions », un volet « financement de l'exercice du temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires » et un volet « environnement social des militaires ».

La loi de programmation militaire 2003-2008 a institué le **FCP** pour soutenir l'attractivité du métier militaire et pour se donner les moyens de fidéliser le personnel militaire détenteur de compétences particulières.

Enfin, le **PAGRE** définit des mesures de renforcement de la gendarmerie afin de répondre aux objectifs de la LOPSI. Il constitue le pendant de la réforme des « corps et carrières » de la police nationale. Il est accompagné de « mesures associées » pour l'ensemble du personnel militaire, portant sur des améliorations du parcours indiciaire des sous-officiers et des caporaux-chefs ainsi que sur la valorisation des hauts potentiels pour les colonels. L'ensemble de ces mesures a contribué à une amélioration de la fidélisation des sous-officiers, ainsi que l'illustre le tableau ci-après.



Un bilan détaillé de ces trois volets est présenté ci-après.

L'achèvement de la professionnalisation, après un premier train de mesures ciblées sur les exigences immédiates d'attractivité et de fidélisation, doit être complété par une adaptation des déroulements de carrière des militaires. Ce chantier nécessaire et complexe a été lancé en 2003. Il a conduit à l'adoption d'un nouveau statut général des militaires en 2005 et se poursuit avec la refonte des statuts particuliers. Cette démarche de modernisation du cadre de gestion est indissociable d'une révision de l'architecture des rémunérations des militaires, tant du point de vue indiciaire qu'indemnitaires. Les évolutions de la nouvelle grille indiciaire viseront à combler le décalage existant avec les autres corps de la fonction publique, tout en autorisant une souplesse de gestion plus grande dans le cadre de la LOLF. Les évolutions des rémunérations devront être coordonnées avec la mise en œuvre progressive des nouveaux cadres de la gestion.

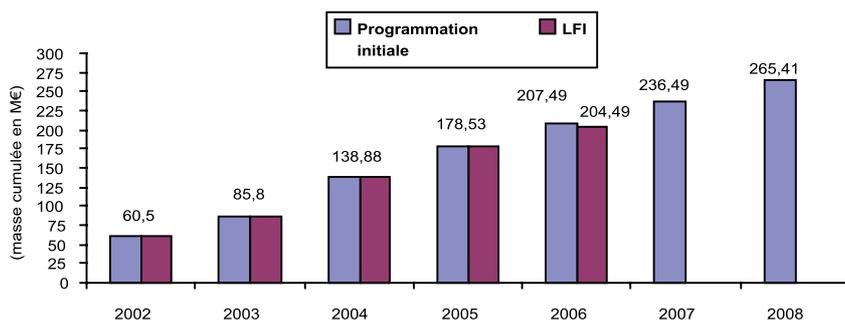
BILAN DÉTAILLÉ 2002-2006 DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS

Le plan d'amélioration de la condition militaire (PACM)

Initié début 2002 et financé au titre de la Loi de Finances Rectificative n° 2002-1050 du 6 août 2002, ce plan comporte trois volets :

Volet indemnitaires

En 2008, terme de la mise en œuvre du plan, le montant des mesures indemnitaires atteindra 265,41 M€ :

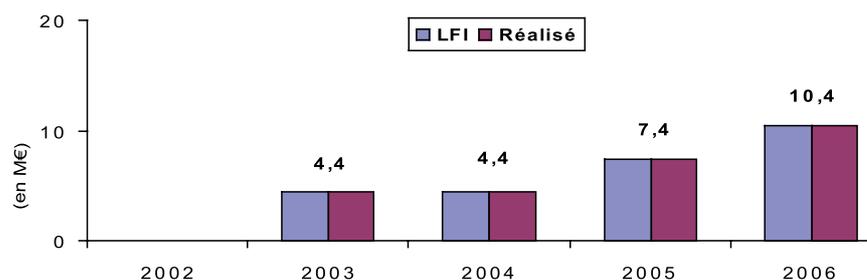


Les mesures particulières destinées à une meilleure reconnaissance des qualifications et à l'amélioration des compensations des sujétions liées à l'intensité de l'activité opérationnelle sont intégralement mises en œuvre depuis 2005. La réduction de crédits enregistrée pour l'annuité 2006 par rapport à la programmation, résulte d'un ajustement des besoins opéré après l'exécution des quatre premières annuités du plan.

Les années 2007 et 2008 ne sont plus concernées que par la seule poursuite de la revalorisation de l'ICM, pour atteindre les taux objectifs de 35 % à Paris et 23 % en province.

Volet social

Le volet social (estimé à 12,4 M€ en 2008) porte sur quatre domaines : la prise en compte de la mobilité, les aides relatives au logement et à la vie familiale, le soutien des structures sociales (établissements sociaux, centres de vacances de jeunes) et l'amélioration des aides à l'éducation.



Nota : aucun crédit n'a été demandé pour l'annuité 2002, compte tenu de l'importance de la première annuité du volet indemnitaire.

Temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires (TAOPC)

Le volet relatif au TAOPC est évalué à un montant moyen annuel de 250 M€ depuis 2002. Il permet aux militaires de bénéficier de 15 jours de congés supplémentaires, 7 jours de congés réels et 8 jours indemnisés pour tous les militaires, à l'exception du personnel opérationnel de la gendarmerie et du service de santé qui bénéficient d'une indemnisation de 15 jours.

Le fonds de consolidation de la professionnalisation (FCP)

Destiné à la consolidation des effectifs fixés par la LPM, l'usage des crédits du FCP est plus particulièrement consacré à l'attractivité et la fidélisation des militaires servant dans certaines spécialités. Tout en étant adapté aux évolutions du marché de l'emploi, il pallie les déficits d'attractivité constatés : c'est à ce titre qu'il comporte un volet visant à réduire les difficultés importantes que rencontrent actuellement les militaires pour se loger en région parisienne.

Les mesures d'attractivité

Elles ont pour objet de pallier les difficultés conjoncturelles de recrutement dans des spécialités très recherchées ou délaissées par les candidats (télécommunications, maintenance, infirmier, contrôleur et électronicien d'aéronautique, pompiers, maîtres de chien...). 44 M€ y ont été consacrés de 2003 à 2006 et ont concerné de l'ordre de 10 000 bénéficiaires.

Les mesures de fidélisation

Certaines de ces mesures visent à valoriser les qualifications, le potentiel et les responsabilités exercées. Tel est le cas de la prime de haute technicité pour les sous-officiers de plus de 20 ans de service, dotée de 16 M€ en 2005 et de 17 M€ en 2006.

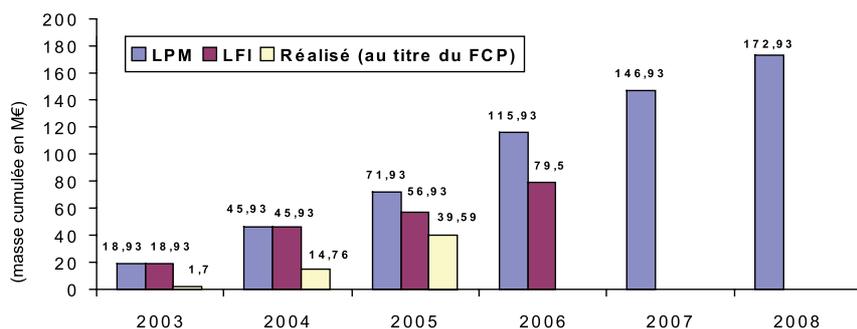
Conformément à l'objectif de fidélisation, un programme immobilier d'accueil des jeunes engagés chargés de famille, soutenu depuis 2003 par un budget annuel de 8 M€, s'est traduit par la programmation de 1 074 logements sur la période 2004 - 2008, dont 183 livrés en 2004, 76 livrés en 2005 et 358 prévus en 2006.

Les mesures spécifiques en faveur du service de santé des armées (SSA)

Destinées à limiter les départs du personnel militaire médical et paramédical du SSA, elles s'inscrivent dans le cadre de la revalorisation des carrières du SSA (« plan médecins », intégration des infirmiers des forces armées sous statut militaires infirmiers techniciens des hôpitaux des armées (MITHA)). L'annuité 2006 marque l'achèvement de ce plan et la poursuite de la mesure en faveur des infirmiers des forces.

	2004			2005			2006
	LFI (M€)	Effectifs bénéficiaires	Réalisé (M€)	LFI (M€)	Effectifs bénéficiaires	Réalisé (M€)	LFI (M€)
Plan médecins	0,71	2993	0,65	1,44	2993	1,44	2,25
Prime de nuit MITHA	0,21		0	0,21	1800	0,21	0,21
Intégration des IFA sous statut MITHA				1,4	627	1,4	2,8

Suivi des crédits du FCP



Jusqu'en 2005, l'effort portait sur les mesures d'attractivité, les annuités suivantes étant davantage consacrées à la fidélisation.

Les délais de versement de la prime d'attractivité ont généré un décalage dans la consommation de l'enveloppe 2003. En 2004, la consommation des crédits relatifs à la prime de haute technicité a débuté en novembre à la suite de la parution des textes.

Une augmentation significative de la consommation des crédits a été enregistrée en 2005. Elle s'est traduite par la mise en œuvre de plusieurs mesures, notamment l'attribution de 120 rémunérations hors échelle B, le lancement de la première annuité des revalorisations indiciaires associées au PAGRE au profit de certains sous-officiers et militaires du rang ou encore celle relative à l'intégration des infirmiers des forces sous statut MITHA.

Le domaine de l'aide au logement constitue une priorité pour les années à venir. Un effort a notamment été porté sur le relèvement du plafond de la majoration de l'indemnité pour charges militaires (indemnité destinée à compenser les effets de la mobilité sur le logement) qui n'a pas évolué depuis 1987. Sa revalorisation est prévue pour entrer en vigueur en 2006 pour un coût de 10 M€.

Il est prévu de mettre en place une nouvelle indemnité forfaitaire de congé au profit des militaires en 2006, dans le cadre de la réforme des rémunérations à l'étranger.

Le plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE) et les mesures associées

Annoncé en juillet 2004, ce plan vise à accompagner la mise en place de 1 000 communautés de brigades par une simplification de la chaîne de commandement, à éviter un décalage avec la réforme des « corps et carrières » de la police nationale et à mieux positionner les militaires de la gendarmerie vis-à-vis de leurs interlocuteurs civils et militaires.

Des mesures associées à ce plan concernent la gendarmerie, ainsi que toutes les armées, et visent à améliorer la gestion des fins de carrière en :

- valorisant les cursus des hauts potentiels par un élargissement progressif de l'accès des colonels à la rémunération hors échelle B (360 postes supplémentaires en 2007, à l'issue d'une montée en puissance sur 3 ans) ;
- revalorisant les indices terminaux des majors, de certains sous-officiers et des caporaux chefs (de plus de 22 ans de service classés à l'échelle de solde n°4).

Le PAGRE et les mesures associées doivent être mis en œuvre jusqu'en 2012. Ils sont respectivement financés sur crédits LOPSI jusqu'en 2007 et sur crédits FCP jusqu'en 2008.

Suivi des crédits du PAGRE et des mesures associées

	2005	2005	2006
	LFI (en M€)	Réalisé (en M€)	LFI (en M€)
PAGRE et mesures associées	20,6 7,63	20,6 4,23	36,0 10,33

LA RÉNOVATION DES STATUTS CIVILS ET MILITAIRES

La révision du statut général des militaires

Comme s'y était engagé le ministre de la défense en 2003, le statut général des militaires qui datait de 1972 a été révisé afin de prendre en compte à la fois l'évolution de la société et la professionnalisation des armées.

Après une large consultation des instances militaires de concertation, à l'issue d'un débat parlementaire riche et consensuel, le projet de loi a été adopté par le Parlement le 15 mars 2005.

La loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires est entrée en vigueur le 1er juillet 2005.

Tout en réaffirmant les grands principes qui fondent l'état militaire, le nouveau statut général réalise des avancées importantes.

Ainsi, il offre une meilleure protection aux militaires en opération, rendant les règles relatives à l'imputabilité au service plus protectrices et mieux adaptées aux conditions effectives d'emploi de la force. Il adapte la responsabilité pénale des militaires utilisant la force, en tenant compte des conditions dans lesquelles ils accomplissent leur mission à l'extérieur du territoire national. Le texte rappelle en outre les règles relatives à la protection juridique des militaires et étend à l'ensemble des familles de militaires la protection de l'État.

S'agissant des droits civils et politiques, les restrictions indispensables qui garantissent la neutralité politique et syndicale des armées sont réaffirmées.

Afin d'analyser la situation de la condition militaire et de proposer les adaptations nécessaires pour assurer la cohésion sociale et le respect des équilibres entre les contraintes et exigences de la vie dans les forces armées, un haut comité d'évaluation de la condition militaire a été instauré.

Concernant les règles de gestion, le traitement des militaires de carrière et des militaires servant en vertu d'un contrat tend à s'harmoniser et de nombreuses dispositions sont introduites ou améliorées, comme l'élargissement des conditions de recrutement des spécialistes de haut niveau ou la possibilité de prendre en compte, dans leur rémunération, la qualité des services rendus par les militaires.

La mobilité dans l'intérêt du service auprès d'une administration de l'État, d'un établissement public, d'une organisation internationale, d'une entreprise ou d'une association est facilitée.

A travers la définition de limites d'âge plus rationnelles, le nouveau statut s'attache également à concilier la nécessité de jeunesse des forces armées avec celle de l'allongement de la durée de vie active induite par la réforme des retraites. Le dispositif d'accompagnement du retour à la vie civile est amélioré et rendu plus cohérent. Il permet l'accès par détachement aux fonctions publiques.

Afin que cette nouvelle loi prenne tous ses effets, la publication de nombreux décrets, certains de portée générale et d'autres portant statuts particuliers des militaires, est nécessaire.

Ainsi, 34 décrets d'application de portée générale dans des domaines aussi divers que la notation, la reconversion, le soutien médical et social, la discipline générale dans les armées, les récompenses, les recours, la concertation ou les positions statutaires des militaires devraient être publiés avant la fin 2007. En août 2006, 17 de ces décrets étaient déjà publiés.

Pour compléter ce dispositif réglementaire, une quarantaine de décrets portant statut particulier des corps militaires sont en cours d'élaboration. Datant d'une trentaine d'années, les statuts particuliers seront profondément rénovés afin de répondre à l'objectif de modernisation de la gestion des ressources humaines du personnel militaire au regard des besoins de l'armée professionnelle.

La rénovation des filières professionnelles du personnel civil

Le ministère de la défense s'est résolument engagé dans la démarche de fusion des corps, inscrite dans la réforme de l'Etat, afin de rendre la gestion des ressources humaines plus efficiente et d'offrir au personnel civil des perspectives de carrière plus fluides, plus simples et plus lisibles. Cette démarche, qui concerne l'ensemble des corps civils de la filière technique, paramédicale et administrative, est engagée en concertation avec les organisations syndicales et les employeurs.

A terme, l'objectif pour le ministère de la défense et ses établissements publics administratifs sous tutelle est de ne plus compter que 27 corps sur les 58 existant initialement.

En 2006, 6 décrets portant fusion des corps ont été publiés au journal officiel ou sont dans le circuit interministériel.

S'agissant de la filière paramédicale, la fusion au sein du corps des techniciens paramédicaux civils (TPC) du ministère de la défense, des techniciens paramédicaux du service de santé des armées, de l'Institution nationale des invalides (INI) et des préparateurs en pharmacie civils du service de santé est achevée depuis le 4 août 2006.

L'intégration des contrôleurs des transmissions dans le corps des techniciens du ministère de la défense (TMD) est en phase d'achèvement. En effet, le décret de fusion est dans le circuit de recueil des contreseings interministériels.

En ce qui concerne la catégorie A de la filière administrative, le projet de création du corps des attachés d'administration du ministère de la défense prévoit de fusionner en un seul corps les attachés d'administration centrale du ministère, le corps administratif supérieur, les délégués principaux et délégués ainsi que les secrétaires généraux de l'office national des anciens combattants (ONAC). Par ailleurs, il prévoit de réorganiser la carrière en deux grades et d'améliorer l'échelonnement indiciaire du premier grade. Ce projet de décret est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

La vocation de ce nouveau corps est de devenir le vivier privilégié du nouvel emploi de directeur des services administratifs du ministère de la défense. Ce statut d'emploi actuellement en cours de discussion interministérielle, prévoit de fusionner les statuts d'emplois de "chefs des services déconcentrés" et de conseiller pour les affaires administratives du ministère de la défense.

Par ailleurs, le ministère de la défense s'inscrit dans le cadre de la réforme de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat actuellement menée par les services de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Cette réforme devrait conduire à la création d'un statut commun des adjoints administratifs des administrations de l'Etat destiné à remplacer les corps communs d'agents administratifs, d'adjoints administratifs et pour partie celui des agents des services techniques (AST) exerçant des fonctions administratives. Le ministère de la défense a proposé d'intégrer dans le projet de statut commun élaboré par la DGAFP des dispositions destinées à permettre la fusion au sein d'un corps unique d'adjoints du ministère de la défense, des agents, adjoints et AST du ministère de la défense, de l'INI et de l'ONAC.

S'agissant de la filière technique, le ministère de la défense a proposé la fusion au sein du corps des agents techniques du ministère de la défense (ATMD), des corps techniques de catégorie C du ministère et de ses établissements publics sous tutelle (INI, ONAC, CNMSS). Ce nouveau corps structuré en quatre grades intégrera les dispositions communes prévues dans le projet de décret du nouveau corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat.

La commission des statuts du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat examinera en septembre prochain l'ensemble de ces projets de décrets.

En outre, le ministère de la défense envisage de fusionner ses corps d'aides soignants et d'agents des services hospitaliers qualifiés avec les corps homologues de l'INI et de l'ONAC. Les projets de textes relatifs à ces fusions sont en cours de discussion interministérielle.

L'AMÉLIORATION DES OUTILS DE PILOTAGE

Dans le cadre des orientations fixées par le comité interministériel pour la réforme de l'Etat (CIRE) et afin de moderniser sa gestion des ressources humaines, le ministère de la défense s'est résolument engagé dans le développement d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC). Les travaux conduits jusqu'en 2004 ont permis d'améliorer la connaissance, au niveau ministériel, de la ressource humaine en termes d'emplois et de compétences. Ils ont également permis de mesurer la grande diversité des approches "métiers" conduites par les armées et services depuis de nombreuses années. La démarche ministérielle consiste donc à fédérer et à coordonner les différents concepts développés par les gestionnaires.

La réalisation du référentiel des emplois de la Défense (REDEF), qui sera finalisé à la fin de l'année 2006 et le développement des systèmes d'information constituent des étapes majeures de ce processus.

Etabli en cohérence avec le répertoire interministériel des métiers de l'Etat et les différents référentiels développés par les armées et services, le REDEF constituera un élément de définition de la politique générale ministérielle des ressources humaines. Riche de plus de 450 emplois-types Défense décrits en termes de finalités, d'activités et de compétences, il contribuera à la modernisation de l'Etat par une amélioration significative de la lisibilité des emplois du ministère, à l'optimisation du dialogue de gestion interministériel et ministériel, ainsi qu'aux échanges entre programmes.

La mise en place d'un entrepôt de données décisionnelles pour les ressources humaines viendra, dès 2007, soutenir cette démarche. Alimenté à partir des données issues des applications de gestion des ressources humaines et de paie des différents employeurs, il permettra de disposer d'une vision globale des effectifs et des emplois grâce à l'utilisation de la norme commune instituée par le REDEF. Il proposera également toutes les fonctionnalités nécessaires au pilotage du domaine des ressources humaines (tableaux de bord, analyse, statistiques, simulation, projection...).

Le développement ou l'évolution des systèmes d'information dédiés à la gestion du personnel militaire (CONCERTO pour l'armée de terre, ORCHESTRA pour l'armée de l'air, SIARH pour la marine, AGHOR@ pour la gendarmerie, CHORUS pour la DGA), et le déploiement en 2007 du nouveau système ALLIANCE, outil d'administration, de gestion, de décompte et de paie de l'ensemble du personnel civil du ministère, permettront de répondre aux nouveaux défis RH. La modernité de ces produits, la fiabilité et l'exhaustivité des données ainsi que l'homogénéisation des règles de travail qu'ils induisent contribueront à un allègement significatif des tâches de gestion et à une grande amélioration du service offert aux gestionnaires et aux administrés.

Chapitre 10

TITRE 4

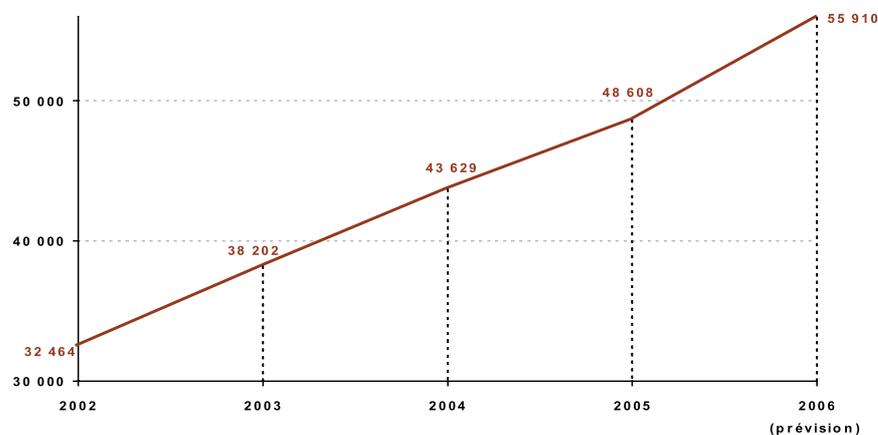
RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**MOBILISER LA RÉSERVE,
COMPOSANTE INDISPENSABLE
ET RECONNUE DE L'ARMÉE
PROFESSIONNELLE**

La volonté gouvernementale de renforcement du dispositif en faveur de la réserve s'est concrétisée avec la publication de la loi n°2006-449 du 18 avril 2006 modifiant la loi réserve du 22 octobre 1999.

LE DOUBLEMENT DES EFFECTIFS

Évolution des effectifs de la réserve

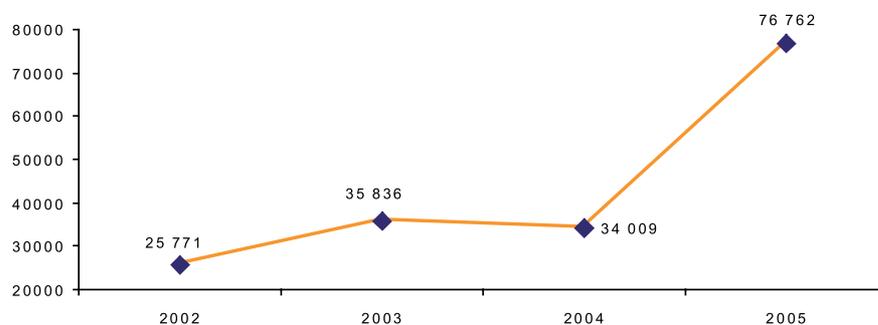


La cible en effectifs a été ajustée à hauteur de 68 530 réservistes opérationnels en 2008, pour une durée d'activité moyenne de 27 jours par an. Cela représente une croissance annuelle de l'ordre de 6 000 réservistes et de deux jours d'activités supplémentaires.

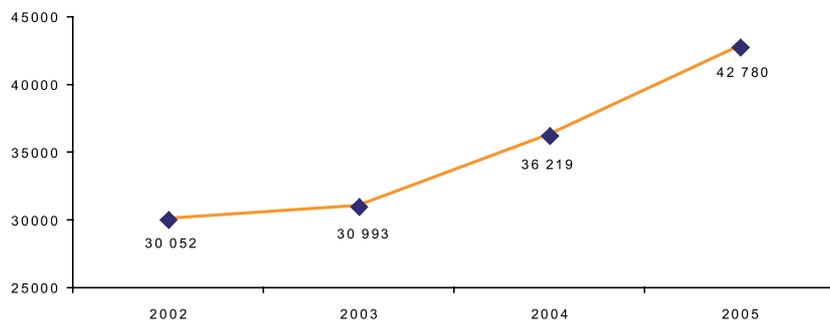
Pour 2005, la cible de 50 105 réservistes opérationnels a été atteinte à hauteur de 97 %, avec une durée moyenne annuelle d'activité de 20,2 jours, soit une augmentation de 1 journée par rapport à 2004. Pour 2006, l'objectif est d'atteindre 55 910 réservistes avec un taux d'activité de 22 jours par an et par réserviste.

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Effectifs réalisés	32 464	38 202	43 629	48 608	-	-	-
Effectifs prévus	32 464	38 202	44 270	50 105	55 910	62 220	68 530
Taux d'activité réalisé	18	17,8	19,05	20,2	-	-	-
Taux d'activité prévu	18	18	19	21	22	25	27
Budget RCS (M€)	49	67	81	93	108	123	-

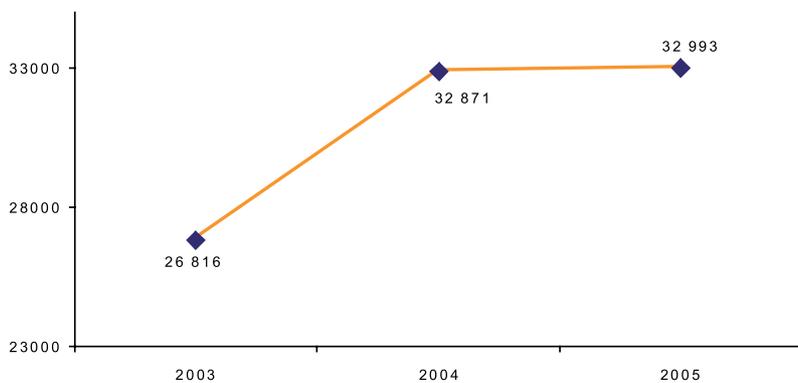
Progression du nombre de jours d'activité sous ESR consacrés à la formation entre 2002 et 2005



Progression du nombre de jours d'activité sous ESR consacrés au Parcours Citoyen (JAPD) de 2002 à 2005



Activité des réservistes opérationnels en "OPEX" (en nombre de journées) de 2003 à 2005 :



Ces chiffres montrent que les réservistes occupent une place de plus en plus importante dans les missions confiées aux armées. Le nombre global de journées soldées effectuées par les réservistes sous ESR est ainsi passé de 595 500 en 2002 à 997 000 en 2005, dont 33 000 consacrées aux opérations extérieures, 42 800 à l'encadrement des JAPD et 76 800 à la formation.

Pour le seul premier semestre 2006, 600 réservistes de la gendarmerie nationale ont été engagés dans les opérations de sécurisation du parcours du Tour de France, tandis que 560 autres réservistes des trois armées ont participé à la mise en œuvre du plan Vigipirate.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ AVEC LES ENTREPRISES

Les conventions "réserves"

L'année 2005 a permis de concrétiser les actions menées auprès des entreprises par la signature de 24 conventions « réserve », ce qui porte à 27 le nombre de conventions conclues au 31 décembre 2005. Ces entreprises ont bénéficié de l'attribution, par arrêté ministériel, du label « partenaire de la défense nationale », valorisant ainsi le tissu économique français à travers de grandes entreprises publiques et privées, des PME, des collectivités territoriales et des chambres de commerce et d'industrie. Par ces conventions, ces employeurs de réservistes s'engagent à faciliter l'accès de leur personnel à la réserve opérationnelle, notamment en accordant des autorisations d'absence.

Le crédit d'impôt en faveur des employeurs

Non prévu par la LPM, un crédit d'impôt a été instauré par la loi de finances rectificative de décembre 2005 afin de reconnaître l'effort consenti par les employeurs du secteur privé qui acceptent de libérer leurs salariés réservistes opérationnels sur leur temps de travail tout en maintenant leur niveau de salaire.

Ce crédit d'impôt, plafonné à 30 000 € par entreprise, est égal à 25% de la différence entre le montant du salaire brut journalier du réserviste (dans la limite de 200 €), versé par l'employeur lors des périodes de réserve effectuées hors congés, et la rémunération brute journalière perçue au titre de ces périodes de réserve.

Le coût de cette mesure à caractère incitatif est évalué par le ministère de la défense à environ 1 M€ en 2006 et pourrait atteindre 2 à 3 M€ par an les années suivantes.

L'emploi de salariés d'entreprises en qualité de réservistes

La loi du 18 avril 2006 autorise l'emploi de salariés d'entreprise en qualité de réservistes notamment en vue de renforcer les capacités des armées en opérations extérieures.

Ce dispositif permet à des salariés d'entreprises de servir dans la réserve, sur la base du volontariat et dans le cadre d'un engagement, pour participer au soutien des forces armées ou pour accompagner des opérations d'exportation relevant du domaine de la défense.

L'emploi de réservistes salariés d'entreprises vise notamment à améliorer les conditions de soutien des forces et à procurer une meilleure couverture sociale et juridique aux salariés qui œuvraient jusqu'alors sous statut civil.

Une meilleure prise en compte de la formation des réservistes

Afin de faciliter l'adaptation à l'emploi des volontaires issus du milieu civil sans formation militaire préalable, un programme de formation militaire initiale dans la réserve (FMIR) a été mis en place et a permis de former 8 715 jeunes civils au cours de la période 2003-2005. En progression constante depuis 2003, les moyens consacrés à la FMIR ont été doublés en 2006 par rapport à l'exercice précédent et portés à 6 M€.

TITRE 5
RAPPORT
D'EXÉCUTION 2006
DE LA LOI DE
PROGRAMMATION
MILITAIRE
2003-2008

**MODERNISER LA DÉFENSE,
FER DE LANCE DE LA RÉFORME
DE L'ÉTAT**

Depuis 2002, le ministère de la défense s'est profondément transformé pour s'adapter à un contexte géopolitique et stratégique mouvant. Il a par ailleurs joué un rôle déterminant dans la réforme de l'Etat.

La nécessité de poursuivre la modernisation des forces reste cependant d'actualité. L'intensification des activités opérationnelles résultant de l'accroissement des menaces et des risques, la multiplication des engagements au service de la communauté internationale, l'implication toujours croissante des armées, de la gendarmerie et de la délégation générale pour l'armement dans les institutions de l'Europe de la défense, commandent la poursuite résolue de la transformation des forces, en développant simultanément la performance opérationnelle et la performance administrative.

C'est l'objectif de la stratégie ministérielle de réforme (SMR) mise en œuvre depuis 2002. Elle s'appuie sur trois priorités cohérentes avec de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) : la clarification des responsabilités, la mutualisation des soutiens et la diversification des modes de gestion.

LA CLARIFICATION DES RESPONSABILITÉS

La clarification des responsabilités au sein du ministère contribue au premier chef à l'efficacité des structures et des organisations. Elle constitue une réforme profonde et essentielle à la démarche de rationalisation.

Les réformes d'organisation comportent principalement trois volets :

- la réforme des attributions du ministre de la défense (décret du 19 mai 2005 abrogeant le décret du 10 juillet 1962) et celle des attributions des collaborateurs de premier rang du ministre de la défense (décret du 21 mai 2005 abrogeant celui du 8 février 1982). Ces décrets réaffirment la priorité de la dimension opérationnelle du ministère. Le chef d'état-major des armées (CEMA) a désormais autorité sur les chefs d'état-major d'armée, ces derniers ayant la responsabilité de la cohérence organique de leur armée, dans le respect des orientations et des priorités fixées par le CEMA.
- la réforme de la délégation générale pour l'armement (DGA) : la DGA exerce d'importantes responsabilités dans la conduite de grands projets, dans le domaine de la recherche et de la technologie ainsi que dans l'expertise technique, les essais et les évaluations d'équipements de plus en plus complexes. La réforme de la DGA a été engagée début 2004 dans le but de la conforter dans ses deux principales missions : la conduite des programmes d'armement et la préparation de l'avenir.
- la réorganisation du commandement territorial de la gendarmerie et le redéploiement de ses implantations : les décrets du 24 mars 2005 ont permis de clarifier les responsabilités et de simplifier les structures. Ainsi a été créé pour chaque région administrative un échelon disposant d'attributions particulières en matière de coordination de l'action des unités de gendarmerie départementale et d'emploi des forces de gendarmerie mobile ; ceci permet à la gendarmerie de disposer d'une organisation mieux adaptée à ses missions de renseignement, de police judiciaire, de sécurité et de paix publiques, civiles et militaires et d'afficher vis-à-vis de ses partenaires une organisation plus lisible. Parallèlement, en métropole, un redéploiement des forces de gendarmerie et de police a été opéré entre 2003 et 2005. Cette opération a visé à répartir les zones de compétence, de manière plus rationnelle et cohérente avec les évolutions démographiques.

LA MUTUALISATION ET L'INTERARMISATION DES SOUTIENS

Plusieurs réformes d'ampleur ayant pour but de rationaliser et d'optimiser les structures et procédures de soutien ont été conduites – ou sont en cours de finalisation :

- la création d'un service unique d'infrastructure de la défense (SID) ;
- la création du service historique de la défense (SHD) ;
- la rationalisation des systèmes d'information ;
- la globalisation et rationalisation de l'approvisionnement en vivres des armées en métropole (Économat des armées) ;
- l'interarmisation de la formation initiale des commissaires des trois armées ;
- la mutualisation de capacités au niveau européen (formation des pilotes de chasse).

LA DIVERSIFICATION DES MODES DE GESTION

Le montant des prestations assurées annuellement par des opérateurs extérieurs à la défense s'est régulièrement accru pour atteindre aujourd'hui plus de 800 M€ par an. Ces opérations peuvent prendre les formes les plus diverses, de la location au contrat de partenariat en passant par l'externalisation et le crédit-bail. Ces modes de financement alternatifs à une acquisition patrimoniale permettent d'affecter au cœur des métiers de la défense les personnels autrefois en charge de ces activités, et de rechercher une meilleure qualité de service en faisant appel aux compétences de professionnels.

Les actions engagées ou en projet ont été réparties entre les programmes LOLF du ministère. 80 % d'entre elles portent sur les programmes « Préparation des forces » et « Soutien de la politique de défense » qui représentent 52% des crédits. Cette répartition par programme permet de renforcer l'articulation entre la LOLF et la SMR et de sensibiliser les responsables de programme aux actions menées.

La SMR est désormais complétée par les audits de modernisation lancés avec le soutien du ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Depuis le lancement de ces audits, la SMR intègre les recommandations qui en résultent.

Chapitre 11

TITRE 5

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**CLARIFIER
LES RESPONSABILITÉS**

RELEVER LE DÉFI OPÉRATIONNEL ET CAPACITAIRE : LA RÉFORME DE L'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES (EMA)

Les décrets des 19 et 21 mai 2005 fixent une nouvelle répartition des responsabilités

Démarrée avec la professionnalisation, la réforme des armées a connu en 2005 une étape importante avec les nouveaux décrets fixant les attributions du ministre et de ses collaborateurs de premier rang.

En effet, l'expérience des années 1990/2005 avait démontré la nécessité d'une meilleure cohérence interarmées, tant pour la préparation des forces que pour leur équipement. L'approche capacitaire doit donc désormais sous-tendre tous les arbitrages et décisions liées aux investissements.

Le décret du 19 mai 2005 relatif aux attributions du ministre fixe ainsi une nouvelle répartition des responsabilités entre les subordonnés du ministre de la défense.

Le chef d'état-major des armées (CEMA) assiste directement le ministre pour l'exercice de ses attributions relatives aux forces, en matière d'organisation générale, de choix capacitaires pour les équipements, et de préparation et d'emploi. Le ministre est par ailleurs assisté pour la réalisation des équipements des forces, la politique industrielle et la recherche par le délégué général pour l'armement (DGA), et pour l'administration générale du ministère, notamment financière, juridique, patrimoniale et sociale, par le secrétaire général pour l'administration (SGA).

Par ailleurs, le décret du 21 mai 2005 relatif aux attributions des chefs d'état-major, qui abroge des dispositions datant de 1982, remplace d'une part les préoccupations opérationnelles au cœur du processus décisionnel et précise d'autre part le rôle des chefs d'état-major.

Le CEMA est le conseiller militaire du gouvernement, commandant des forces et responsable de la conduite des opérations. Ses responsabilités sont en outre étendues à l'ensemble des fonctions concourant à l'équipement, la préparation et l'emploi des forces. Dans ces domaines, les chefs d'état-major d'armées lui sont désormais subordonnés. Chaque chef d'état-major conserve des responsabilités de gestion propres et apporte au CEMA, au sein du comité militaire des chefs d'état-major que celui-ci préside, son conseil pour toutes les décisions relevant désormais de sa responsabilité.

Choix capacitaire et cohérence organique délimitent les périmètres de responsabilité des chefs d'état-major

La création en 2004 du conseil des systèmes de forces (CSF) permet au CEMA de disposer d'un avis collégial de tous les acteurs concernés, pour les arbitrages capacitaires qu'il prend ou soumet au Ministre. Ces arbitrages peuvent être préalables au lancement des opérations d'armement, ou nécessaires dans le cadre de leur réalisation.

Les décrets de 2005 font en outre du CEMA, le seul responsable devant le ministre des choix et de la cohérence capacitaires des armées, qui comprennent la définition du format et de l'organisation des forces, l'acquisition et l'entretien des capacités militaires, l'élaboration de la doctrine d'emploi interarmées, et l'orientation de la politique des ressources humaines. Cette responsabilité se traduit en termes budgétaires par la conduite d'ensemble du programme budgétaire 178 (« Préparation et emploi des forces ») et 146 (« Équipement des forces »), ce dernier avec le délégué général pour l'armement.

Les chefs d'état-major sont quant à eux pleinement responsables de la cohérence organique de leurs armées respectives, notamment en matière de gestion, de formation, d'entraînement, de moral, de discipline du personnel et de maintien en condition opérationnelle du matériel. Leurs majors généraux sont, pour ces domaines, gestionnaires de budgets opérationnels de programme (BOP) du programme 178.

La subsidiarité, la transparence et la collégialité arbitrée sont les règles instaurées dans les relations des chefs d'état-major avec le CEMA.

Organisation de l'état-major des armées

L'état-major des armées (EMA) est, sous les ordres du major général des armées (MGA), l'organe de commandement du CEMA.

Une division spécialisée de l'EMA assiste le CEMA pour la participation aux études prospectives et stratégiques au sein du ministère. Elle constitue également la structure de pilotage chargée de coordonner les actions des quatre grands subordonnés du CEMA décrits ci-après.

Délégué du CEMA depuis 2005 pour l'exercice partagé avec le DGA de la responsabilité du programme budgétaire 146 (« Équipement des forces »), un sous-chef (« Plans ») et deux divisions de l'EMA, renforcées par des éléments experts issus des états-majors d'armées, assistent le CEMA pour la définition du format des forces, la planification, la programmation, les choix capacitaires et les propositions d'arbitrages financiers.

Un nouveau sous-chef (« Organisation ») et deux nouvelles divisions de l'EMA assistent depuis 2005 le CEMA pour l'exercice de ses nouvelles responsabilités en matière d'organisation générale des armées, de commandement organique des organismes interarmées et d'établissement de la politique des ressources humaines.

Responsable de la conduite des opérations y compris depuis 2005 dans le domaine budgétaire, un sous-chef (« Opérations ») et trois divisions de l'EMA assistent le CEMA pour la préparation et l'emploi des forces.

Ils contribuent également en amont et avec le soutien du nouveau centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations créé en 2005, à l'établissement de la doctrine et à la conduite de l'entraînement interarmées.

Un quatrième sous-chef (« Relations internationales »), et trois divisions de l'EMA, assistent le CEMA dans l'exercice de ses responsabilités en matière de conduite des relations internationales militaires et de direction des missions militaires à l'étranger. Ce sous-chef reçoit à cet effet la responsabilité d'une partie du programme budgétaire 144 (« Environnement et prospective de l'action de défense ») dont la conduite d'ensemble revient au DAS.

L'inspecteur des forces en opérations et de la défense du territoire (IFODT) inspecte enfin, pour le compte du CEMA, les différents éléments placés sous l'autorité de celui-ci.

Le CEMA reçoit au terme des décrets de 2005 de nouvelles responsabilités particulières

Le CEMA propose au gouvernement les nominations d'officiers et d'officiers généraux pour les commandements des forces et les emplois au sein des missions à l'étranger. Avec l'appui des conseils supérieurs interarmées et d'armée, le CEMA fait au ministre les propositions relatives à l'avancement et au choix des officiers généraux des armées, des directions et services.

Dans le cadre de ses nouvelles responsabilités, le CEMA dispose de la direction du renseignement militaire (DRM), qui recherche et exploite le renseignement d'intérêt militaire, et depuis 2005 de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI), qui coordonne la mise en œuvre de ces systèmes pour les armées.

La réforme soutenue par les décrets de 2005 va se poursuivre

Réforme fondatrice, sa mise en œuvre va se poursuivre dans un esprit de simplification et de clarification. Toutes les conséquences du nouveau partage de tâches entre l'EMA et les états-majors d'armées seront exploitées.

L'organisation de chaque armée est en cours de transformation afin de mieux prendre en compte ces évolutions. Le plan stratégique des armées (PSA) édité en 2006 par cette structure donne pour trois années les orientations et les objectifs du CEMA pour l'action de l'EMA et

des armées, directions et services. Des contrats opérationnels formalisent de façon précise et détaillée les capacités attendues des armées, directions et services. Le plan annuel de performance (PAP), annexé au projet de loi de finances depuis 2006, fixe les objectifs associés à l'exercice budgétaire à venir pour chaque organisme.

LA RÉORGANISATION DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE POUR L'ARMEMENT (DGA)

La réforme engagée en 1996 avait permis à la DGA d'accompagner l'évolution des armées, en se repositionnant sur ses activités étatiques de préparation de l'avenir, d'architecture et de maîtrise d'ouvrage des programmes d'armement qui constituent son cœur de métier.

La modernisation de la DGA s'est poursuivie en 2004 - 2005 avec une nouvelle évolution de son organisation, entérinée par le ministre de la défense après la remise des conclusions d'une mission sur le déroulement des programmes d'armement, composée de représentants des états-majors, du contrôle général des armées (CGA), du secrétariat général pour l'administration (SGA) et de la DGA.

De l'audit à la réforme

Pour la DGA, figuraient notamment au titre des constats émis par cette mission le nécessaire renforcement de sa compétence technique, le besoin d'une meilleure maîtrise des interfaces entre programmes et la prise en compte plus explicite de préoccupations à caractère de politique industrielle.

S'agissant des états-majors, une amélioration de la qualité de l'expression du besoin, notamment au niveau des grandes capacités opérationnelles à mettre en œuvre pour satisfaire aux missions prévues dans le cadre du modèle d'armée 2015, était jugée nécessaire.

Sur la base de ces constats, plusieurs propositions concrètes à la fois au plan organisationnel (création du conseil des systèmes de forces – CSF –, création du conseil « Défense – Industrie ») et stratégique (schéma directeur des compétences techniques de la DGA, ces dernières étant clairement identifiées comme relevant du patrimoine commun du ministère de la défense) ont été formulées.

Le ministre de la défense a souhaité mettre en œuvre rapidement les pistes d'amélioration retenues et engager une réforme en profondeur de la DGA.

Début 2004, elle a confié au délégué général pour l'armement les missions suivantes :

- identifier plus clairement les responsabilités de chacun dans la conduite des programmes, en contribuant activement à la mise en place du conseil des systèmes de forces, en engageant des expériences de contractualisation avec les états-majors et en constituant des équipes de programmes véritablement intégrées ;
- se doter des moyens d'assurer une maîtrise d'ouvrage forte, en renforçant les compétences techniques de la DGA dans les domaines clés pour le ministère, en dynamisant la gestion des ressources humaines dans le cadre d'une contractualisation pluriannuelle des moyens avec le secrétariat général pour l'administration (SGA) et en envisageant toutes les dispositions réglementaires ou statutaires permettant d'en améliorer l'efficacité ;
- réaffirmer le rôle central de la DGA dans le développement de la base industrielle et technologique de défense nationale et européenne afin d'assurer au pays, sur le long terme, le libre accès aux capacités technologiques et industrielles nécessaires à l'équipement des armées, en mettant en œuvre une politique volontariste de préparation de l'avenir, d'accompagnement de l'industrie et d'intelligence économique.

Une nouvelle organisation au service de la performance

La réforme mise en place avec la publication des textes réglementaires le 1^{er} février 2005 s'inscrit dans le strict cadre de cette feuille de route. Elle a conduit à organiser l'ensemble des missions de la DGA autour de deux grands pôles d'activités qui correspondent à ses missions : conduite des programmes au bénéfice des forces et préparation de l'avenir en matière d'armement.

Le pôle « opérations », qui rassemble plus des deux tiers des effectifs de la DGA, est constitué des directions suivantes :

- la direction des systèmes d'armes, interlocuteur naturel des états-majors pour les programmes et opérations d'armement, dont elle assure la conduite ;
- la direction de l'expertise technique, qui a pour missions de préparer, de coordonner et de veiller à la mise en œuvre des compétences techniques requises pour assurer une maîtrise d'ouvrage forte et de s'assurer de la capacité d'expertise technique de la DGA et du ministère de la défense ;
- la direction des essais ;
- le service de la maintenance aéronautique.

LA NOUVELLE CONDUITE DES OPÉRATIONS D'ARMEMENT

Une réorganisation en profondeur

Suite aux recommandations de la mission sur la conduite des opérations d'armement (mission dirigé par le député Darrason) sollicitée par le ministre de la défense, différentes mesures relatives aux opérations d'armement ont été prises. Elles ont visé :

- à instruire collégalement les arbitrages capacitaires préalables au lancement des opérations d'armement, au sein du conseil des systèmes de forces présidé par le chef d'état-major des armées. Le délégué général pour l'armement, le secrétaire général pour l'administration et les chefs d'état-major d'armée participent également à ce conseil ;
- à se doter des moyens d'assurer une maîtrise d'ouvrage forte, en renforçant les compétences techniques de la DGA dans les domaines clés pour le ministère.

Parallèlement, le ministère a entrepris la mise à jour des instructions ministérielles relatives à la conduite des programmes d'armement.

D'importantes améliorations ont été obtenues

- En premier lieu, l'intégration entre les acteurs a été accrue, en particulier dans le cadre de l'équipe de programme intégrée impliquant le directeur et l'officier de programme ainsi que leurs collaborateurs.
- La maîtrise des risques inhérents à la conduite de projets complexes a également été renforcée. Chaque programme donne lieu à l'établissement d'un catalogue déterminant l'ensemble des risques susceptibles d'affecter significativement le déroulement du programme.
- La préparation et la mise en place du soutien logistique initial ont été améliorés : les structures de soutien des armées (SIMMAD, SSF, DCMAT) sont associées aux phases de définition des matériels et de leur système de soutien (moyens de formation, de mise en œuvre, d'entretien et de réparation associés à la mise en service opérationnel).
- Des efforts conséquents ont aussi été entrepris pour conduire une démarche d'éco-conception axée sur la gestion des problématiques transverses (par exemple, le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques), ainsi que pour mettre en œuvre une méthode d'analyse des impacts environnementaux.
- Enfin, le stade de démantèlement est désormais pris en compte afin de préparer dès aujourd'hui le démantèlement des programmes en cours de lancement ou de conception.

Un programme piloté conjointement par le CEMA et le DGA

La mise en place d'un co-pilotage à la tête du programme « Équipement des forces » de la LOLF constitue un cas unique parmi les 124 programmes du budget général de l'Etat. Cette disposition résulte de la volonté du ministre de la Défense de traiter harmonieusement la multiplicité des problématiques rencontrées dans la réalisation d'un modèle d'armées, depuis l'émergence du besoin militaire jusqu'à la livraison aux forces, tout en concourant au niveau national, ou européen dans le cadre d'une interdépendance librement consentie, au maintien des technologies et savoir-faire industriels garants de l'indépendance nationale.

Cette solution pragmatique de co-pilotage traduit la nécessité et la volonté de proposer de façon concertée les meilleures options au ministre de la défense et d'assumer conjointement l'atteinte des objectifs qui en découlent, en alliant les responsabilités particulières de chacun des acteurs :

- pour les armées, la réalisation du modèle d'armée 2015 fixé par la LPM à partir d'une analyse globale des capacités opérationnelles, traduites dans la programmation militaire dont le CEMA est responsable et mises en œuvre dans le programme « préparation et emploi des forces » ;
- pour la DGA, la maîtrise d'ouvrage, la conduite des opérations d'armement lui incombant, l'expertise technique et le maintien de la base industrielle et technologique de défense.

Le co-pilotage du programme « équipement des forces » s'effectue en liaison étroite avec d'une part les chefs d'état-major d'armée responsables de la cohérence de leur composante devant le CEMA, au vu des besoins qu'il exprime et des plans d'emploi qu'il élabore, et d'autre part le secrétaire général pour l'administration. Ce dernier apprécie les ressources financières, conduit les travaux de préparation du budget, en suit l'exécution, élabore et met en œuvre la politique générale du personnel civil et militaire du ministère.

Ce mode de fonctionnement, fondé sur la collégialité et la transparence, a depuis un an fait la preuve de son efficacité et de sa réactivité. Il permet de concilier les dimensions opérationnelles et industrielles dans la vie quotidienne des programmes d'armement. Le Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) a ainsi récemment affirmé que « la solution de co-responsabilité (...) est donc, du moins dans la structuration actuelle en programmes de la mission Défense, la seule réaliste ».

Chapitre 12

TITRE 5

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**FÉDÉRER ET INTERARMISER
LES SOUTIENS**

«Au cours de la période de programmation, il paraît opportun d'examiner des solutions innovantes qui s'appuient sur des expériences connues, tant en France qu'à l'étranger. Elles pourraient constituer à procéder à des expérimentations dans certains domaines significatifs tels que les programmes d'armement, des opérations immobilières ou l'achat de prestations voire de capacités.»
*Exposé des motifs - Loi de programmation militaire 2003-2008**

MUTUALISATION DE CAPACITÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

Dans le but de limiter les coûts de formation des pilotes de chasse, un arrangement technique a été signé le 6 juillet par les ministres de la défense français et belge. Aux termes de celui-ci, la Belgique met à la disposition de la France sa flotte d'Alpha Jet modernisés ; en contrepartie, la France prend à sa charge la formation et s'engage à former les pilotes de chasse belges sur les Alpha Jet ainsi que les pilotes de transport et les pilotes d'hélicoptères.

La création de l'école de pilotage du Luc, à laquelle ont accès les équipages français, allemand et espagnol du *Tigre* constitue une étape-clé de la mutualisation des capacités en Europe, de même que le dispositif *Salis* qui permet de pallier par des ressources d'affrètement mises en commun, les limites des capacités de transport aérien, dans l'attente de la livraison des premiers *A400M*.

LA CRÉATION DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DÉFENSE

Acteur du pilotage par le SGA de la politique d'infrastructure, le service d'infrastructure de la défense, dont le siège est à Versailles, a été créé à partir des directions centrales d'infrastructure de chaque des armées par le décret du 12 septembre 2005 sous la forme d'un service à compétence nationale rattaché au secrétaire général pour l'administration.

Le service d'infrastructure de la défense assure le soutien de l'infrastructure et du domaine immobilier de l'ensemble du ministère de la défense à l'exception de celle relevant de la gendarmerie nationale qui assure elle-même ces fonctions pour sa propre infrastructure.

Le SID comprend une direction centrale à Versailles (290 personnes) et regroupe les trois réseaux d'infrastructure existants. Il comprend 4 500 personnes.

LA RATIONALISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les modalités de pilotage des systèmes d'information d'administration et de gestion ont été définies en 2004 : l'ensemble des systèmes d'administration et de gestion fait l'objet d'un pilotage coordonné par le SGA. Depuis cette date, la commission ministérielle d'avis sur les projets a vu ses prérogatives augmentées, un schéma directeur a été entrepris et un examen des projets est désormais systématique. Afin de permettre un pilotage coordonné et évitant les redondances inutiles, l'ensemble des crédits d'investissement afférents (hors moyens spécifiques de la gendarmerie) sont regroupés depuis 2006 dans le programme "Soutien de la politique de défense", sous la responsabilité du SGA.

Cette rationalisation a entraîné deux importantes réformes de structure :

Interarmisation de l'exploitation des réseaux et des systèmes d'information communs

Il a été décidé de regrouper l'ensemble des activités d'exploitation des réseaux et des systèmes communs au sein d'une entité unique : la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI), créée par décret ministériel du 31 décembre 2003 et placée sous l'autorité du chef d'état-major des armées.

Au 1^{er} janvier 2006, les moyens de la direction de la direction centrale des télécommunications, de l'électronique et de l'informatique de l'armée de terre ont été intégrés à la DIRISI. Ceux de l'armée de l'air et de la marine lui seront transférés en 2008.

La création d'une direction générale des systèmes d'information et de communication

La direction générale des systèmes d'information et de communication (DGSIC) a été créée par décret du 2 mai 2006. La création de cette direction directement rattachée au ministre vise à garantir la cohérence d'ensemble des systèmes d'information du ministère. Elle est en charge de la définition de la politique informatique du ministère et de son suivi dans le but de garantir la cohérence d'ensemble des systèmes d'information. Elle a vocation à assurer la coordination interministérielle des dossiers informatiques.

* p.34

GLOBALISATION ET RATIONALISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN VIVRES DES ARMÉES EN MÉTROPOLE (ÉCONOMAT DES ARMÉES)

L'économat des armées a conclu des marchés cadres pour les approvisionnements en vivres et un marché de logistique auprès d'un opérateur. Ceci permet de rationaliser le dispositif d'approvisionnement en vivres par le recours à une structure opérationnelle unique et, partant, de réduire les prix ainsi que de dégager des économies de structure et de fonctionnement. Les objectifs de performances qui ont été retenus pour l'Économat des armées ont conduit à la définition de méthodes de gestion innovantes, élaborées avec les opérateurs industriels, partenaires de l'établissement public.

L'INTERARMISATION DE LA FORMATION INITIALE DES COMMISSAIRES DES TROIS ARMÉES

Les trois armées disposent chacune d'un corps d'officiers, appelés commissaires, chargés d'exercer les fonctions à caractère administratif et de diriger le service de soutien de l'homme de chaque armée.

Afin de développer l'esprit interarmées et l'interarmisation des procédures administratives, il a été retenu de mettre en place à compter de la rentrée scolaire 2006 une formation initiale commune pour les commissaires des trois armées.

LA CRÉATION DU SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Selon une tradition qui remonte au XVII^{ème} siècle, le ministère de la défense conserve ses propres archives. Cette mission a été confirmée par le décret du 3 décembre 1979 sur l'organisation des archives de France et la compétence des services d'archives publics.

Jusqu'à 2005, ces archives occupaient 500 kilomètres de rayonnages, répartis sur 25 sites entre 16 services. Le service historique de la défense (SHD), service à compétence nationale placé auprès du directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives, a été créé par décret du 17 janvier 2005.

Il regroupe les services d'archives des forces armées (terre, marine, air et gendarmerie) et le centre des archives de l'armement. Le SHD comprend deux centres, l'un situé à Vincennes et l'autre à Châtelleraut ; à terme l'ensemble des archives sera concentré sur ces deux emprises.

Cette réforme permet une rationalisation, une mutualisation des moyens et une harmonisation des outils. Elle permet également de progresser dans le domaine de la numérisation des archives afin de préserver les documents, constituer des bases de données à des fins de catalogage et d'inventaire et en assurer une plus large diffusion.

Chapitre 13

TITRE 5

RAPPORT D'EXÉCUTION 2006 DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2003-2008

**INNOVER
EN MODERNISANT
LES MODES DE GESTION**

LES MODES DE FINANCEMENT INNOVANTS

Le rapport annexé à la loi de programmation militaire du 27 janvier 2003 prévoit le recours à des modes de financements alternatifs à une acquisition patrimoniale afin de mieux répondre aux besoins opérationnels ou fonctionnels des armées et comportant des aspects d'optimisation financière ; il estime « opportun d'examiner des solutions innovantes qui s'appuient sur des expériences connues, tant en France qu'à l'étranger. Elles pourraient consister à procéder à des expérimentations dans certains domaines significatifs tels que les programmes d'armement, des opérations immobilières ou l'achat de prestations voire de capacités ».

Les avantages attendus des modes de financement innovants peuvent résulter de :

- l'expression du besoin en termes de mission et non de spécification d'un matériel donné, qui permet de mieux fonder la décision d'investissement ;
- la globalisation des prestations qui oblige l'Etat et les industriels à envisager l'investissement sur l'ensemble de son cycle de vie, et permet la maîtrise du coût de possession ;
- la passation d'un contrat global de longue durée qui limite les coûts de transaction représentés par une pluralité de marchés ;
- la mise en place de mécanismes de paiement à la performance, plus incitatifs. Par ailleurs les banques exercent un contrôle rigoureux sur l'exécution du contrat ;
- du transfert des risques à la partie la plus à même de les gérer.

Le cadre juridique établi depuis la fin 2005 favorise le développement des projets de financements alternatifs à une acquisition patrimoniale

Depuis 2002, grâce à la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), le ministère de la défense a la possibilité de recourir, en matière immobilière, à la procédure des baux emphytéotiques administratifs (BEA) et à celle des autorisations d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

En 2004, le cadre juridique de l'achat public a été modifié par trois textes importants : le nouveau code des marchés publics, le décret relatif aux marchés publics passés pour les besoins de la défense et l'ordonnance créant les contrats de partenariat.

S'agissant des contrats de partenariats, le ministère de la défense s'est particulièrement impliqué dans la mise en place de ce nouveau cadre juridique. Il s'est ainsi organisé en créant un organisme expert chargé d'apporter son concours à l'évaluation des projets de partenariat public-privé. Le ministère de la défense est d'ailleurs le seul ministère à avoir été autorisé à créer son propre organisme expert.

De nombreux projets ont été lancés dans les différents domaines prévus par la loi de programmation

Le cas des programmes d'armement

Au delà des montages financiers envisageables, tout projet de financement innovant concernant les programmes d'armement doit être instruit en prenant en compte tous les aspects très spécifiques qui s'attachent à ce type de matériels. Ainsi, la problématique de la possession en pleine propriété par l'Etat des matériels de guerre conditionne directement les modalités d'usage de ces matériels pour un emploi opérationnel comme pour leur évolution face aux nouveaux besoins. Elle a également des conséquences en termes d'assurance et de partage des risques.

Dans le cas particulier des frégates multi-missions (FREMM), l'analyse détaillée des différents schémas de financement, conduite en 2003/2004, a montré que les avantages attendus des solutions de financements envisagées n'étaient pas suffisants pour compenser les charges financières liées au différé de paiement. La décision a été prise de privilégier un financement budgétaire classique.

Pour autant, les modèles étudiés par le ministère dans le cas d'espèce gardent toute leur pertinence. Ainsi, les analyses préalables au lancement du programme MRTT (Multirole tanker and transport aircraft), relatif au transport stratégique et au ravitaillement en vol, intègrent l'examen d'options de type financement innovant, telles que la location financière avec services associés ou le contrat global de service dans le cadre d'un contrat de partenariat.

Le domaine immobilier

Les logements

Le parc immobilier pour lequel une externalisation est envisagée, comprend deux entités distinctes : le parc de la gendarmerie et le parc des logements domaniaux banalisés.

Au vu des études conduites en 2004 et 2005, le ministère a décidé d'engager en 2006 le projet d'externalisation de la gestion des logements de la gendarmerie. L'externalisation permettra une démarche d'ensemble de réhabilitation des logements existants et de constructions nouvelles. Une expérimentation sur au moins une zone de défense sera lancée avant la fin de l'année.

L'externalisation de la gestion des logements domaniaux banalisés doit prendre le relais de la convention de gestion de ces logements par la société nationale immobilière (SNI) à la date d'effet de sa résiliation.

Le soutien immobilier

La gendarmerie a décidé d'externaliser le soutien de ses écoles (soit une vingtaine de sites). Le parking de l'hôpital Sainte-Anne du service de santé des armées, à Toulon, sera construit grâce à une délégation de service public et une occupation temporaire du domaine public.

Baux emphytéotiques administratifs (BEA) et autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public de la gendarmerie

Le dispositif juridique est le suivant : un opérateur privé reçoit, contre redevance, l'autorisation d'occuper le domaine de l'Etat ou d'une collectivité publique (bail emphytéotique ou autorisation temporaire) et d'y réaliser, contre rétribution, des investissements, équipements ou infrastructures, dont la gestion peut aussi lui être confiée.

- BEA : en 2004 et 2005, 31 opérations ont été lancées et 4 ont été livrées. Pour 2006, il est prévu le lancement de 90 opérations (1 224 logements et 257 hébergements avec les locaux de service et techniques associés). A partir de 2007, 151 opérations pour un total de 2 093 logements et 401 hébergements sont en cours de préparation. Le bilan est largement positif car cette procédure a permis de relancer significativement les constructions de casernes de gendarmerie.
- AOT : le décret d'application de l'article 3 de la LOPSI étant paru en 2004, la mise en œuvre de cette nouvelle procédure a commencé en 2005.

Trois premiers projets ont été lancés en 2005 (Caen, Laval et Châteauroux pour 448 logements et 120 hébergements avec locaux de service livrés en 2008).

Quinze nouvelles opérations, soit 1 191 logements et 322 hébergements sont en cours de finalisation et devraient pouvoir être lancées en 2006. A partir de 2007, l'ambition est de lancer au moins une douzaine d'opérations chaque année. A ce stade, plus de 40 opérations sont envisagées en ayant recours à ce montage, soit 3 000 logements et 800 hébergements. D'autres projets de grande envergure pourraient être conduits dans le cadre de cette procédure. C'est notamment le cas de la réinstallation du nouveau siège de la direction de la gendarmerie nationale pour laquelle l'option d'AOT est aujourd'hui privilégiée.

L'acquisition de capacités et de services

Deux avions TLRA ont été loués afin de combler le déficit opérationnel induit par le retrait du service des DC8 : la notification du marché le 22 juillet 2005 prévoit la mise à disposition du premier avion en juillet 2006 et du second en janvier 2007.

Le contrat porte sur la location avec option d'achat de deux Airbus A340. Il consiste en la mise à disposition, le maintien en condition opérationnelle, la personnalisation des appareils et la formation initiale du personnel de cabine et d'escale.

Les actions d'externalisation

Externalisation de la maintenance des aéronefs de l'armée de l'air de la base de Cognac

Le ministère de la défense a notifié en avril 2006 un marché de 10 ans portant sur la mise à disposition et la maintenance des appareils nécessaires à la formation initiale des pilotes de l'armée de l'air. Une phase de transition est prévue jusqu'à début 2007, date à laquelle le nouveau dispositif sera pleinement opérationnel.

L'offre faite par le titulaire permet d'espérer des gains significatifs :

- sur le plan opérationnel, le marché prévoit la mise en œuvre et la maintenance d'une partie des Epsilon (avions actuellement utilisés à Cognac) et l'achat d'heures de vol sur un nouvel appareil, le GROB 120, mieux équipés. Les appareils seront adaptés à l'évolution de la réglementation aéronautique et permettront de dispenser aux pilotes de l'armée de l'air une formation sanctionnée par des brevets militaires et des licences civiles. Par ailleurs, la formation permettra de restituer les vols en trois dimensions, de mieux connaître les causes des incidents et de remplacer une partie des vols par des heures de simulateur-entraîneur ;
- sur le plan financier : au total, le gain espéré une fois achevée la réforme d'ensemble de l'outil de formation de l'armée de l'Air – à laquelle le marché d'externalisation de Cognac participe - est de 24 M€ par an par rapport à un coût actuel de 41,5 M€ soit 57 % d'économie ;
- sur le plan de l'organisation, le projet permet d'économiser 200 postes de militaires chargés de la formation.

Externalisation de la flotte de véhicules de la gamme commerciale

Le projet consiste à confier à un opérateur privé l'acquisition, le financement, la gestion et la maintenance du parc de véhicules légers de la gamme commerciale (20 000 véhicules).

Le montage envisagé devrait permettre de réaliser une économie d'environ 20% du coût actuel évalué à 90M€. Au-delà de cette économie directe, le projet devrait se traduire par une amélioration du service à l'utilisateur, une réactivité accrue, l'instauration d'un véritable contrôle de gestion et une mise à niveau des normes environnementales les plus récentes. Ces facteurs devraient permettre de poursuivre une démarche volontariste de réduction du parc liée à l'optimisation de son utilisation.

Le calendrier prévoit une sélection du titulaire à l'automne 2006.

Les contrats de partenariat

Externalisation de la formation initiale des pilotes d'hélicoptère (base école de Dax)

Ce projet recouvre la mise à disposition et la maintenance d'aéronefs dédiés à la formation initiale des pilotes d'hélicoptère à compter de l'année 2007, échéance qui correspond au retrait progressif des 53 Gazelle actuellement en service.

Une solution reposant sur l'achat d'heures de vol a été retenue. Le partenaire privé assurera le financement du nouveau parc dont il restera propriétaire, ainsi que la mise en œuvre et la maintenance des aéronefs sur une durée de 20 ans. La formation des pilotes restera toujours de la compétence du ministère de la défense.

Les bénéfices attendus sont principalement : une formation dorénavant assumée en dehors du parc opérationnel, un renouvellement rapide de la flotte de Gazelle par des appareils mieux adaptés aux besoins des armées, le dimensionnement à minima de la flotte, l'optimisation du coût des opérations de maintenance et un gain économique provenant du transfert au prestataire des risques qu'il est le plus à même de gérer.

La mise en service des premiers hélicoptères est attendue pour début 2009 à l'issue d'une notification du contrat prévue en 2007.

Projet de déploiement des réseaux de desserte Internet Protocol (RDIP) de l'armée de l'air

L'armée de l'air souhaite déployer une infrastructure de RDIP comprenant en particulier des réseaux assurant le transit d'informations sensibles ainsi que les services de soutien associés pour ses bases aériennes métropolitaines. Il s'agit de permettre l'échange à haut débit entre équipements intra-bases, vers d'autres bases aériennes et vers les forces armées françaises et alliées ainsi que les réseaux civils gérés par la DGAC.

Le recours à un contrat de partenariat permettrait d'externaliser des tâches de soutien de l'ensemble des réseaux et même, pour partie, les tâches de gestion. Un tel recours autoriserait, en outre, au travers des mécanismes de financement des investissements à réaliser, une mise en place des infrastructures et des équipements actifs plus rapide que dans le cadre d'une opération financée en maîtrise d'ouvrage publique. L'analyse économique du projet montre que le recours au contrat de partenariat offre une solution moins coûteuse et plus avantageuse pour le ministère, tant au niveau des performances que du partage des risques.

Projet de simulateurs de NH 90

Ce projet est en phase initiale d'analyse.

Compte tenu de la complexité du système d'armes NH90, des coûts prévisibles élevés de l'heure de vol, de la difficulté de rassembler de nombreux moyens pour la formation tactique et des aspects élémentaires de sécurité, un large recours à la simulation pour la formation et l'entraînement des équipages de NH 90, tant dans sa version transport tactique (TTH) destinée à l'armée de terre et à la marine, que dans sa version navale de combat (NFH), s'avère nécessaire. L'objectif est d'arriver à effectuer 50 % des heures de formation initiale et 70 % de la totalité du cursus de formation sur simulateurs.

Un contrat de partenariat devrait permettre de répondre aux besoins de l'armée de terre et de la marine sur la durée (20 ans), en optimisant les coûts de formation et en bénéficiant du savoir-faire des industriels qui ont déjà développé en partie ces équipements. Les prix de la prestation pourront être réduits par la vente d'heures de simulation à des pays tiers ne désirant pas se doter de leur propre centre de simulation. L'évaluation préalable devra confirmer l'intérêt économique et les gains en performance d'une telle solution.

Projet de rénovation et exploitation de l'école interarmées des sports (EIS) de Fontainebleau

L'objectif est de remettre à niveau les installations et de construire des infrastructures indispensables à la pérennisation des missions de l'école. Il s'agit également d'externaliser les fonctions de soutien. Un contrat de partenariat entre le ministère de la défense et un opérateur privé devrait permettre d'associer le monde sportif civil (ministère en charge des sports, fédérations nationales, collectivités territoriales et structures sportives locales) et d'optimiser l'utilisation du site.

Les mesures prises ont en effet permis de dégager des économies importantes, tant en effectifs qu'en crédits. Elles ont contribué à la politique générale de la défense depuis 2002, en permettant à la fois de respecter la LPM, de contribuer à la réforme de l'Etat et donc à l'équation générale des finances publique.



DICOd

Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense
www.defense.gouv.fr / © Création DICOd septembre 2006